

U d'/of OTTAWA
39003002112349

LES

PLAIDEURS

COMÉDIE



PARIS. — IMPRIMERIE P. MOUILLOT, 13, QUAI VOLTAIRE.

J. RACINE

LES

PLAIDEURS

COMÉDIE

NOUVELLE ÉDITION CLASSIQUE

AVEC

NOTICE SUR LA PIÈCE, ANALYSES DES *Guêpes* ET DES *Plaideurs*,
COMMENTAIRE GRAMMATICAL, HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE
ET TOUTES LES VARIANTES

PAR

J. FAVRE

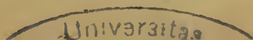
Docteur ès lettres, Lauréat de l'Académie française,
Professeur agrégé au lycée Lakanal.



PARIS

GARNIER FRÈRES, LIBRAIRES-ÉDITEURS

6, RUE DES SAINTS-PERES, 6



PRÉFACE

DE LA CINQUIÈME ÉDITION (AOUT 1886)

Cette nouvelle édition de la comédie des *Plaideurs* s'adresse spécialement aux élèves de *l'enseignement secondaire français*. Elle diffère de l'autre édition classique en ce qu'elle a un caractère plutôt grammatical que philologique. Nous avons, bien entendu, adopté l'orthographe moderne. Le système de l'orthographe du temps, excellent, selon nous, pour des élèves de troisième (*enseignement secondaire classique*) n'avait plus sa raison d'être pour des élèves du nouvel enseignement. Quant au commentaire historique et littéraire, il est le même dans l'ensemble que celui des précédentes éditions ; nous avons cependant profité de l'occasion qui nous était offerte de revoir notre travail pour le compléter sur certains points. En donnant toutes les variantes et en les expliquant, nous avons montré que toujours Racine avait, dans le texte définitif, trouvé l'expression la plus précise de sa pensée. Nous avons rendu tous les passages manifestement traduits d'Aristophane.

Le texte que nous avons choisi n'est point celui de 1697 (la dernière édition qui ait été publiée du vivant de l'auteur), mais celui de 1702. On connaît l'affection qui existait entre Racine et Boileau. Boileau était le *censeur* que Racine

consultait pour chacune de ses pièces. Jean Racine est mort en 1699. Dans les deux années qui ont suivi l'édition de 1697, Racine a revu avec son ami tout son théâtre : la mort en le surprenant l'a empêché de diriger lui-même cette réimpression ; mais les idées concertées en commun ont survécu, et Boileau a terminé seul le travail, comme si Racine eût été à ses côtés. On peut donc affirmer sans trop de témérité que cette édition de 1702, si estimée par Louis Racine, est la dernière expression de la volonté du poète.

Nous avons cherché à rendre notre Notice aussi complète que possible ; nous avons analysé en détail *les Plaideurs* et *les Guêpes*. Quant à l'annotation, il y a deux systèmes en usage : l'un qui donne un texte revu sur les meilleures éditions, les variantes, et quelques notes indispensables ; l'autre qui, outre le soin apporté dans la reproduction du texte et des variantes, explique aussi tou ce qui doit attirer l'attention de l'élève sous le triple point de vue littéraire, historique et gramatical. Nous avons préféré le second. Les professeurs des lycées et collèges de province n'ont point, comme leurs collègues de Paris, la ressource des riches collections des bibliothèques nationale, de l'Arsenal, de Saint-Geneviève et de l'Université ; ils ne peuvent guère être aussi facilement ni surtout aussi vite au courant de toutes les publications nouvelles de quelque importance ; c'est aux collègues de Paris plus privilégiés de leur rendre la besogne plus facile, plus intéressante, en leur épargnant des recherches laborieuses et souvent infructueuses.

J. F.

Coutainville (Manche), 16 août 1886.

BIBLIOGRAPHIE

L'édition originale des *Plaideurs* est celle de 1669 : elle a pour titre : LES PLAIDEURS, COMÉDIE, chez Claude Barbin, M. DC. LXIX, avec privilège du Roy.

Les Œuvres de Racine, à Paris, chez Claude Barbier et chez Jean Ribou, 1676, in-12.

Les Œuvres de Racine, à Paris, chez Pierre Trabouillet, 1687, in-12.

Les Œuvres de Racine, chez Claude Barbin, à Paris, M. DC. XCVII, in-12.

Les Œuvres de Racine, à Paris, par la Compagnie des Libraires, édition revue en commun par Racine et Boileau, 1702, 2 vol. in-12. Nous avons choisi ce texte. (Voir notre préface.)

Les Œuvres de Racine, à Paris, par la Compagnie des Libraires, 1713; à Amsterdam, chez Bernard, 1722, à Paris, par la Compagnie des Libraires, 1728 ; à Paris, édition donnée par Joly, chez la veuve Laulne, 1736; à Amsterdam, commentateur probable : d'Olivet, 1750; à Paris, par Luneau de Boisjermain; 1768; à Paris, par Petitot, chez Renouard, 1807; à Paris, par La Harpe, chez Agasse, 1807 ; à Paris, par Geoffroy, 1808 ; à Paris, par Aimé-Martin (5e édit.), 1844; à Paris, par P. Mesnard, chez Hachette, 1865; à Paris, chez Garnier, frères, par MM. Saint-Marc Girardin et Louis Moland, 1870.

Les hommes illustres qui ont paru en France pendant ce siècle, par M. Perrault, de l'Académie française. Paris, 1697-1700. (L'article sur Racine est au tome II.)

Histoire générale du Théâtre françois par les frères Parfait Paris, 1734-1749.

Mémoires sur la vie de Jean Racine, par L. Racine. Lausanne et Genève, 1747, 2 vol. in-12.

Remarques sur les tragédies de Racine, par L. Racine. Paris, 1752.

Études de la langue française sur Racine, par M. Fontanier. Paris, Belin le Prieur, 1818, in-8°.

Port-Royal, par Saint Beuve, Paris, Hachette, 1860, 5 vol. in-8°.

Les ennemis de Racine au dix-septième siècle, par F. Deltour 3e édit. Paris, Hachette, 1879, in-12.

N. B. — C'est nous qui avons donné la première édition classique des *Plaideurs* depuis que cette comédie est indiquée sur les programmes: nous tenons à le constater.

NOTICE SUR *LES PLAIDEURS*

I

DATE DE LA REPRÉSENTATION. — COMMENT L'IDÉE VINT A RACINE DE COMPOSER CETTE PIÈCE. — A QUEL THÉATRE IL LA DESTINAIT.

Les Plaideurs furent joués pour la première fois sur le théâtre de l'Hôtel de Bourgogne[1], vers le mois de novembre 1668[2]. Le privilège du Roi pour l'impression de cette comédie est daté du 5 décembre de la même année.

Racine, dans son *Avis au lecteur*, nous apprend comment l'idée lui vint de composer *les Plaideurs*. Mais il ne donne point le véritable motif qui lui a fait choisir un tel sujet. D'Olivet[3] et Louis Racine[4] sont plus précis : ils nous racon-

1. *L'Hôtel de Bourgogne.* C'était l'ancien hôtel des ducs de Bourgogne que les *Confrères de la Passion* achetèrent avec les bénéfices réalisés au *Théâtre de la Trinité.* Cet ancien hôtel tombait en ruines : ils y construisirent une salle, un théâtre et des édifices tout autour. L'arrêt du Parlement du 19 novembre 1548 les autorisait à s'y établir : ils ne devaient y jouer que des pièces *profanes, licites et honnêtes.* Interdiction était faite d'y représenter des mystères. De véritables comédiens louèrent dans la suite cet hôtel aux Confrères de la Passion. Deux troupes plus tard se montrèrent alternativement sur cette scène : des acteurs français et des comédiens italiens. En 1680, ces derniers restèrent seuls maîtres de l'Hôtel jusqu'en 1697. A cette date, le théâtre fut fermé. Il rouvrit ses portes en 1716 sous la régence du duc d'Orléans en faveur d'acteurs italiens dont il s'était déclaré le protecteur. L'Hôtel de Bourgogne était situé non loin du Palais-Cardinal et ses portes donnaient sur les rues Mauconseil et Française (voir DE BEAUCHAMPS, *Recherches sur les Théâtres de France*).

2. *Histoire du Théâtre françois.* par les frères Parfait, t. X, p. 359.

3. D'OLIVET (Joseph Thouillier, abbé), né à Salins en 1682, mort en 1768, grammairien célèbre, traducteur distingué. Il a commenté surtout les ouvrages de Cicéron. Il a écrit une histoire intéressante de l'Académie française jusqu'en 1700 (Paris, 1729, 2 vol. in-4°). Il fut élu membre de l'Académie française en 1723.

4. LOUIS RACINE, second fils de Jean Racine, né à Paris en 1692, mort en 1763, poète didactique. La gloire de son père lui a fait tort. Son talent ne manque point de grâce, mais il est un peu froid. Son principal poème, où se rencontrent de réelles beautés, est la *Religion* (1742). On lit encore avec intérêt ses *Mémoires sur la vie de J. Racine* et avec fruit ses *Remarques sur les tragédies de J. Racine.* On a aussi de lui une traduction en prose du *Paradis perdu* de Milton et un *Traité de la poésie dramatique*, des *odes sacrées*, etc. — Le fils aîné de Racine, Jean-Baptiste, fut détourné de la poésie dramatique, pour laquelle il avait une véritable passion, par son père lui-même qui lui fit comprendre plus d'une fois avec une tendresse sévère qu'il n'y réussirait point.

tent qu'un procès engagé à propos du prieuré[1] d'Epinay fut l'origine de cette pièce si amusante. « ..... Vous ne me dites point, monsieur, écrit d'Olivet à M. de Valincour[2], à quelle occasion M. Racine fit sa comédie des *Plaideurs*. Peut-être ne vous a-t-il jamais conté qu'à l'âge de vingt-deux ans, se voyant sans père ni mère, et avec peu de biens, il se retira chez un de ses oncles, chanoine régulier, official[3] et vicaire général d'Uzès, qui lui résigna un prieuré de son ordre, dans l'espérance qu'il en prendroit l'habit. Il accepta le prieuré : mais pour l'habit, il différoit toujours de le prendre : de sorte qu'à la fin, un régulier lui disputa ce bénéfice, et l'emporta. Voilà le procès *que ni ses juges, ni lui, n'entendirent jamais bien*, à ce qu'il dit dans la préface de ses *Plaideurs*. » L'auteur de cette lettre ajoute une note très importante à l'appui de son assertion : « Racine, dans le privilège de son *Andromaque*, qui est du 26 décembre 1667, prend le titre de *Prieur de l'Epinay* : mais il ne le prend plus dans le privilège des *Plaideurs*, qui est du 5 décembre 1668[4]. » Louis Racine nous dit dans ses *Mémoires* : « La comédie des *Plaideurs* précéda *Britannicus*, et parut en 1668. En voici l'origine. Mon père avoit enfin obtenu un bénéfice, puisque le privilège de la première édition d'*Andromaque*, qui est du 28 décembre 1667, est accordé au sieur Racine, prieur de l'Epinay, titre qui ne lui est plus donné dans un autre privilège accordé quelques mois après, parce qu'il n'étoit déjà plus prieur..... A peine eut-il obtenu son bénéfice qu'un régulier vint le lui disputer, prétendant que ce prieuré ne pouvoit être possédé que par un régulier ; il fallut plaider ; et voilà ce que ni ses juges ni lui n'entendirent..... Fatigué enfin du procès, las de voir des avocats et de solliciter des juges, il abandonna le bénéfice, et se consola de cette perte par une comédie contre les juges et contre les avocats. » Il n'est pas absolument prouvé que la raison donnée par d'Olivet et Louis Racine soit la véritable. Toutefois on ne peut rien établir de sérieux contre leur témoignage : c'est pour cela que nous l'avons rapporté. D'autre

1. On appelait *Prieuré* une communauté religieuse. Le *Prieur* (le Premier), c'est-à-dire le Directeur, pouvait porter ou ne point porter l'habit.

2. De Valincour (J.-B.-H. Du Trousset), né à Paris en 1643, mort en 1730, membre de l'Académie française depuis 1699, historiographe du roi, traducteur de quelques pièces d'Horace, ami de Racine et de Boileau.

3. « Official, juge ecclésiastique délégué par l'Evêque pour exercer en son nom la juridiction contentieuse. » (Bourguignon, *Dict. usuel de la langue fr.*)

4. *Histoire du Théâtre françois*, par les frères Parfait, t. X, p. 363.

part, il est bien certain que notre poète eut un procès, puisqu'il le dit lui-même dans son *Avis au lecteur*. Que ce procès ait été engagé au sujet du prieuré d'Epinay ou pour toute autre cause, il a sans doute excité la verve de Racine, facilement irritable d'ailleurs et goûtant avec saveur le plaisir de la vengeance. Ce n'est donc pas seulement pour voir sur notre théâtre *un échantillon d'Aristophane*, c'est pour son propre compte, pour se soulager, pour faire rire aux dépens de gens qui l'ont contrarié, qu'il a écrit cette mordante satire. Ne l'oublions pas : Racine était né malin ; ses ennemis n'en ont jamais douté.

Racine ne destinait point tout d'abord sa pièce aux acteurs français, mais aux comédiens italiens[1] de l'Hôtel de Bourgogne. L'œuvre, telle qu'elle a été conçue, n'était point à l'origine celle que nous lisons aujourd'hui ; elle était certainement plus hardie encore. Car tous ceux qui écrivaient à cette époque pour les Italiens étaient tenus de laisser liberté entière à l'imagination et à la fantaisie de leurs interprètes. Les auteurs composaient des canevas, et sur ces canevas les comédiens brodaient à leur convenance. Le fameux Scaramouche[2] s'étant précisément alors éloigné de la troupe, dont il était le chef, Racine, qui comptait beaucoup sur lui pour le succès des *Plaideurs*, abandonna forcément son projet. Ses amis l'engagèrent à confier sa pièce aux acteurs français de l'Hôtel de Bourgogne, et il se laissa persuader : il la revit entièrement, y apporta plus de mesure et plus de régularité. Il devait à sa réputation, sur une scène où les acteurs n'étaient plus des

1. *La Comédie italienne* avait élu définitivement domicile à *l'Hôtel de Bourgogne* dès 1680, à l'époque où, sur l'ordre du Roi, les trois troupes françaises de *l'Hôtel de Bourgogne*, du *Théâtre du Marais* et du *Théâtre du Palais-Royal* (troupe de Molière), furent réunies à *l'Hôtel de Guénégaud*, sous le titre de *Comédiens du Roi*, avec 12.000 livres de pension. Avant 1680, les acteurs italiens jouaient alternativement avec la troupe française sur le théâtre de *l'Hôtel de Bourgogne*. C'est à la Comédie italienne que plus tard Marivaux donna ses chefs-d'œuvre. Aussi bien les Italiens depuis assez longtemps s'étaient habitués à débiter leurs lazzi en français.

2. « Tiberio Fiorilli, qui parut le premier en France sous l'habit de *Scaramouche*, qui joua la comédie jusqu'à l'âge de 83 ans, et qui mourut en 1696, acquit une célébrité européenne. Molière l'admirait fort et l'étudiait avec soin pour ses rôles de farces... Après diverses pérégrinations, Scaramouche arriva à Paris, ou le roi Louis XIV, encore enfant, voulut le voir. Il se présenta devant le roi dans son costume de théâtre, avec sa guitare, son chien, son chat et son perroquet, et il chanta un morceau dans lequel ces animaux faisaient leur partie de la façon la plus comique. Le petit roi demeura si satisfait que Scaramouche devint son amusement indispensable et qu'à tout moment il l'envoyait chercher. Jusqu'à la fin de sa vie, le Roi le protégea et l'accueillit avec la plus grande faveur. » (*Histoire universelle du Théâtre français*, par Alphonse Royer, t. III, p. 246 et 247.)

collaborateurs déguisés, de soigner même une farce signée de son nom. Il le fit; « mais dans une pièce qui s'inspirait d'Aristophane, il ne crut pas devoir trop restreindre sa liberté; il n'eut pas peur de pousser la folie du badinage aussi loin qu'il le pouvait faire sans atteindre ces limites où le goût français ne la supporterait plus[1]. »

II

DE LA PRINCIPALE SOURCE OU A PUISÉ RACINE. — LES GUÊPES ET LES PLAIDEURS.

Comment Racine a-t-il approprié à notre goût, à nos mœurs, à notre société, les *bons mots* d'Aristophane? Il a sans doute emprunté quelques détails, tous ceux qui se rapportaient à la vie privée, au poète athénien; il a rivalisé avec lui de verve et de gaieté; il a traduit presque exactement certaines plaisanteries; mais pour le fond il est resté absolument original. Il ne pouvait d'ailleurs imiter de trop près la liberté de pensée et d'expression dont jouissait impunément son devancier. Les deux époques et le genre même dans lequel ont écrit, à plusieurs siècles de distance, Aristophane et Racine, étaient bien différents.

Le peuple athénien, au temps d'Aristophane, permettait aux poètes comiques de discuter le principe du gouvernement, d'attaquer même la constitution. A plus forte raison ne défendait-il point à la critique de s'abattre sur les juges et de dévoiler les intrigues de tribunal. En France, sous aucun régime, cette liberté n'a été laissée, du moins aussi complète. Ce n'était point sous Louis XIV, si jaloux de son autorité, que Racine, tout frondeur qu'il fût, et bien qu'il eût à se plaindre des gens de justice, eût osé porter des coups sérieux au Parlement.

Les Guêpes ne sont rien moins qu'une comédie dans le sens où depuis le dix-septième siècle nous avons toujours entendu ce mot : ce n'est ni une comédie d'intrigue ni une comédie de caractère; le but principal de l'auteur est de composer une satire mordante du peuple athénien considéré comme souve-

1. PAUL MESNARD. *J. Racine*, *Notice*, t. II, p. 131.

rain judiciaire, de même qu'il était souverain politique : il le raille impitoyablement sous le nom de *Philocléon*[1], il fustige les juges qui trafiquent de leur conscience, avec une âpre et éloquente colère à peine contenue dans une forme plaisante jusqu'à la bouffonnerie.

Philocléon, comme Dandin, veut juger toujours et sans cesse, non par amour du devoir et respect de la loi, encore moins pour le plaisir innocent de juger, mais simplement pour gagner beaucoup d'argent[2]. Si la douce folie de Dandin, juge sans aucun pouvoir politique, ne tire pas à conséquence, la manie de Philocléon est dangereuse, car il est en même temps le souverain maître. Les lois qu'il a élaborées et décrétées sur l'agora, il les applique dans le tribunal. C'est un juge sans équité, car il a avant tout la préoccupation du gain, sans responsabilité, puisqu'il ne relève d'aucune autorité supérieure, dépendant de ses passions et du premier délateur qui l'abuse ou dont il est le complice. Quelle différence avec Pierre Dandin! Devant Philocléon peuvent être débattues les questions les plus graves; le procès plaisant imaginé par Aristophane fait allusion à des fautes politiques; Dandin n'a qu'un jugement à rendre : l'accusé est un chien, et la victime un chapon du Maine! Par une délicatesse prudente, Racine n'a fait prendre à Dandin de décision ni dans l'affaire Chicanneau ni dans celle de la comtesse de Pimbesche : les plaideurs font beaucoup de bruit devant la maison du juge, mais le juge reste encavé; il ne prononce point d'arrêt. Avec Aristophane nous sommes dans la réalité, et le rire du poète n'est point sans quelque amertume. Avec Racine, nous restons dans la fantaisie la plus aimable et la plus inoffensive, et la magistrature ne se sent point diminuée, que je sache, si l'un de ses membres dort à l'audience quand l'avocat est *l'Intimé* et les témoins de petits chiens qui.... pleurent! D'ailleurs Dandin a le cerveau un peu fatigué; il a eu dans sa vie tant de procès à débrouiller! On s'en est aperçu à la cour, et doucement, avec des égards, on l'a mis en disponibilité. C'est pour tromper la folie de son père que Léandre affuble l'Intimé et Petit Jean de robes

1. *Ami de Cléon*. Cléon était un démagogue qui flattait les passions du peuple ; aussi était-il adoré de la populace. Aristophane, l'interprète du parti aristocratique, appelle le peuple *Philocléon*.

2. Les revenus d'Athènes montaient à deux mille talents, et sur cette somme les six mille juges d'Athènes en emboursaient 150! Cléon trouvait que les juges n'étaient pas encore assez rétribués : il fit porter à trois oboles leur salaire quotidien.

d'avocat, qu'il est lui-même et tout seul l'assemblée, et qu'on est heureux au logis d'avoir à poursuivre l'assassin Citron. En résumé, la pièce d'Aristophane est une satire politique; celle de Racine une satire littéraire. « Dans *les Plaideurs* nous ne sortons pas du cercle de la vie privée; dans les *Guêpes*, nous sommes en pleine république, et la folie qu'il s'agit de guérir, celle de Philocléon ou du peuple athénien, est de croire aux démagogues[1]. » Il y a aussi une folie à guérir dans *les Plaideurs*, celle de Dandin; mais la politique n'y est pour rien. Léandre fait tous ses efforts pour apporter un peu de calme dans l'esprit troublé de son père; et, puisque ce sont les procès qui ont causé la maladie, il est intraitable avec les plaideurs qu'il éloigne durement par piété filiale.

III

DES AUTEURS FRANÇAIS DU SEIZIÈME SIÈCLE DONT S'EST INSPIRÉ RACINE DANS LES PLAIDEURS. — SOURCES DIVERSES. — COMÉDIES POSTÉRIEURES SUSCITÉES PAR LE SUCCÈS DES PLAIDEURS.

Les Plaideurs sont moins imités d'Aristophane que de Rabelais, de Henri Estienne[2] et des railleurs du seizième siècle. Rabelais surtout a fourni au poète un grand nombre de plaisanteries. Nous les relèverons dans notre commentaire, à chaque vers de la comédie inspirée par l'immortel auteur de *Pantagruel*. Henri Estienne, dans son *Apologie d'Hérodote*[3], excuse spirituellement les gens de justice de s'enrichir aux dépens des sots qui ne pouvaient vivre sans les consulter à bons deniers comptants. Car, « s'il n'y a ni lésion ni tort

1. Saint-Marc Girardin, *Œuvres complètes de J. Racine*, t. II, p. 333.
2. Henri Estienne, célèbre helléniste, né à Paris en 1528, mort à l'hôpital de Lyon en 1598. Il s'établit imprimeur à Paris. Il dépensa toute sa fortune à publier : 1° son *Thesaurus græcæ linguæ*, 1572; presque tous les auteurs grecs, prosateurs et poètes; une édition d'*Anacréon* avec traduction en vers latins; son *Traité de la Conformité du françois avec le grec* (1565), qui est une erreur, mais où se rencontrent des vues bien ingénieuses. Sa fin est imméritée. On peut dire qu'il est le type du savant désintéressé.
3. L'*Apologie d'Hérodote* est une satire contre les choses et les hommes du seizième siècle : « Sous prétexte de défendre la véracité d'Hérodote qui avait raconté, dit-on, des traits de superstition, de cruauté et de rapacité invraisemblables, Henri Estienne raconte toutes les horreurs et toutes les folies de son temps, montrant qu'Hérodote n'en a pas dit plus. » (Note de Saint-Marc Girardin, *Œuvres complètes de J. Racine*, t. II, p. 33.)

envers qui consent et acquiesce » et « si c'est tuer les gens que les sauver malgré eux, quel mal font les chicaneurs d'ouvrir leurs bourses à ceux qui ont envie de les remplir, à la charge de leur donner le passe-temps de voir mille et mille galanteries et gentillesses chicaniques? » Pierre Leloyer fit au seizième siècle, sous le titre de *Nephelo-Cocugie*, une amusante imitation des *Oiseaux* d'Aristophane. Il emprunta à la fois au poète athénien et à Rabelais. Un *chicanoux* dans cette fantaisie fait lui-même son portrait avec une sincérité naïve :

> De libelles, d'exploicts,
> Et d'escriptoire armé en tous endroicts,
> Et deux recorts[1] menant pour ma deffense,
> Autant le bon que le mauvais j'offense,
> Sans mettre esgard et différence entr'eulx
> Tant bien je suis de gaigner désireux...
> ..... En peu de temps par chicane je pille
> Voire le bien d'une riche famille.....
> Sac dessus sac, et forme dessus forme,
> L'évident droict en obscur y transforme
> Et par deffaulx et par forclusion [2],
> Ajournements et intymations,
> Je subvertis du bon droict la substance,
> Ou je l'altère et le tiens en balance !...

Au dix-septième siècle aussi, Racine avait eu des devanciers : de Beys[3], dans *l'Hôpital des Fous* (1637), Chevreau[4], dans *l'Avocat dupé* (1638), Furetière[5] surtout, dans sa quatrième satire, *le Déjeuner d'un Procureur*, et dans sa cinquième *le Jeu de boules des Procureurs* (1655). Parmi les fous que

1. Un *recors* est celui qu'un huissier mène avec lui pour lui servir de témoin et l'assister en cas de besoin.

2. Terme de jurisprudence. « Déchéance du droit de faire en justice une production qui n'a pas été faite dans le délai prescrit. » (Bourguignon, *Dict. usuel de la langue fr.*)

3. « De Beys n'a pas laissé de nom dans l'histoire littéraire du dix-septième siècle. C'était un poète fécond et facile ; il faisait beaucoup de vers latins et français ; il vivait du reste, comme la plupart des poètes de son temps, un peu à l'aventure, aimant la bonne chère et le plaisir..... Richelieu fut sévère pour de Beys qu'il soupçonna d'avoir fait des vers satiriques contre lui : on le mit à la Bastille. Il n'en sortit qu'à la mort du Cardinal. » (Saint-Marc Girardin, *J. Racine*, t. II, p. 228.)

4. Chevreau est l'auteur de *l'Avocat dupé*, de *Coriolan*, des *Deux Amis*, *de la suite et du mariage du Cid*, etc. Il ne faut pas le confondre avec Urbain Chevreau, voyageur et savant.

5. Furetière (Antoine), né à Paris en 1620, mort en 1688, académicien en 1662, auteur d'un dictionnaire qui porte son nom, déclaré indigne et exclu par ses confrères en 1685 sous prétexte qu'il avait profité du travail commun pour publier seul cet important ouvrage, devenu l'ennemi acharné de l'illustre compagnie, auteur de nombreux *factums* contre elle, du *Roman Bourgeois* (1666), de *fables*, etc. Il avait été lié avant son expulsion de l'Académie avec Boileau et Racine.

contient l'hôpital décrit par de Beys se trouve le fou plaideur, et ce maniaque a été certainement connu du *Chicanneau* de Racine. Écoutez-le prenant à partie un visiteur de l'hôpital et le poursuivant malgré le concierge qui cherche à le faire taire :

> De grâce, Monseigneur, rendez-moi la justice;
> Conservez mon bon droit....
> Monseigneur, l'intimé gagne tout par ma faveur.
> Par de mauvais moyens ma cause est divertie;
> Le juge a quo* s'est joint avecque ma partie;
> Considérez un peu le tort que l'on m'a fait.

L'*Hôpital des fous* est une satire; ce n'est point une comédie. Le fou plaideur est en compagnie du fou philosophe, du fou musicien, du fou soldat, du fou alchimiste. Dans cette atmosphère de manies diverses, le concierge lui-même finit par devenir, gagné par la contagion, le fou concierge. Racine, lui, a composé une véritable comédie dont les traits sont tous dirigés contre les plaideurs et atteignent aussi le juge par ricochets. Quant à *l'Avocat dupé*, il ne touche au barreau que par le titre : nous ne voyons pas les ridicules du métier d'avocat. Polydas pourrait aussi bien s'appeler Thomas Diafoirus ou Trissotin. Il courtise une jeune fille nommée Atalante. Elle est belle, aussi l'aime-t-il; elle est pauvre : il hésite à l'épouser. Il n'est pas nécessaire qu'on soit avocat pour sentir quelquefois son cœur partagé entre l'amour et l'intérêt. Il se trouve cependant çà et là, dans une action qui n'a aucun rapport avec l'idée qu'on est en droit de se faire d'une pièce dont le titre est *l'Avocat dupé*, certaines expressions heureuses empruntées au style du Palais et qu'on peut rapprocher de la langue des *Plaideurs*. Dans ses deux satires, Furetière s'en prend plutôt aux ridicules extérieurs qu'aux vices intimes de la profession de Procureur. Il se moque des contorsions et des grimaces de son Procureur jouant aux boules; il raille son langage hérissé de mots barbares dont l'accumulation est toujours amusante et qui reviennent sur ses lèvres à chaque instant, même quand il déjeune. Furetière, on le voit, ne va pas jusqu'à pénétrer le caractère; il s'arrête à peine à la physionomie. Comme Chevreau et de Beys, il trouve avant Racine dans le grimoire judiciaire une source de plaisanteries comiques. Mais notre poète ne s'en tient pas au langage, aux ridicules des plaideurs et surtout des juges, aux grimaces et aux contor-

*. Le juge *à quo*, c'est-à-dire *duquel* (dépend la cause).

sions, il s'attaque aux travers dissimulés, aux vices intimes, avec assez de force pour que le coup porte, sans pousser toutefois trop avant une analyse de caractères qu'il y aurait eu danger en son temps d'approfondir.

Si Racine l'emporte facilement sur les écrivains qui ont avant lui essayé de mettre en scène les gens de justice et n'ont pu qu'imiter avec un peu de bonheur leur manière particulière de parler, les pièces qui ont été écrites postérieurement et qu'a suscitées le succès des *Plaideurs* ne sauraient soutenir la comparaison avec leur modèle.

En 1670 paraît une petite pièce intitulée *l'Avocat sans étude*: l'auteur est Rosimont [1], comédien de la troupe du Marais [2]. Le principal personnage, Carille, véritable disciple de Petit Jean, est un savetier qui, afin de tromper un vieux bourgeois ignorant dont il convoite la fille, se fait passer pour avocat et emploie maladroitement les termes de la chicane. Dans *la Comtesse d'Escarbagnas* (1671), Molière nous présente un Dandin, un magistrat galant, M. Thibaudier. Dans *les Fourberies de Scapin* (1671), le grand comique, dans une tirade bien connue, rassemble avec certaines expressions du Palais tous les inconvénients qui attendent un plaideur. En dehors de ces deux comédies, Molière ne prend guère à partie les juges ridicules et les plaideurs endurcis. En 1674, Montfleury donne *Trigaudin* ou *Martin Braillard* — Braillard est un nom heureux. — Celui-ci rappelle l'Intimé : il bavarde à tort et à travers, cite sans à-propos du latin, mais il est loin d'avoir la verve et la gaieté de *M. le secrétaire du Caton de Normandie*. En 1679 un avocat au parlement, Denys, publie une comédie ou satire sous ce titre : *la Chicane des Plai-*

1. Rosimont était un comédien de la troupe du Marais. Il a joué après Molière le rôle du *Malade imaginaire*. Détail curieux : il a composé sous le nom de *Dumesnil* un recueil de vies des saints.

2. « Ce fut vers 1600 qu'il s'éleva un nouveau théâtre dans une maison nommée l'hôtel d'argent, au quartier du Marais du Temple. Les comédiens qui l'occupaient étaient un démembrement de la troupe de l'Hôtel de Bourgogne qui jugea à propos de se séparer en deux troupes pour la commodité publique. » (Beauchamps, *Recherches sur les théâtres de France*.)

« La salle du Marais n'est guère plus avenante ni plus commode que celle de l'Hôtel de Bourgogne, sa rivale : c'est la même forme carrée, c'est la même profondeur étroite qui place les spectateurs des loges beaucoup trop loin des acteurs. Des galeries, on ne les voit que de côté. » A. Royer, *Hist. univ. du Théâtre*, t. III, p. 6.) — Les spectateurs du parterre étaient debout. L'élite de la cour et de la ville garnissait les bancs des loges. Des deux côtés de la scène, sur le théâtre même, moyennant un écu chacun, les gens de qualité, les marquis surtout, avaient le droit de gêner les mouvements des acteurs.

deurs. Il y a une plaideuse, Mme Tristancœur, dolente comme son nom, qui n'a point l'infatigable verdeur de la comtesse de Pimbesche : tandis que celle-ci ne pourrait point vivre heureuse sans plaider, Mme Tristancœur déplore la fâcheuse nécessité qui l'oblige de sacrifier tous les jours dans d'interminables procès «son peu de bien, son repos et sa vie ».

IV

DANS QUELLE MESURE LES AMIS DE RACINE ONT-ILS COLLABORÉ AUX PLAIDEURS? A-T-IL FAIT DES ALLUSIONS PERSONNELLES? A QUI DOIT-IL SON ÉRUDITION DANS LA LANGUE DE LA CHICANE?

Il ne faut pas prendre à la lettre, croyons-nous, l'aveu de Racine. « Moitié en m'encourageant, moitié en mettant eux-mêmes la main à l'œuvre, mes amis me firent commencer une pièce qui ne tarda guère à être achevée. » Ses amis ont dû l'encourager, comme il le dit dans son *Avis au lecteur*, lui raconter certaines anecdotes, lui donner de vive voix quelques détails : mais là se borne leur collaboration. Boileau et Furetière sont peut-être les seuls auxquels, comme nous le verrons dans notre commentaire, puisse revenir l'honneur d'avoir fourni au poète quelques indications heureuses.

Racine a composé seul *les Plaideurs* : il n'y a point de doute à cet égard. Il a profité des observations faites avec finesse et esprit par « les personnes d'élite » qu'il rencontrait au cabaret de la place du cimetière Saint-Jean [1], il a surtout profité des siennes. C'était d'ailleurs son droit de prendre son bien, comme dit et fait Molière, partout où il le trouvait. Nous ne pensons pas non plus qu'il ait cherché à représenter sous les traits de ses avocats ridicules et de son juge des personnalités connues. Tout en imitant Aristophane, il est resté, selon son goût, le disciple de Ménandre. L'Intimé et Petit

1. Dans la place du Cimetière Saint-Jean, il y avoit alors un traiteur fameux (à l'enseigne du Mouton) chez qui s'assembloient tous les jours ce qu'il y avoit de jeunes seigneurs des plus spirituels à la Cour, avec Messieurs Despréaux, Racine, la Fontaine, Chapelle, Furetière, et quelques autres personnes d'élite : et cette troupe choisie avoit une Chambre particulière du logis qui leur étoit affectée. En ce temps-là les Caffés n'étoient pas encore établis. Dans ce célèbre réduit ils inventoient mille ingénieuses folies. Là fut composée la parodie du *Cid.* » (*Remarques de M. Brossette sur le douzième vers de la deuxième epigramme* de M. Despréaux adressée à M. Racine et qui commence ainsi : Racine, plains ma Destinée, etc....)

Jean ont pu rappeler à des spectateurs, qui savent distinguer sous le masque, tel ou tel avocat renommé du temps. Racine a sans doute imité discrètement certains modèles que lui présentait le barreau : il a emprunté la voix criarde de celui-ci, le ton de fausset de celui-là, l'air empesé de cet autre, la suffisance insupportable d'un quatrième. Les noms de Gaultier [1] et de Montauban [2] sont venus sur bien des lèvres. Mais personne n'a pu dire en entendant l'Intimé : « C'est Gaultier en personne! » Un autre spectateur eût pu se récrier : « Non, vous vous trompez : c'est Montauban lui-même! » Racine a malicieusement observé, il s'est abstenu de faire un portrait trop ressemblant.

Racine n'a pas eu besoin non plus que M. de Brilhac, conseiller au parlement de Paris, comme l'assure Louis Racine dans ses *Mémoires*, que M. de Lamoignon [3], comme le prétendent d'autres critiques, que l'avocat Pousset de Montauban, selon l'opinion de certains autres encore, l'initiassent à la langue souvent si bizarre des tribunaux. Dans le cours de son long procès, il a eu tout le temps nécessaire pour passer maître en l'idiome de la procédure.

1. Gaultier (Claude), avocat au parlement de Paris (1590-1666), était surnommé *la Gueule*. Il a passé à la postérité, grâce à ces deux vers de Boileau (sat. IX) :

> Dans vos discours chagrins, plus aigre et plus mordant
> Qu'une femme en furie, *ou Gaultier en plaidant*.

2. C'était un avocat du temps lié avec Racine et Boileau. Racine a pu, en causant avec lui, retenir quelques anecdotes amusantes du Palais.

3. De Lamoignon (Guillaume) (1617-1677), conseiller au Parlement (1635), maître des requêtes (1644), premier président (1658). C'était un ami de Boileau. A sa demande, le poète composa *le Lutrin*. Il a laissé un ouvrage intitulé *les Arrêtés de Lamoignon*, où il fait preuve d'une connaissance profonde de la jurisprudence. Il reçut du Roi, qui n'était point prodigue de louanges, cet éloge célèbre : « Si j'avois connu, lui dit le monarque en lui annonçant sa nomination de Premier président, un plus homme de bien, un plus digne sujet, je l'aurois choisi. »

V

COMMENT A ÉTÉ ACCUEILLIE D'ABORD LA PIÈCE DE RACINE? — CAUSES DE SON INSUCCÈS MOMENTANÉ. — POURQUOI ELLE A RÉUSSI ENSUITE. — NOMBRE DE SES REPRÉSENTATIONS DEPUIS 1680 JUSQU'A NOS JOURS. — QUELS ONT ÉTÉ LES CRÉATEURS DE CERTAINS ROLES? — AUTRES INTERPRÈTES DISTINGUÉS.

La pièce ne réussit point tout d'abord. « Aux deux premières représentations, écrit Valincourt, les acteurs furent presque sifflés et n'osèrent hasarder la troisième. Molière, qui étoit alors brouillé avec Racine, alla à la seconde, mais il ne se laissa pas entraîner au jugement de la Ville, et dit en sortant que ceux qui se mocquoient de cette pièce méritoient qu'on se mocquât d'eux. Un mois après, les comédiens étant à la cour, et ne sachant quelle petite pièce donner à la suite d'une tragédie, risquèrent *les Plaideurs*. Le feu Roy, qui étoit très sérieux, en fut frappé, y fit même de grands éclats de rire; et toute la cour, qui juge ordinairement mieux que la Ville, n'eut pas besoin de complaisance pour l'imiter. Les comédiens, partis de Saint-Germain dans trois carrosses à onze heures du soir, allèrent porter cette bonne nouvelle à Racine, qui logeoit à l'hôtel des Ursins. Trois carrosses après minuit, et dans un lieu où jamais il ne s'en étoit tant vû ensemble, réveillèrent tout le voisinage. On se mit aux fenêtres; et comme on vit que les carrosses étoient à la porte de Racine et qu'il s'agissoit des *Plaideurs*, les bourgeois se persuadèrent qu'on venoit l'enlever pour avoir mal parlé des juges. Tout Paris le crut à la Conciergerie le lendemain. Et ce qui donna lieu à une vision si ridicule, c'est qu'effectivement un conseiller des Requêtes [1] avoit fait grand bruit au palais contre cette comédie [2]. »

Les Plaideurs tombèrent le premier et le second soir. Il y a bien des raisons qui expliquent cette chute imméritée. Racine avait beaucoup d'envieux; il avait surtout dans les partisans de Corneille vieillissant des ennemis redoutables : ils ne vou-

1. Membre de la Chambre des requêtes. La *Chambre des requêtes* est une section de la Cour de cassation qui statue sur l'admissibilité ou le rejet des pourvois en cassation en matière civile. *Requête*, demande écrite pour obtenir qu'un jugement ou un arrêt rendu en dernier ressort soit rétracté.
2. *Histoire du Théâtre françois*, par les frères Parfait, t. X.

laient point admettre, après avoir été les premiers à porter le défi, que le jeune rival de leur maître fût capable d'écrire une comédie aimable. Les uns et les autres s'unirent aux mécontents du Palais et formèrent une cabale. Le public, de son côté, qui ne comprenait guère les termes de chicane, s'obstina à ne voir dans la nouvelle pièce qu'une fantaisie extravagante; il ne sentit point toute la finesse et toute la vérité d'observation cachées sous ces plaisanteries un peu grosses en apparence, et le peuple le plus spirituel de la terre méconnut son Aristophane : il fut Béotien pendant quarante-huit heures. Seul dans cette foule d'ignorants ou de gens prévenus, Molière réclama. Le grand comique est mort si tôt pour la gloire du théâtre, bien qu'il l'ait élevé si haut, que nous ne pouvons savoir s'il n'aurait point un jour, lui aussi, mis aux prises sur la scène la chicane avec la justice. Il y a peut-être songé[1]. En tout cas il ne s'est point pressé de donner une place au juge endormi et facilement corruptible, ainsi qu'au plaideur acharné et mangeant son bien en procès, dans sa galerie si riche et si complète de travers et de ridicules. Sans doute il a trouvé que la satire de Racine ne laissait rien à désirer.

Molière ne fut point toutefois le seul à reconnaître et à proclamer le mérite de l'œuvre nouvelle. Le roi Louis XIV y goûta un plaisir très vif : son suffrage emporta les applaudissements de la cour. La partie était gagnée. L'Hôtel de Bourgogne remonta les *Plaideurs* : le succès fut très franc et de longue durée. « Le registre de la Grange[2] nous apprend que dans les derniers mois de 1680, après la réunion des comédiens français de l'une et de l'autre troupe, les *Plaideurs* furent joués quatre fois à la ville, et qu'il en fut donné aussi une représentation à Versailles. Nous en comptons, sur le même registre, cinq représentations en 1681, trois en 1682, deux en 1683, deux en 1684, trois dans les premiers mois de 1685[3]. » Si nous consultons le tableau exact et cu-

1. N'a-t-il point essayé cette critique dans *les Fourberies de Scapin?*

2. « La Grange était un acteur très utile. « Pour vous, lui dit Molière dans l'*Impromptu de Versailles* quand il donne des conseils à ses comédiens, pour vous, je n'ai rien à vous dire. » C'est le plus bel éloge que le directeur pût adresser à son camarade. La Grange jouait les rôles secondaires, mais d'une manière parfaite. Il représenta Lycaste, du *Mariage forcé;* Valère, du *Tartufe.* Six ans avant la mort de Molière, il le remplaça comme orateur au théâtre du Palais-Royal, puis, lors de la réunion, il succéda à Hauteroche dans cette importante fonction. » (A. Royer, *Hist. univ. du Théâtre*, t. III, p. 218-219.)

3. Voir Notice des *Plaideurs* P. Mesnard, *J. Racine*, t. II, p. 137).

rieux que M. Despois a relevé des représentations données soit à la ville, soit à la cour, des chefs-d'œuvre de nos trois grands classiques, nous trouvons que *les Plaideurs* ont été joués à la ville :

De 1685 à 1700	113 fois.
De 1700 à 1715	162
De 1715 à 1774	255
De 1774 à 1789	74
De 1789 à 1799	18
De 1799 à 1814	91
De 1814 à 1848	153
De 1848 à 1873	201
De 1873 à 1886	70

On peut constater que, sauf pendant la Terreur, le succès de cette comédie n'a été qu'en grandissant. Sous le premier Empire cependant, il s'est un peu ralenti. Talma et la tragédie avaient alors tous les honneurs. Napoléon Ier d'ailleurs ne goûtait guère *les Plaideurs*. Dans une lettre qu'il écrivait le 17 juillet 1808 à son bibliothécaire, M. Barbier, pour lui ordonner l'envoi d'un certain nombre de livres choisis, dont il voulait se faire une bibliothèque de camp, il demandait qu'on retranchât de Racine *la Thébaïde, l'Alexandre* et *les Plaideurs*. *Les Plaideurs*, sous son règne, ne furent représentés qu'une seule fois à la Cour. Sous Louis XIV, au contraire, vingt-deux fois; sous Louis XV, dix-huit fois; sous Louis XVI, six fois. Depuis 1873 jusqu'en décembre 1886, *les Plaideurs* ont été donnés environ soixante-dix fois et repris à peu près à chaque anniversaire de la naissance du poète.

Les Plaideurs n'affichent point de prétention : faire rire a été le but de l'auteur. Ce n'est pas une comédie de caractère à proprement parler; ce sont des tableaux un peu chargés qui se succèdent dans une action assez vive, mais dont le tissu n'a rien de bien solide. Racine nous montre un Chicanneau ridicule, une comtesse de Pimbesche acariâtre : tant mieux, si certains plaideurs entêtés se sont reconnus dans des personnages qui étaient leurs copies, tant mieux, s'il eussent pu profiter de la leçon donnée d'ailleurs sans sévérité et se guérir d'une manie si funeste aux intérêts matériels les plus chers! Mais quel juge aurait traité Perrin Dandin de collègue? Les avocats les plus bavards eussent dû être les premiers à rire de la fa-

conde de l'Intimé et de la gaucherie de Petit Jean. Racine ne s'attaque point témérairement à la magistrature de son pays. Il plaisante les avocats prolixes qui se complaisent dans leur éloquence tandis qu'ils endorment le tribunal, l'avocat de la partie adverse, et perdent leur procès; il se moque agréablement de la solennité grotesque de quelques juges, de leur âpreté au gain, de l'habitude qu'ils finissent par prendre de s'occuper à l'audience de leurs affaires privéees, d'y manger, d'y boire et surtout d'y dormir; il fustige sans en avoir l'air des abus invétérés. Il met beaucoup d'esprit et de bonne humeur dans une fable amusante : il y a longtemps qu'il a gagné lui-même son procès et désarmé les susceptibilités les plus délicates.

Si nous en croyons le *Mercure de France* (juin 1740, p. 1139), Hauteroche[1] aurait créé CHICANNEAU avec la plus grande originalité. Selon M. Aimé-Martin, le personnage de DANDIN était rendu par Poisson[2]. Mlle Beauchâteau aurait joué la comtesse de Pimbesche, dit Royer dans son *Histoire universelle du*

1. NOEL LE BRETON, Sr D'HAUTEROCHE, était en même temps un acteur de mérite et un poète comique distingué. Il était d'une taille avantageuse, mais fort maigre et décharné. C'était un homme d'honneur et estimable, non seulement par ses talents, mais encore par sa probité et sa droiture.

2. « RAYMOND POISSON est le premier des Crispins qui s'est distingué de la foule des comédiens par l'originalité de son caractère.... Après avoir étudié quelque temps la chirurgie, le jeune Poisson s'attacha au duc de Créqui, qui aimait beaucoup ses saillies, sa gaieté franche et son esprit naturel... Poisson eut l'art de plaire à Louis XIV... Sa familiarité trouva grâce auprès du plus fier et du plus sérieux des monarques, et lui valut une pension de 400 francs. Son humeur joviale n'eut pas moins de succès auprès de Colbert... Colbert fit l'honneur à Poisson d'être le parrain de l'un de ses enfants; mais il ne se pressa point de joindre à cet honneur quelque marque solide de sa protection. Son compère Poisson eut besoin de solliciter une place pour le filleul. On raconte à ce sujet que le comédien étant allé à Sceaux pour présenter au ministre un placet en vers, Colbert refusa de l'entendre : il était fatigué de compliments et de vers. « Vous autres poètes, lui dit-il, vous n'êtes faits que pour nous incommoder par la fumée de votre encens. » Poisson promit que l'encens de ses vers ne lui ferait point mal à la tête, et cependant il débuta pompeusement par ceux-ci :

Ce grand ministre de la paix,
Colbert que la France révère,
Dont le nom ne mourra jamais !...

« Tu tiens mal ta promesse, » dit Colbert en l'interrompant, comme Auguste à Cinna. Poisson le supplia de le laisser achever, et il continua ainsi :

Eh bien, tenez, c'est mon compère;
Fier d'un honneur si peu commun,
On est surpris, si je m'étonne
Que de deux mille emplois qu'il donne,
Mon fils n'en puisse obtenir un.

« Colbert goûta cette manière de solliciter plus que les louanges dont elle était précédée : il fit sur-le-champ le fils de Poisson contrôleur-général des Aides. » GEOFFROY, *Cours de litt. dramatique*, t. VI, p. 160-162.)

théâtre, t. III, p. 154. Pour le reste, il est mieux de s'abstenir, les témoignages contemporains ou dignes de foi faisant complètement défaut. On sait cependant comment, dans la suite, deux rôles importants furent tenus. Ainsi le Mazurier, dans sa *Galerie historique des Acteurs* (t. I, p. 209), cite Dangeville, qui fut aussi un excellent CHICANNEAU (1702-1740). « Plus tard, Baptiste Cadet, dont les débuts remontent à 1792, qui ne prit sa retraite qu'en 1822, et reparut même après 1830, dans quelques représentations, a laissé le souvenir d'une bouffonnerie inimitable dans le rôle de PERRIN DANDIN[1]. » Aujourd'hui, à la Comédie-Française, *les Plaideurs* sont joués avec gaieté et verve; mais ce sont l'INTIMÉ et PETIT-JEAN qui, grâce à leurs spirituels interprètes, — je veux parler des deux chefs d'emploi, — sont passés au premier plan[2].

1. Voir Notice des *Plaideurs* (P. MESNARD, *J. Racine*, t. II, p. 169).

2. M. Got a pris pour la première fois le rôle de Perrin Dandin, le lundi 13 Septembre 1886. La presse entière l'y a trouvé excellent. Jusqu'à ce jour, il avait joué l'Intimé

ANALYSE DES *GUÊPES* [1]

Philocléon est un juge qui a la manie de vouloir toujours juger : ce qu'il aime par dessus tout, c'est condamner.

A la fin, le pauvre homme perd la raison. Son fils Bdélycléon [2] en est réduit à le faire garder, et de près, par ses esclaves Sosias et Xanthias. Nous le voyons, au commencement de la comédie, s'échapper par la cheminée : il veut aller condamner Dracontidès, mauvais citoyen habitué à l'amende. Bdélycléon a bien de la peine, soutenu de ses deux esclaves, à retenir son père. On fait entrer de force le bonhomme dans la maison : on ferme la porte, on amasse pierres sur pierres contre elle, on repousse le verrou dans la gâche... Mais voici le maniaque sur la gouttière ! les tuiles tombent dru sur les trois gardiens. Les autres juges viennent chercher Philocléon. Ils arrivent déguisés en guêpes, dans l'attirail le plus grotesque : ils s'étonnent de ne point recontrer Philocléon ; ils l'appellent. Le malheureux répond par une fente de la porte qu'il est prisonnier. Ses confrères lui indiquent mille expédients pour tromper cette surveillance impie : il en profite. Mais tous comptent trop sans leurs hôtes.

Entendant son père dans la rue, Bdélycléon accourt, suivi de ses esclaves. Les juges veulent défendre leur collègue. Une lutte s'engage. Bientôt le calme se rétablit : Bdélycléon prétend qu'en empêchant son père d'aller juger il ne veut que son bonheur, et se justifie des violences auxquelles il est obligé de se livrer ; Philocléon exalte la profession de juge ; Bdélycléon revient à la charge, et ses raisons finissent par convaincre le chœur [3] qui lui donne gain de cause.

1. Voici comment Bdélycléon définit les vieux juges : « Cette race de vieillards, quand on l'irrite, devient terrible comme un essaim de *guêpes*. Ils ont au bas des reins un dard des plus aigus dont ils piquent leurs ennemis, et ils crient, ils bondissent, et leurs piqûres brûlent comme autant d'étincelles. » (Trad. de C. Poyard.)

2. Ennemi de Cléon.

3. C'est-à-dire la troupe des juges déguisés en guêpes.

Notre insensé, quoique battu, s'obstine dans sa folie. Son fils alors lui propose de satisfaire ses goûts sans sortir de chez lui. Mais la grande préoccupation de Pilocléon, c'est de savoir qui lui paiera son salaire. Convaincu qu'il n'y perdra rien à juger et à condamner au logis, il consent. Dans le même instant, Xantias court après le chien Labès qui a dévoré tout un fromage de Sicile : voilà pour Bdélycléon le premier procès qu'il fera juger par son père! Séance tenante, l'affaire s'instruit. Sosias héraut, — huissier, comme nous dirions aujourd'hui, — pour la circonstance, crie : Silence! assis! Xantias accuse, Philocléon mange ses lentilles tout en prêtant l'oreille, Bdélycléon se prépare à défendre l'accusé. L'avocat improvisé, pour imiter sans doute un orateur du temps, commence par un exorde à la fois pompeux et comique, et continue sur le même ton prétentieux et ridiculement emphatique. « Les témoins! » demande le juge. On présente des ustensiles de cuisine; apparaissent ensuite les petits du coupable. A leur vue, Philocléon feint d'être attendri; mais il faut que justice soit faite! Son fils donne l'urne d'absolution : le pauvre juge y laisse tomber son vote, croyant le mettre dans l'urne de condamnation[1]. Il ne peut revenir sur son arrêt. La tromperie dont il a été victime lui fait perdre connaissance. Il se remet un peu, demande pardon aux dieux : il a chargé sa conscience de l'acquittement d'un *accusé!* Il dit adieu pour toujours aux procès et aux condamnations! En sera-t-il plus sage? Oh non! il s'abandonne, sans doute pour se consoler, à tous les excès, s'oublie dans les vices les plus odieux, et y perd, non-seulement sa raison, mais sa dignité et son honneur.

1. L'urne de condamnation était devant le juge : l'urne d'absolution était placée derrière lui : il pensait si rarement à acquitter!

ANALYSE DES *PLAIDEURS*

Le théâtre représente une rue, au petit jour. A droite du spectateur est la maison du juge Perrin Dandin; à gauche, celle du plaideur Chicanneau. Petit Jean, portier de notre juge, traînant un gros sac de procès, vient pour faire sentinelle, afin que son maître ne sorte pas. Le pauvre homme est gardé à vue sur l'ordre de son fils Léandre : il a le cerveau malade, et, depuis quelque temps, ne va plus au Palais. Deux plaideurs acharnés s'obstinent cependant à le consulter : ce sont Chicanneau et la comtesse de Pimbesche; seuls ils ne se sont point aperçus que l'intelligence de Dandin s'était affaiblie. Peut-être sont-ils l'un et l'autre atteints de la même maladie. Dandin, qui a conservé ses habitudes en perdant la raison, veut juger à toute heure. Quand ses guichetiers sont en défaut, il s'échappe et va courir la nuit en robe et en bonnet carré. Pour lui éviter un rhume et le scandale d'une telle sortie, Léandre le fait surveiller sévèrement. Petit Jean, dans un monologue bien plaisant qui rappelle assez exactement les prologues de la comédie latine et qui est en même temps une vive exposition de la pièce, nous raconte les tours que joue si souvent le prisonnier à ses gardiens, et s'apitoie sur son propre sort. Il se couche sur le sac de procès et veut s'endormir : mais voici l'Intimé, le secrétaire, qui s'étonne que si matin le portier soit dans la rue. Bientôt apparaît à sa fenêtre Dandin en personne qui appelle, et croyant, parce qu'on ne lui répond pas, — et pour cause, — qu'il n'est point entendu, saute par la fenêtre et veut aller juger. Mais les deux serviteurs lui barrent le passage. Aux cris poussés par le bonhomme accourt son fils Léandre : il donne l'ordre à Petit Jean de ramener son maître au logis et de le mettre dans son lit, non sans résistance de la part de notre maniaque qui prend la résolution héroïque de ne point dormir, pour faire enrager tout le monde. Resté seul avec l'Intimé, Léandre le consulte :

comment pourra-t-il assurer Isabelle, la fille de Chicanneau, de l'amour qu'elle a su lui inspirer? Il faudrait trouver un honnête faussaire qui portât à la jeune fille un billet sous forme d'exploit. L'Intimé sera cet *honnête* homme. La ruse réussira-t-elle? Nous le saurons plus tard. La voix de Chicanneau, qu'on entend à l'intérieur, empêche les deux conspirateurs d'achever le plan de leur complot. Ils vont y rêver ailleurs. Chicanneau se dirige vers la maison de Dandin ; c'est Petit Jean qui entr'ouvre la porte et la ferme au nez du solliciteur, bien que celui-ci ait *graissé le marteau*, selon l'expression du malicieux portier. Accourt la comtesse de Pimbesche, qui veut visiter aussi son juge. « On n'entre plus, » lui dit Chicanneau. Les deux plaideurs font vite connaissance : ils parlent à l'envi de leurs affaires, se comprennent d'abord ; puis, comme Chicanneau veut donner à la comtesse un conseil que celle-ci prend mal, ils se piquent, se disputent, se fâchent, se menacent..- Un tel sabbat fait sortir Petit Jean : Chicanneau et sa partie ne s'en entendent pas mieux, continuent de se quereller, cette fois devant témoins, et sortent en demandant à tous les échos un sergent, un huissier! tandis que Petit Jean, abasourdi, mais non surpris, souhaite qu'on mette aux Petites-Maisons aussi bien de tels plaideurs que leur juge! (Acte I.)

L'Intimé, déguisé en huissier, et que la comtesse de Pimbesche a chargé d'un exploit pour M. Chicanneau, a trouvé, dans cette heureuse rencontre, l'occasion d'aborder Isabelle; il remettra à la fille la lettre, et gardera l'exploit pour le père. Quant à Léandre, il fera le commissaire, car le faux huissier aura certainement besoin de renfort. Le drôle frappe à la porte de Chicanneau : c'est Isabelle elle-même qui vient ouvrir. Tout d'abord elle reçoit rudement l'homme d'affaires; mais elle se radoucit bientôt, en reconnaissant, sous les vieilles lunettes, l'œil vif de l'Intimé et en entendant sa voix qui lui a si souvent parlé de Léandre. Elle lit le billet; Chicanneau, rentrant inopinément, la surprendrait, sans l'Intimé qui pare le coup en reprenant le ton, le port et le visage de son rôle. Isabelle déchire le prétendu exploit et sort en feignant l'indignation. L'Intimé verbalise. Chicanneau excuse l'ignorance de sa fille et veut ramasser les morceaux déchirés. « Non, dit l'huissier, j'en ai sur moi copie. » Et il tend au bonhomme le véritable exploit de la comtesse. La signature *Le Bon* au bas de l'acte paraît suspecte à Chicanneau.

Il est sûr d'avoir devant lui un fripon : il veut frapper, mais son bâton reste en l'air : l'Intimé lui a prouvé son identité en ne faisant point mine de résister, en attendant même que les coups dont il est menacé meurtrissent ses épaules. Les huissiers véritables gagnaient de bonnes journées avec les coups de bâton que les Chicanneaux téméraires leur administraient. A ces simples mots dits avec une résignation intéressée : « J'ai quatre enfants à nourrir ! » Chicanneau est convaincu, confus et penaud. Léandre, en commissaire, arrive à propos. « Battre un huissier ! Affaire criminelle ! » Chicanneau se sent perdu. Deux délits reconnus : celui de sa fille et le sien ! La rebelle, mandée par le faux magistrat, se présente. La scène est ravissante : le commissaire fait subir à la prévenue un interrogatoire tout plein de sous-entendus dans lequel la justice respecte la fo...o...rme, comme dirait Bridoison, mais l'amour conquiert tous ses droits.

Avez-vous déchiré ce papier sans le lire.
— Monsieur, je l'ai lu.

Léandre et Isabelle se sont compris. Cependant l'Intimé rédige un contrat en bonne forme signé du *commissaire*, de Chicanneau, qui croit mettre son nom au bas d'un procès-verbal, et d'Isabelle qui sait bien ce qu'elle fait. L'Intimé ramène la jeune fille chez elle. Chicanneau devra suivre de par le roi le commissaire partout où il plaira à ce magistrat de le conduire. Mais voici bien une autre fête ! Petit Jean, qui a laissé échapper son prisonnier, accourt tout effaré. Dandin s'est sauvé par les gouttières : du haut de son toit il harangue. Léandre est reconnu par Petit Jean, qui n'a point le temps d'exprimer son étonnement : le faux commissaire l'entraîne rapidement. Chicanneau se plaint d'être arrêté sans l'aveu de son juge ; la comtesse, qui arrive inopinément pour faire aussi sa partie, accuse Chicanneau ; l'Intimé continue de jouer son rôle : tous trois parlent à la fois. Dandin, peu commodément assis sans doute pour entendre les requêtes, quitte la lucarne du toit. N'apercevant plus leur juge, les trois plaideurs sont condamnés au silence. Léandre, qui s'est dépouillé de sa robe de commissaire, se présente à la porte et en interdit l'accès à ces braillards. Petit Jean déclare qu'il a enfermé son maître dans la salle basse, près de la cave : l'alerte vieillard en a profité : il montre la tête au soupirail qui donne sur la rue. A sa vue, les deux plaideurs acharnés, Chicanneau et la comtesse recom-

mencent; ils se disputent, se bousculent: Chicanneau, moins galant et plus fort, arrive bon premier. Il est entraîné par Dandin, et tous deux, juge et plaideur, tombent dans la cave. On vole à leur secours; mais Chicanneau restera prisonnier dans la maison: c'est l'ordre de Léandre. La comtesse regrette de n'avoir point fait la chute: Chicanneau dans la cave va prévenir l'esprit du juge. Elle veut entrer, Léandre la renvoie et la rudoie presque. Il est à bout de patience; Dandin reparaît et boite un peu: il est tombé d'assez haut. Toujours sa manie! il veut aller juger. Comment flatter sa folie? Le hasard en fournit l'occasion. Petit Jean court après *Citron*, le chien de Dandin, qui a mangé à la cuisine un chapon: il est coutumier du fait. C'est un voleur incorrigible! Une idée lumineuse traverse l'esprit de Léandre. Voilà une cause pour son père! Hélas! son père a bien véritablement perdu l'esprit, car le malheureux prend la chose au sérieux. L'Intimé plaidera pour Citron; Petit Jean sera le demandeur, et Dandin se prépare à juger cette affaire avec solennité. (Acte II.)

Chicanneau, enfin délivré, raconte à Léandre la scène de l'huissier et du commissaire: il ne reconnaît point dans son interlocuteur le faux magistrat. Celui-ci en profite pour donner déjà en futur gendre des conseils discrets à ce beau-père qui mange si maladroitement son bien et celui d'Isabelle. Chicanneau ne se doute point du piège que lui a tendu Léandre, — il ne faut pas trop insister sur cette ruse; elle n'est pas bien honnête, c'est un moyen de comédie souvent employé: ne soyons pas sévère et tenons compte, pour les excuser, à Isabelle de sa jeunesse et à Léandre de ses bonnes intentions, — Chicanneau, en se retirant, remercie le fils de son juge et espère en son concours pour obtenir gain de cause. Il reviendra accompagné de sa fille, qui répondra de bonne foi à la justice. Mais le tribunal fait son entrée: Dandin, avec une majesté grotesque, l'Intimé, avec toute la suffisance d'un avocat ridicule, Petit Jean, bien embarrassé de ses bras et de sa personne dans sa robe de demandeur. J'allais oublier le souffleur qui est venu secourir la mémoire de Petit Jean. Quant à Léandre, il est l'assemblée. Alors commencent les plaidoiries: Petit Jean répète à tort et à travers et en les écorchant les mots que lui dit le souffleur à l'oreille: il récite fort mal sa leçon. A la fin, ne pouvant sortir de son exorde, il envoie le souffleur à tous les diables, et accuse, sans plus de façon et dans son langage naif, Citron d'avoir volé et mangé un cha-

pon, le menaçant de bons coups de bâton à la première escapade. Au tour de l'Intimé. Celui-ci, en sa qualité de secrétaire, n'a point besoin de souffleur : il a souvent copié des actes, entendu des plaideurs, assisté à l'audience. Comme tous les demi-savants, il ne doute point du succès. Puisqu'il va parler, la cause est gagnée d'avance! Il sait prendre tous les tons; il imite avec exactitude les grimaces, les contorsions, les mouvements de corps, les gestes; il n'est point jusqu'à la composition du discours qu'il ne reproduise fidèlement : ce sont les mêmes images forcées, les mêmes flatteries outrées, les mêmes citations latines, les mêmes souvenirs d'Aristote, de Lucain, de Pausanias, du Digeste et d'autres encore, c'est le même idiome prétentieux et inintelligible, qui était en honneur dans le barreau du temps. De tels défauts sont encore accusés, grossis, exagérés, comme il est naturel dans une comédie qui vise à la satire. La caricature s'accepte toujours plus volontiers que le portrait. Enfin l'Intimé a si longuement et si confusément parlé qu'il a endormi le juge. On réveille Dandin qui dans son demi-sommeil condamne Citron aux galères. L'assemblée murmure : je veux dire que Léandre se récrie. L'Intimé reprend courage : il produit ses témoins, toute la petite famille de l'accusé. Il les place sur les genoux du juge pour que, les voyant de près il se sente touché de compassion. Les petits chiens étonnés et un peu remués s'oublient en toute innocence devant la Justice. En habile avocat, l'Intimé tire parti de la situation : « Voyez nos larmes! » dit-il. Et le juge est bien embarrassé maintenant pour porter son arrêt, partagé qu'il est entre la nécessité de punir le crime avéré de Citron et la pitié que lui inspire le sort de tant de petits orphelins qui ne sont point élevés... ils viennent d'en donner la preuve! Mais il est temps que la bouffonnerie finisse : Chicanneau et Isabelle viennent pour leur affaire. Dandin se montre très galant avec la jeune fille. Il lui accordera tout ce qu'elle lui demandera. Léandre prend la parole, dit qu'il s'agit d'un mariage, que tout le monde est d'accord : l'amant, qui attend avec impatience la réalisation de ses vœux, la jeune fille, qui ne résistera point, le père lui-même, qui a signé le contrat. L'avocat y met tant de chaleur et Isabelle est si jolie que Dandin prononce la sentence : « Mariez au plus tôt. » Léandre présente alors sa femme à Dandin qui ne peut plus se dédire. Chicanneau proteste, mais ne peut contester le droit de Léandre. Il poursuivra Léandre, sa fille, Dandin,

tout le monde.... il ne donnera point d'argent. Léandre ne tient pas à la dot : il se contente d'Isabelle. Il fait un mariage d'inclination : chose rare en tout temps. C'est la meilleure moralité de cette comédie. (Acte III.)

AVIS AU LECTEUR

Quand je lus *les Guêpes* d'Aristophane, je ne songeois guère que j'en dusse faire *les Plaideurs*. J'avoue qu'elles me divertirent beaucoup, et que j'y trouvai quantité de plaisanteries qui me tentèrent d'en faire part au public : mais c'étoit en les mettant dans la bouche des Italiens, à qui je les avois destinées, comme une chose qui leur appartenoit de plein droit. Le juge qui saute par les fenêtres, le chien criminel, et les larmes de sa famille, me sembloient autant d'incidents dignes de la gravité de Scaramouche. Le départ de cet acteur interrompit mon dessein et fit naître l'envie à quelques uns de mes amis de voir sur notre théâtre un échantillon[1] d'Aristophane. Je ne me rendis pas à la première proposition qu'ils m'en firent. Je leur dis que quelque esprit que je trouvasse dans cet auteur, mon inclination ne me porteroit pas à le prendre pour modèle, si j'avois à faire une comédie, et que j'aimerois beaucoup mieux imiter la régularité de Ménandre[2] et de Térence[3], que la liberté de Plaute[4] et d'Aristophane[5]. On me répondit que ce n'étoit pas une comédie qu'on me demandoit, et qu'on vouloit seulement voir si les bons mots d'Aristophane auroient quelque grâce dans notre langue. Ainsi moitié en m'encourageant, moitié en mettant eux-mêmes la main à

1. *Var* (édit. de 1669) : quelque échantillon.

2. MÉNANDRE est le poète grec le plus illustre de la nouvelle comédie : il est né en 342. M. Villemain compare les courts fragments qui restent de lui à « de la poussière de marbre brisé. » M. Guillaume Guizot a réuni ces fragments et les a commentés, essayant de reconstruire l'œuvre disparue. (Voyez encore CH. BENOIT, *Essai sur la comédie de Ménandre.*)

3. PUBLIUS TERENTIUS AFER naquit à Carthage l'an 569 de Rome (185 av. J.-C.). Esclave à Rome, il fut affranchi par son maître le sénateur Terentius Lucanus qui lui donna son nom avec la liberté. Il est mort à l'âge de vingt-six ans. Voici les titres de ses comédies ; *l'Andrienne* (166 av. J.-C.), *l'Hécyre* (la Belle-mère) (165 av. J.-C.), *l'Heautontimoroumenos* (163 av. J.-C.), *l'Eunuque* (161 av. J.-C.), *le Phormion* (161 av. J.-C.), *les Adelphes* (160 av. J.-C.).

4. Voir au sujet de Plaute la préface des morceaux choisis par M. E. BENOIST Hachette).

5. Voir la traduction de C. POYARD (Hachette).

Var. (édit. de 1669) ; et que la régularité de Ménandre et de Térence me sembloit bien plus glorieuse et même plus agréable à imiter que la liberté de Plaute et d'Aristophane.

l'œuvre, mes amis me firent commencer une pièce qui ne tarda guère à être achevée.

Cependant la plupart du monde ne se soucie point de l'intention ni de la diligence des auteurs. On examina d'abord mon amusement[1] comme on auroit fait[2] une tragédie. Ceux mêmes qui s'y étoient le plus divertis eurent peur de n'avoir pas ri dans les règles[3] et trouvèrent mauvais que je n'eusse pas songé plus sérieusement à les faire rire. Quelques autres s'imaginèrent qu'il étoit bienséant à eux de s'y ennuyer, et que les matières de palais ne pouvaient pas être un sujet de divertissement pour des gens de cour. La pièce fut bientôt après jouée à Versailles. On ne fit point de scrupule de s'y réjouir; et ceux qui avoient cru se déshonorer de rire à Paris furent peut-être obligés de rire à Versailles pour se faire honneur.

Ils auroient tort, à la vérité, s'ils me reprochoient d'avoir fatigué leurs oreilles de trop de chicane. C'est une langue qui m'est plus étrangère qu'à personne; et je n'en ai employé que quelques mots barbares, que je puis avoir appris dans le cours d'un procès, que ni mes juges, ni moi, n'avons jamais bien entendu[4].

Si j'appréhende quelque chose, c'est que des personnes un peu sérieuses ne traitent de badinerie, le procès du chien et

1. *Amusement*, divertissement.

> Le lecteur sage fuit un vain *amusement*.
> (Boil., *Art. poét.*, III.)

2. *Faire*, véritable auxiliaire employé pour ne point répéter le premier verbe. « Charles voulait braver les saisons comme il *faisait* ses ennemis. (Volt., *Hist. de Charles XII*, liv. IV.)

3. « Vous êtes de plaisantes gens avec vos règles... je voudrois bien savoir si la grande règle de toutes les règles n'est pas de plaire, et si une pièce de théâtre qui a attrapé son but n'a pas suivi un beau chemin... Si les pièces qui sont selon les règles ne plaisent pas, et que celles qui plaisent ne soient pas selon les règles, il faudroit, de nécessité, que les règles eussent été mal faites... Laissons-nous aller de bonne foi aux choses qui nous prennent par les entrailles, et ne cherchons point de raisonnement pour nous empêcher d'avoir du plaisir. » (Mol., *Crit., de l'Ec. des Fem.*, 7.)

Au dix-huitième siècle, cette délicatesse excessive était encore de bon goût, témoin cette lettre de M. d'Argental à Voltaire pour le dissuader de faire jouer après *Mérope* une farce du même auteur intitulée *Thérèse* : « Il est permis aux grands hommes de faire de mauvais ouvrages, mais jamais des ouvrages de mauvais goût. On pardonne à Corneille d'avoir fait *Pertharite* ; on excuse à peine Racine d'avoir fait *les Plaideurs*, malgré leurs grands succès. » Passe encore pour *Thérèse* que M. d'Argental avait des raisons de trouver une méchante pièce et Voltaire sans doute aussi, puisqu'il ne l'a point publiée, mais pour *les Plaideurs*, comme dirait Chicanneau, nous nous inscrivons en faux contre un tel jugement.

4. *Var.* (édit. de 1669) : que je puis avoir retenus dans le cours d'un procès que ni moi, ni mes juges n'ont jamais bien entendu.

les extravagances du juge. Mais enfin je traduis Aristophane, et l'on doit se souvenir qu'il avoit affaire à des spectateurs assez difficiles. Les Athéniens savoient apparemment ce que c'étoit que le sel attique, et ils étoient bien sûrs, quand ils avoient ri d'une chose, qu'ils n'avoient point ri d'une sottise.

Pour moi, je trouve qu'Aristophane a eu raison de pousser les choses au delà du vraisemblable. Les juges de l'Aréopage[1] n'auroient pas peut-être trouvé bon qu'il eût marqué au naturel leur avidité de gagner, les bons tours de leurs secrétaires et les forfanteries de leurs avocats. Il étoit à propos d'outrer un peu les personnages pour les empêcher de se reconnoître. Le public ne laissoit pas de discerner le vrai au travers du ridicule; et je m'assure qu'il vaut mieux avoir occupé l'impertinente[2] éloquence de deux orateurs autour d'un chien accusé que si l'on avoit mis sur la sellette un véritable criminel, et qu'on eût intéressé les spectateurs à la vie d'un homme.

Quoi qu'il en soit, je puis dire que notre siècle n'a pas été de plus mauvaise humeur que le sien, et que, si le but de ma comédie étoit de faire rire, jamais comédie n'a mieux attrapé son but[3]. Ce n'est pas que j'attende un grand honneur d'avoir assez longtemps réjoui le monde[4]. Mais je me sais quelque gré de l'avoir fait sans qu'il m'en ait coûté une seule de ces sales équivoques[5] et de ces malhonnêtes plaisanteries qui

1. L'Aréopage, ainsi appelé parce que ce tribunal se tenait dans un lieu consacré à Mars, était une espèce de cour supérieure où siégeaient les archontes sortis de charge... « Les Juges, au nombre de six mille, étaient annuellement désignés par le sort, et répartis entre les dix tribunaux criminels et civils d'Athènes. Il n'y avait aucune condition de capacité ni même de moralité à remplir pour être appelé à statuer sur la vie et les intérêts de chacun : dans les assemblées de ce genre, composées en grande partie d'hommes pauvres et obscurs, la corruption pouvait s'exercer hardiment... » (C. Poyard, *Notice sur les Guêpes*, traduction d'Aristophane, p. 142.)

2. *Impertinente éloquence*, éloquence qui est contre le bon sens.

« Vous pouviez louer Auguste sans lui prédire ces honneurs impertinents. » (Fontenelle. *Jugement de Pluton*).

3 Cette expression se trouve entière dans la citation que nous avons faite à la page précédente, note 3.

4. Cette manière dédaigneuse de parler de la comédie peut ressembler à un secret désir de rabaisser Molière. Racine aurait dû en parlant de la Comédie citer avec honneur Molière : c'est un tort de ne l'avoir point fait.

5. *Var.* (édit. de 1669-87) : un seul de ces sales équivoques.

Au dix-septième siècle *équivoque* était indifféremment du masculin ou du féminin. Dès 1697, les grammairiens s'étaient décidés pour le genre féminin, et Racine avait suivi la règle. Boileau, dans la satire XII, reprochait au langage français d'avoir certains noms dont le genre n'était point déterminé et prenait à partie précisément le mot *équivoque*.

De quel genre te faire, *équivoque* maudite
Ou maudit?

(Boil... *Sat.* XII).

coûtent maintenant si peu à la plupart de nos écrivains, et qui font retomber le théâtre dans la turpitude[1] d'où quelques auteurs plus modestes[2] l'avoient tiré[3].

1. Il y a peut-être là un trait dirigé contre Molière et contre les équivoques de *l'École des Femmes*. Racine, dans sa jeunesse, était très « dédaigneux et très railleur, même contre ses amis. Or Molière en 1668 n'était déjà plus son ami. » (Saint-Marc Girardin, *Œuvres de J. Racine*, t. II, p. 239).
Ajoutons qu'à son insu, et bien que Molière ne l'ait point visé personnellement ni même par allusion, Racine joue un peu ici le rôle du poète Lysidas dans la *Critique de l'École des Femmes*.

Boileau était lui aussi trop sévère pour le grand comique, lorsqu'il disait (*Art poét.*, chant III) :

C'est par là que Molière, illustrant ses écrits,
Peut-être de son art eût remporté le prix,
Si, moins ami du peuple, en ses doctes peintures,
Il n'eût point fait souvent grimacer ses figures,
Quitté pour le bouffon l'agréable et le fin,
Et sans honte à Térence allié Tabarin.
Dans ce sac ridicule où Scapin l'enveloppe,
Je ne reconnois plus l'auteur du *Misanthrope*.

2. *Modestes* est employé dans le sens de *qui ont de la décence, de la pudeur, qui ne tombent point dans l'excès, dans la sale équivoque.*
3. L'édition de 1669 souvent citée pour les variantes est la première que Racine ait donnée de ses *Plaideurs*. En voici le titre : LES PLAIDEURS, COMÉDIE. A Paris, chez Claude Barbin.... M.DC.LXIX. Avec privilege du Roy.

LES PLAIDEURS

COMÉDIE

(1668)

PERSONNAGES.

DANDIN[1], juge.
LÉANDRE, fils de Dandin.
CHICANNEAU[2], bourgeois.
ISABELLE, fille de Chicanneau.
LA COMTESSE.
PETIT JEAN, portier.
L'INTIMÉ[3], secrétaire.
LE SOUFFLEUR.

La Scène est dans une ville de basse Normandie[4].

1. Le nom de *Perrin Dandin* a été pris dans Rabelais par Racine. On lit dans *Pantagruel* (liv. III, chap. XLI) : « Il me souvient à ce propous que, on temps que j'estudiois à Poictiers en droit, estoit à Semervé un nommé Perrin Dendin..... Cestuy home de bien apoinctoit plus de procès qu'il n'en estoit vuidé en tout le palais de Poictiers... » (P. 194, édit. JANNET.) Celui qui parle est Bridoye, nom que Beaumarchais a heureusement emprunté etdonné sous la forme de Bridoison (*Mariage de Figaro*).

2. Chicanneau, nom encore emprunté à Rabelais. — Voy. *Pantagruel* (liv. IV, ch. XII, p. 68 et 69) : « La veismes des *chiquanous*..... Quand ung usurier ou advocat veult mal à quelque gentilhome de son pays, il envoye vers luy un de ces *chiquanous*. » Comme on le voit, les *chiquanous* dans Rabelais sont des huissiers.

3. Nom propre emprunté au langage de la chicane. « *L'Intimé* est celui au profit duquel une sentence a été rendue, et qui soutient contre l'appelant qu'il a été bien jugé par la sentence. » (FERRIÈRE, *Dictionnaire de droit*.)

4. C'est par excellence le pays de la chicane : Racine a bien choisi l'endroit.

LES PLAIDEURS

ACTE PREMIER

SCÈNE I

PETIT JEAN (traînant un gros sac de procès).

Ma foi, sur l'avenir bien fou qui se fiera. [1]
Tel qui rit vendredi [2] dimanche pleurera.
Un juge [3], l'an passé, me prit à son service :
Il m'avoit fait venir d'Amiens pour être suisse [4].
Tous ces Normands vouloient se divertir de nous [5] :
On apprend à hurler, dit l'autre [6], avec les loups [7].
Tout Picard que j'étois [8], j'étois un bon apôtre [9],
Et je faisois claquer mon fouet tout comme un autre [10].

1. Ce gai monologue de Petit Jean est en même temps une vive exposition du sujet.
2. La tirade de Petit-Jean renferme un grand nombre de proverbes. La formule de celui-ci est :

Tel rit le vendredi
Qui dimanche pleurera.

On ne peut se fier sur l'avenir; on n'est point sûr, si l'on est heureux la veille, de conserver le lendemain sa sécurité : voilà ce que veut dire Petit Jean; il le dit sous une forme connue et populaire. Les Picards pour l'ordinaire sont sentencieux : ils aiment à s'exprimer par proverbes.
3. L'acteur montre à sa gauche et à la droite du spectateur la maison de Perrin Dandin.
4. Les portiers des hôtels particuliers étaient pour la plupart originaires de la Suisse. Pourquoi choisissait-on de préférence ces domestiques dans cette nation? C'était peut-être parce qu'ils étaient pour la plupart de haute taille et d'un caractère docile. Le nom propre Suisse est devenu par la force de l'habitude un nom commun et le synonyme de portier.
5. Voyez la rivalité de peuple à peuple. Un Picard méprise un Normand : le Normand le rend bien au Picard. — *Se divertir de*, se moquer de. « Cela sera plus sûr que de *se divertir de lui;* car, à la fin, il pourroit bien *se diver- de vous.* » (MARIVAUX, *Paysan parvenu.*)
6. DIT L'AUTRE, c'est-à-dire, dit le proverbe, façon populaire de parler.
7. « Il faut hurler avec les loups », proverbe qui se rencontre dans GABRIEL MEURIER. *Trésor des sentences.* Il date du seizième siècle.
8. Quoi qu'on dise des Picards, ils ne sont pas moins malins que les autres.
9. Je n'en avais pas l'air, mais il ne fallait pas trop s'en fier à ma mine.
10. « Faire claquer son fouet, se faire valoir, farie valoir ses talents. » (*Dict. de l'Académie.*)

Tous les plus gros [1] monsieurs [2] me parloient chapeau bas :
« Monsieur de Petit Jean », ah! gros comme le bras [3].
Mais, sans argent, l'honneur n'est qu'une maladie [4].
Ma foi, j'étois un franc portier de comédie [5] :
On avait beau heurter et m'ôter son chapeau,
On n'entroit point chez nous sans graisser le marteau [6].
Point d'argent, point de suisse [7], et ma porte était close.
Il est vrai qu'à monsieur j'en rendois quelque chose.
Nous comptions quelquefois [8]. On me donnoit le soin
De fournir la maison de chandelle et de foin [9] ;
Mais je n'y perdois rien [10]. Enfin, vaille que vaille [11]
J'aurois sur le marché [12] fort bien fourni la paille.

1. *Gros* pour *grand* était un mot à la mode. En 1691, Boursault fit une comédie intitulée : *les Mots à la mode*, où il critique la femme d'un ancien joaillier, Mme Josse, qui veut se donner des airs de grande dame et affecte de parler le beau langage.

> Alexandre le Grand, l'exemple des héros,
> Est appelé par elle Alexandre le *Gros*.
>
> (Boursault. *Théâtre*, 3e vol. p. 150.)

2. « Molière, dans *l'Ecole des Femmes*, s'était déjà servi de *Monsieurs* pour *Messieurs*. » (Aimé-Martin.) Georgette (de *l'Ecole des Femmes*) peut bien parler comme Petit Jean.

3. « La phrase est elliptique. On me donnait *gros comme le bras* (c'est-à-dire très respectueusement) le titre de Monsieur de Petit Jean. » (P. Mesnard).

4. Comparez Boileau :

> La vertu sans argent n'est qu'un meuble inutile.

5. Le portier de comédie, qui se tenait à la porte du théâtre pour empêcher les gens d'entrer sans billet, n'était point toujours délicat : il se laissait corrompre quelquefois.

6. *Graisser le marteau*, c'est donner de l'argent au portier pour être admis. On dit de même *graisser la patte à quelqu'un*.

> Vous serez pleinement contentés de vos soins :
> Mais ne vous laissez pas *graisser la patte* au moins.
>
> (Mol., *Ec. des Maris*, III, 5,)

Et plus bas :

> Il disoit qu'un plaideur dont l'affaire alloit mal
> Avoit *graissé la patte* à ce pauvre animal.

7. On sait que les Suisses servaient dans les armées étrangères. Ils se battaient bien ; mais il ne fallait point leur faire attendre la solde. Autrement point d'argent, point de Suisse : de là le proverbe.

8. Petit Jean était obligé de compter quelquefois avec son maître : il lui cédait une part de ses bénéfices. Ah! Dandin savait bien comme on fait les bonnes maisons.

9. Avec ses étrennes et ses pourboires, Petit Jean achetait pour la maison la chandelle et le foin.

10. Il nous l'a dit tout à l'heure : c'était un bon apôtre.

11. *Vaille que vaille*, locut. adv., tant bien que mal.

> Enfin *vaille que vaille*,
> L'ennemi se soumet, j'ai gagné la bataille.
>
> (Destouches, *Glor.*, V, 3.)

12. *Sur le marché*, en outre de ce que j'avais à donner. En plus de la chandelle et du foin que je devais fournir, selon les conventions arrêtées entre mon maître et moi, — c'est ici le sens de *marché*, — j'aurais acheté la paille, et aurais encore trouvé mon compte.

C'est dommage : il [1] avoit le cœur trop au métier,
Tous les jours le premier aux plaids [2], et le dernier,
Et bien souvent tout seul. Si l'on l'eût voulu croire,
Il y seroit couché [3] sans manger et sans boire [4].
Je lui disois parfois : « Monsieur Perrin Dandin,
Tout franc, vous vous levez tous les jours trop matin :
Qui veut voyager loin ménage sa monture [5].
Buvez, mangez, dormez, et faisons feu qui dure [6]. »
Il n'en a tenu compte. Il a si bien veillé [7]
Et si bien fait qu'on dit que son timbre est brouillé [8].
Il nous veut tous juger les uns après les autres,
Il marmotte toujours certaines patenôtres [9]
Où je ne comprends rien. Il veut, bon gré mal gré,
Ne se coucher qu'en robe et qu'en bonnet carré [10].
Il fit couper la tête à son coq, de colère,

1. « *Il* est trop éloigné de *Monsieur* auquel il se rapporte; il y a six vers de distance du pronom au nom. Cette très légère incorrection est couverte par la gaieté, la bonne plaisanterie, le vrai comique du style dans tout ce monologue. » (Geoffroy.)

2. *Plaids* a vieilli dans le sens d'*audiences* d'un tribunal. Il s'emploie encore dans le sens historique, quand on veut parler des assemblées dans lesquelles se jugaient les procès sous les rois mérovingiens et carlovingiens.

3. Toutes les éditions imprimées du vivant de Racine portent : *Il y seroit couché*, littéralement, il y aurait passé la nuit. Racine emploie l'auxiliaire *être* avec ce verbe neutre qui se construit d'ordinaire avec l'auxiliaire *avoir*. M. Saint-Marc Girardin fait remarquer dans son édition du *Théâtre de Racine* (t. II, p. 245, note 4) qu'il a souvent entendu dire en province : je viens de la campagne: j'*y suis couché* aussi bien que j'*y ai couché*.

4. Philocléon n'oubliait point à l'audience de manger ses lentilles. Mais il était aussi empressé que Dandin. Dès l'aube, il réclamait ses chaussures, et allait dormir au tribunal.

5. Proverbe : il faut ménager les choses dont on veut se servir longtemps. Si vous fatiguez trop votre cheval, la pauvre bête ne pourra vous porter longtemps. C'est la même idée qu'exprime ce proverbe du seizième siècle.

Qui va doucement va sûrement.

6. Proverbe : si vous ne soignez pas votre corps, vous serez malade, et toute votre ardeur ne sera qu'un feu de paille. Gallicisme qui consiste à omettre l'adjectif défini *un* devant le substantif. Voyez des gallicismes analogues aux vers 122, 188, 217, 234, 326, 378, 435, 583.

7. *Veillé*, passé les nuits sans dormir.

8. Le mot *timbre* est ici employé pour *cerveau*. On dit un cerveau timbré dans le sens de « dérangé ». On peut dire : un timbre brouillé. La métaphore n'est peut-être point tout à fait exacte. Mais il ne faut point oublier que c'est Petit Jean qui parle.

9. « *Patenôtres* signifie le plus souvent des *pater noster*, des prières. Petit Jean donne ce nom aux formules inintelligibles, au *grimoire* que récite son maître. » (P. Mesnard).

10. Comparez Aristophane, *Guêpes* (v. 89-92) :

« Le tribunal de la place Héliée*; il n'est point d'homme qui s'y plaise autant que lui. Juger, voilà sa passion! il est malheureux, s'il ne siège au premier rang. Il ne ferme point l'œil de toute la nuit. »

* Ce tribunal venait tout de suite comme importance après l'Aréopage.

Pour l'avoir éveillé plus tard qu'à l'ordinaire :
Il disoit qu'un plaideur dont l'affaire allait mal
Avoit graissé la patte à ce pauvre animal[1].
Depuis ce bel arrêt, le pauvre homme a beau faire,
Son fils ne souffre plus qu'on lui parle d'affaire :
Il nous le fait garder jour et nuit, et de près[2].
Autrement, serviteur[3], et mon homme est aux plaids.
Pour s'échapper de nous, Dieu sait s'il est allègre !
Pour moi, je ne dors plus. Aussi je deviens maigre,
C'est pitié. Je m'étends et ne fais que bâiller;
Mais veille qui voudra, voici mon oreiller[4].
Ma foi, pour cette nuit, il faut que je m'en donne :
Pour dormir dans la rue on n'offense personne,
Dormons[5]. (Il se couche par terre.)

1. Comparez Aristophane, *Guêpes* (v. 100-102) :

« Son coq se mit à chanter le soir. Ah ! dit-il, il s'est laissé graisser la patte par les accusés pour me réveiller tard. »

2. Comparez Aristophane, *Guêpes* (v. 69 et 70).

« Il nous a donné l'ordre de garder à vue son père; il l'a enfermé ; il ne veut point qu'il sorte. »

3. Elliptiquement, *serviteur* se dit de quelqu'un qui ne veut point faire ce qu'on lui dit.

Serviteur au portier,
Dit-il, et de courir.
(La Font., *Fabl.*, IX, 10.)

Je louerai, si l'on veut, son train et sa dépense,
Son adresse à cheval, aux armes, à la danse :
Mais pour louer ses vers, je suis son serviteur.
(Mol., *Mis.*, IV, 1.)

4. Il prépare son sac de procès pour en faire un oreiller.

5. « Il faut convenir qu'il n'est pas naturel que Petit Jean vienne dans la rue pour dormir ; qu'avant de dormir il se parle si longtemps. On s'aperçoit que le poète a besoin d'instruire le spectateur, et Petit Jean ne songe qu'il a envie de dormir qu'après avoir débité ce qu'il est nécessaire de savoir pour l'intelligence de la pièce ; il y a peu d'art dans cette exposition, mais beaucoup de vers que tout le monde sait par cœur, et des proverbes qui sont restés. » (Geoffroy.) L'observation de Geoffroy est juste dans sa seconde partie. Mais, pour la première partie, elle ne nous paraît point fondée. Il est très naturel au contraire que Petit Jean vienne dans la rue pour garder son maître. La sentinelle est toujours placée à l'endroit où le prisonnier pourrait, si l'on n'y prenait garde, tromper la surveillance : ce n'est point à l'intérieur, mais à l'issue principale de la maison, que la vigilance doit être exercée. Petit Jean fatigué, harassé, pour cette nuit, violera la consigne.

SCÈNE II

L'INTIMÉ, PETIT JEAN.

L'INTIMÉ.

Aïe [1], Petit Jean! Petit Jean!

PETIT JEAN.

(A part). L'Intimé!
Il a déjà bien peur de me voir enrhumé[2].

L'INTIMÉ.

Que diable! si matin que fais-tu dans la rue?

PETIT JEAN.

Est-ce qu'il faut toujours faire le pied de grue[3]?
Garder toujours un homme et l'entendre crier?
Quelle gueule[4]! Pour moi, je crois qu'il est sorcier.

L'INTIMÉ.

Bon[5]!

PETIT JEAN.

Je lui disais donc[6], en me grattant la tête,
Que je voulais dormir. « Présente ta requête
Comme tu veux dormir[7] », m'a-t-il dit gravement.
Je dors en te comptant la chose seulement.
Bonsoir.

1. *Aïe* signifiait dans l'ancien français *aide*.
« Il s'écria : *Aïez nous*, Mahom. »
(*Chanson de Roland*, CCLXVI.)

2. Il y a de la mauvaise humeur dans cet *aparté*. Ce n'est point par intérêt, pense Petit Jean, que l'Intimé lui vient tenir compagnie. Obligé de veiller, le secrétaire ne veut point que le portier fasse son somme.

3. La grue se tient immobile sur une jambe. Faut-il donc être *debout* nuit et jour?

4. Allusion à l'avocat Gaultier surnommé *la Gueule*. « Ce procureur avoit la bouche bien fendue, ce qui n'est pas un petit avantage pour un homme qui gagne sa vie à clabauder, et dont une des bonnes qualités, c'est d'être *fort en gueule*. » (Furetière (*Roman bourgeois*.)

5. Exclamation qui exprime le désappointement. Ce n'est point la réponse qu'attendait l'Intimé.

6. Petit Jean continue son idée sans tenir compte de l'interruption de l'Intimé.

7. « Il y avoit alors.... un président si amoureux de son métier qu'il l'exerçoit dans son domestique. Quand son fils lui representoit qu'il avait besoin d'un habit neuf, il lui répondoit gravement : *Présente ta requête*... et quand le fils lui avait présenté sa requête, il répondait par un : *Soit communiqué à sa mère*. » (L. Racine, *Remarques sur les tragédies de J. Racine*, t. I, p. 217 et 218.)

L'INTIMÉ.

Comment bonsoir? Que le diable m'emporte,
Si[1]... Mais j'entends du bruit au-dessus de la porte.

SCÈNE III

DANDIN, L'INTIMÉ, PETIT JEAN.

DANDIN (à la fenêtre).

Petit Jean? l'Intimé?

L'INTIMÉ (à Petit Jean).

Paix!

DANDIN.

Je suis seul ici.
Voilà mes guichetiers en défaut, Dieu merci!
Si je leur donne temps, ils pourront comparaître[2].
Çà, pour nous élargir[3], sautons par la fenêtre.
Hors de cour.

L'INTIMÉ.

Comme il saute!

PETIT JEAN

Ho[4]! monsieur, je vous tien[5].

DANDIN.

Au voleur! au voleur!

PETIT JEAN.

Ho! nous vous tenons bien.

1. Il s'arrête dans l'expression de sa pensée à cause du bruit qu'il entend Il est facile de la compléter: Si j'ai envie de dormir avec la garde qu'il nous faut faire.

2. Terme de procédure. Paraître devant le tribunal, et ici, arriver à temps pour m'empêcher d'aller juger.

3. « L'élargissement est la sortie d'un *prisonnier* par un jugement qui l'ordonne ou par quelque autre manière introduite ou approuvée par les lois. » (Furetière, *Dict. de droit et de pratique*, éd. 1771.)

4, *Hors de cour*, c'est-à-dire: il n'y a plus lieu de me tenir enfermé: je suis libre!

5. *Ho*! interjection: sert à appeler, à avertir.

6 Tien est écrit sans *s* à la fin non seulement pour rimer avec bien, mais encore parce qu'autrefois on ne mettait pas d'*s* à la fin de la première personne du singulier des verbes de la troisième et de la quatrième conjugaisons.

L'INTIMÉ.

Vous avez beau crier.

DANDIN.

Main forte ![1] l'on me tue.

SCÈNE IV

LÉANDRE, DANDIN, L'INTIMÉ, PETIT JEAN.

LÉANDRE.

(Un domestique paraît avec un candélabre.)

Vite un flambeau! J'entends mon père dans la rue.
Mon père, si matin qui vous fait déloger?
Où courez-vous la nuit?

DANDIN.

Je veux aller juger[2].

LÉANDRE.

Et qui juger? Tout dort.

PETIT JEAN.

Ma foi, je ne dors guères.

LÉANDRE.

Que de sacs[3]! Il en a jusques aux jarretières.

DANDIN.

Je ne veux de trois mois rentrer dans la maison
De sacs et de procès j'ai fait provision[4].

LÉANDRE.

Et qui vous nourrira?

1. *Main-forte.* Ellipse : qu'on me prête main-forte! qu'on m'assiste avec la force en main! « Nous pouvons nous barricader, et envoyer quérir *main-forte* contre la violence. » (Mol., *Fourb. de Scapin*, III, 2.)

2. Comp. Aristophane, *Guêpes* (v. 152-157):

> Bdélycléon. Esclave, pousse la porte. pèse dessus, ferme, allons ! du nerf !
> Philocléon. Que faites-vous, sacrilèges ? Je veux sortir, il faut que j'aille juger.

3. Les sacs étaient alors ce que les avoués et avocats appellent aujourd'hui des *dossiers*. « Lors qu'ilz (les procès) sont bien entassez enchassez et *ensachez* on les peut vrayement dire membrus et formez. » Quand tous les gens de justice. sergents, huissiers, avocats, procureurs, commissaires. etc.., ont des sacs, ils n'en sauraient trop avoir, puisqu'ils « sucent alors bien fort continuellement les bourses des parties. engendrent à leurs procez teste, pieds, gryphes, bec, dents, mains, venes, artères. nerfz, muscles, humeurs : ce sont les *sacs.* » (Rabelais, *Pantagruel*, liv. III, chap. XLII.)

4. « *Maison* ne rime pas avec *provision*. Le poète si sévère sur la rime de ses tragédies s'est donné quelque liberté dans une comédie. » (Louis Racine).

DANDIN.

Le buvetier, je pense.

LÉANDRE.

Mais où dormirez-vous, mon père?

DANDIN.

A l'audience[1].

LÉANDRE.

Non, mon père, il vaut mieux que vous ne sortiez pas[2].
Dormez chez-vous, chez vous[3] faites tous vos repas.
Souffrez que la raison enfin vous persuade[4];
Et, pour votre santé...

DANDIN.

Je veux être malade[5].

LÉANDRE.

Vous ne l'êtes que trop[6]. Donnez-vous du repos;
Vous n'avez tantôt plus que la peau sur les os.

DANDIN.

Du repos? Ah! sur toi tu veux régler ton père.
Crois-tu qu'un juge n'ait qu'à faire bonne chère,

1. Voilà un heureux trait d'observation. Il est toujours applaudi au théâtre. — Dandin, comme la plupart de ses collègues, ne restant assis qu'au tribunal, son corps ne se reposant enfin et un peu que là, s'endort facilement dans le demi-silence : ajoutons que souvent les plaidoiries de l'avocat invitent au sommeil.

2. Léandre ne manque point de respect à son père. Au contraire, Bdélycléon dit à Philocléon qu'il est peu fin, qu il est bien effronté, et lui adresse d'autres aménités de ce genre. Il le fait pourchasser sans pitié par ses esclaves. Léandre au moins y met des formes. Il est vrai que les spectateurs du xvii[e] siècle eussent difficilement accepté dans toute son intégrité la fable d'Aristophane.

3. Remarquez cette répétition de *chez vous* : il y a de la tendresse, de la piété filiale. Ne dormez point à l'audience, ne prenez point vos repas chez le buvetier; mais dormez et mangez chez vous : cela vaudra mieux pour votre dignité et pour votre santé.

4. C'est presque un vers de tragédie :

Souffrons que la raison éclaire enfin nos âmes.
(Corn., *Hor.*, 1, 3.)

5. Trait aussi heureux que juste. Dandin est entêté : tout conseil qui contrarie son désir l'importune. A tort il accuse son fils de le rendre malheureux : il ne veut point qu'il s'intéresse à sa santé. Ce « Je veux être malade » mérite d'être rapproché du « Je veux être battue » de la Martine de Molière, dans le *Medecin malgré lui*.

6. Réponse plaisante qui n'est point toutefois exempte de tristesse.

Qu'à battre le pavé comme un tas de galants[1],
Courir le bal la nuit, et le jour les brelans[2]?
L'argent ne nous vient pas si vite que l'on pense :
Chacun de tes rubans[3] me coûte une sentence[4].
Ma robe vous fait honte : un fils de juge! ah! fi[5]!
Tu fais le gentilhomme. Hé! Dandin[6], mon ami,
Regarde dans ma chambre et dans ma garde-robe
Les portraits des Dandins[7] : tous ont porté la robe,
Et c'est le bon parti[8]. Compare, prix pour prix[9],
Les étrennes[10] d'un juge à celles d'un marquis;
Attends que nous soyons à la fin de décembre.
Qu'est-ce qu'un gentilhomme? Un pilier d'antichambre[11].

1. Les *galants*, c'est-à-dire ceux qui ont de l'élégance dans les manières, de la grâce, qui sont habiles à plaire, qui ne font rien de sérieux, les *inutiles* enfin qui n'ont qu'à se promener par la ville vêtus à la dernière mode. — *Galant* est le participe présent de l'ancien verbe *galer*, littéralement se *livrer au plaisir*.

2. Le *brelan* est un jeu qui se joue avec trois cartes à trois ou à quatre ou à cinq. On dit qu'on a *brelan* quand on a dans les mains les trois cartes de la même couleur. C'est par extension de sens que ce mot est employé ici : il signifie maison de jeu, tripot.

3. Il y a quelque analogie entre le langage que tient ici Dandin et les reproches adressés par Harpagon à son fils Cléante (*Avare* I, 5) : « Je voudrois savoir sans parler du reste, à quoi servent tous ces *rubans* dont vous voilà lardé depuis les pieds jusqu'à la tête... »

4. Chaque sentence lui était payée sans doute un bon prix.

5. *Fi*. Dandin prête cette interjection à son fils : elle exprime le dédain. *Fi* est une *onomatopee* (imitation du son); quand on montre du dédain, on souffle des deux lèvres, et le son peut se traduire dans la langue par le mot *fi*.

6. A dessein le juge, qui reconquiert sa raison pour un moment, fait sonner aux oreilles de son fils, en velléité d'imiter le train des marquis, le nom terriblement bourgeois de Dandin.

7. La magistrature était une sorte de noblesse, — on a dit la noblesse de robe, — et tout comme les descendants des croisés, les juges conservaient fièrement et montraient avec orgueil les portraits de leurs ancêtres. C'était assez l'habitude dans une famille qu'on fût magistrat de père en fils.

8. Coupe de vers heureuse. Il n'y a point de réplique à cela.

9. *Loc. adv.* Toute compensation faite.

10. Un juge — du moins un juge comme Dandin — reçoit des plaideurs au jour de l'an des cadeaux en nature ou en argent qui augmentent considérablement ses honoraires.

11. Les définitions changent de formule selon ceux qui les font. Clitandre, dans *les Femmes savantes*, parle des demi-savants avec un dédain qui n'a d'égal que l'estime dans laquelle il tient les gens de cour. — Dandin peut dire que les marquis sont des piliers d'antichambre. Ils passent leur vie à attendre dans les galeries de Versailles que le roi les admette en particulier au petit lever, compte fait de leurs quartiers de noblesse, ou que Sa Majesté daigne venir, au grand lever, les passer en revue et leur donner au passage un coup d'œil indifférent. — Les marquis font aussi antichambre dans la salle d'attente, dans la cour, voire même dans la cuisine des juges. C'est Molière qui le premier, au nom du bon sens et pour des raisons personnelles de mécontentement légitime, avait déclaré la guerre aux petits marquis fats et insupportables.

Combien en as-tu vu, je dis des plus huppés[1],
A souffler dans leurs doigts dans ma cour occupés[2],
Le manteau sur le nez ou la main dans la poche,
Enfin, pour se chauffer, venir tourner ma broche[3] :
Voilà comme on les traite[4]. Hé! mon pauvre garçon,
De ta défunte mère est-ce là la leçon?
La pauvre Babonnette! Hélas! lorsque j'y pense,
Elle ne manquait pas une seule audience.
Jamais, au grand jamais[5], elle ne me quitta,
Et Dieu sait bien souvent ce qu'elle en rapporta :
Elle eût du buvetier emporté les serviettes
Plutôt que de rentrer au logis les mains nettes[6].

1. *Huppé*, au fig. *notable par le rang*. Les oiseaux qui ont une huppe sur la tête sont rares : de là le sens figuré de l'adj. *huppé*. « Ma foi! Madame, sans vanité, on en peint tous les jours, et des plus *huppées*, qui ne me valent pas. » (Mariv., *Fausses conf.*, II, 9.)

Thomas Corneille, dans la *Comtesse d'Orgueil* (v. 7), a dit *rabattre la huppe*, dans le sens de *rabaisser l'orgueil :*

> Ce coup inopiné vous rabattra la hupe;
> Franchement, vous pensiez que je fusse une dupe.

Enfin comparez les *Guêpes* (v. 563-566.)

« Est-il un bonheur, une béatitude comparable à celle du juge?.... Dès que je sors de mon lit, des hommes puissants, les plus illustres de la cité m'attendent à la barre du tribunal. »

2. Attends que nous soyons à la fin de décembre.

3. *Var.* Enfin, pour se chauffer, venir tourner la broche (1676).

En précisant, au lieu de constater le fait en général, Racine rend le trait plus comique. Ils viennent tourner ma broche, oui, la broche de Dandin ! C'est une grosse malice qu'il est heureux de dire, lui, bourgeois encore un peu frondeur, contre les gentilshommes.

4. « J'estime autant et plus un procureur qu'un gentilhomme. J'en sais cent raisons, et surtout une qui est décisive pour faire voir l'avantage que l'un a sur l'autre : c'est qu'il n'y a point de gentilhomme, tout puissant soit-il, qu ait pu ruiner le moindre des procureurs, et il n'y a point de si chétif procureur qui n'ait ruiné plusieurs riches gentilshommes. » (Furetière, *Roman bourgeois*, p. 217.)

5. Remarquez l'emploi comme substantif de l'adverbe jamais.

6.
> L'un et l'autre dès lors vécut à l'aventure
> Des présents qu'à l'abri de la magistrature
> Le mari quelquefois des plaideurs extorquoit.
> Ou de ce que la femme aux voisins escroquoit.
> (Boileau, Sat. X.)

Ce digne couple était Jacques Tardieu, lieutenant criminel de Paris, et sa femme Marie Ferrier.

« Mme Tardieu n'entrait jamais dans une maison qu'elle n'escroquât quelque chose.... C'est d'elle que Racine a dit dans ses *Plaideurs :*

> Elle eût du buvetier emporté les serviettes....,

« Elle avait effectivement pris quelques serviettes chez le buvetier du Palais. » (Brossette, *Comment.* sur le vers 253 de la sat. X de Boileau.) Tardieu et sa femme furent assassinés le 24 août 1665 dans leur maison du quai des Orfèvres.

Et voilà comme on fait les bonnes maisons [1]. Va,
Tu ne seras qu'un sot.

LÉANDRE.

Vous vous morfondez [2] là,
Mon père. Petit Jean, ramenez votre maître,
Couchez-le dans son lit; fermez porte, fenêtre [3];
Qu'on barricade tout, afin qu'il ait plus chaud [4].

PETIT JEAN.

Faites donc mettre au moins des garde-fous là haut [5].

DANDIN.

Quoi! l'on me mènera coucher sans autre forme [6]?
Obtenez un arrêt comme il faut que je dorme [7].

LÉANDRE.

Hé! par provision [8], mon père, couchez-vous.

DANDIN.

J'irai, mais je m'en vais vous faire enrager tous :
Je ne dormirai point.

1. Heureusement pour la dignité paternelle, Dandin a le *timbre un peu brouillé,* comme dit Petit Jean.

2. *Se morfondre,* prendre froid. N'oublions pas qu'il fait petit jour. — Ménage forme ce verbe des deux mots *morve* et *fondre. Morfondre,* terme de vétérinaire, signifie causer un coryza chez un cheval.

Toute proportion gardée, s'entend, il y a quelque analogie dans la situation de Léandre et de son père avec celle de Don Louis et de Don Juan (MOL., *Don Juan*, IV, 6). Après les reproches du père, le fils dit froidement : « Monsieur, si vous étiez assis pour parler, vous en seriez mieux. » Léandre n'a pas écouté Dandin avec plus de déférence.

3. Voy. la fin de la note de la page 37.

4. « Afin qu'il ait plus chaud » est bien plaisant. Léandre ne peut dire à Dandin pourquoi il le fait enfermer si solidement. Il feint donc les précautions d'un fils attentionné pour la santé de son père. *Vous vous morfondez là.... afin qu'il ait plus chaud.*

5. Ne l'avons-nous point vu tout à l'heure sauter par la fenêtre?

6. « Sans autre forme » de justice. Il suffira de dire: *Remenez votre maître.*

7. Thibauld d'Anguilbert, auquel Molière doit l'idée de son *Médecin malgré lui,* semble avoir aussi inspiré Racine dans ce détail comique. On lit en effet dans un livre de cet auteur, intitulé : *Mensa philosophica* (t. IV, ch. XXXIII, *de Advocatis*) : On conseillait à un avocat gravement malade de recevoir l'extrême-onction. « Je veux, dit-il, qu'on rende un arrêt pour savoir si je dois communier oui ou non. » Comme ceux qui étaient à son chevet lui disaient : « Nous rendons cet arrêt. » — « J'en appelle, dit-il; c'est une sentence inique, vous n'êtes point mes juges. » Et il mourut sans les secours de la religion.

8. Léandre à dessein emploie un terme de jurisprudence, pour entrer dans la manie de son père. Couchez-vous, mon père, par provision : ce jugement n'est exécutoire que provisoirement; vous pourrez plus tard en appeler.

LÉANDRE.

Hé bien, à la bonne heure [1]!
Qu'on ne le quitte pas. Toi, l'Intimé, demeure [2].

SCÈNE V

LÉANDRE, L'INTIMÉ.

LÉANDRE.

Je veux t'entretenir un moment sans témoin.

L'INTIMÉ.

Quoi! vous faut-il garder [3]?

LÉANDRE.

J'en aurais bon besoin.
J'ai ma folie, hélas! aussi bien que mon père.

L'INTIMÉ.

Ho! vous voulez juger?

LÉANDRE.

Laissons là le mystère [4].
Tu connais ce logis [5]?

L'INTIMÉ.

Je vous entends enfin.
Diantre [6]! l'amour vous tient au cœur de bon matin.
Vous me voulez parler sans doute d'Isabelle.

1. Enfin! voici son père rentré! Léandre respire un peu : il va pouvoir entretenir l'Intimé de ses interêts.

2. *Var.* Qu'on ne le quitte point. Toi, l'Intimé, demeure (1669).

3. L'Intimé sait que Léandre a sa folie aussi bien que son père. Cf. plus bas :

Je vous entends enfin...
Je vous l'ai dit cent fois....

Var. Quoi! vous faut-il garder?
J'en aurais bien besoin (1669-87).

Outre que *bien besoin* faisait une mauvaise consonnance, *bon besoin* est plus vif et plus familier.

4. Nous nous comprenons l'un l'autre, bien que je n'aie point dit encore la chose comme elle est. Arrivons au fait.

5. Il montre à gauche du spectateur le logis de Chicanneau.

6. C'est un euphémisme pour déguiser le mot *diable*. Prononcer en toutes lettres *diable* était regardé comme dangereux. On dit de même *corbleu* pour *cordieu* (corps de Dieu). On ne voulait point employer *le nom de Dieu* dans le langage familier : on avait donc recours à l'euphémisme *bleu* pour *Dieu*.
Diantre est ici une sorte de jurement comme dans ce vers de Molière :

Et qui *diantre* vous pousse à vous faire imprimer?
(*Misanthr.*, I, 2.)

Je vous l'ai dit cent fois, elle est sage, elle est belle;
Mais vous devez songer que monsieur Chicanneau
De son bien en procès consume le plus beau.
Qui ne plaide-t-il point [1]? Je crois qu'à l'audience
Il fera, s'il ne meurt, venir toute la France.
Tout auprès de son juge il s'est venu loger.
L'un veut plaider toujours, l'autre toujours juger;
Et c'est un grand hasard s'il conclut votre affaire
Sans plaider le curé, le gendre et le notaire.

LÉANDRE.

Je le sais comme toi; mais, malgré tout cela,
Je meurs pour Isabelle.

L'INTIMÉ.

Hé bien, épousez-la.
Vous n'avez qu'à parler, c'est une affaire prête [2]

LÉANDRE.

Hé! cela ne va pas si vite que ta tête [3].
Son père est un sauvage à qui je ferais peur.
A moins que d'être huissier [4], sergent [5] ou procureur [6],

1. *Var.* A qui n'en veut-il point? Je crois qu'à l'audience... (1669-87). *A qui n'en veut-il point* était vague et pouvait s'appliquer à n'importe quo grincheux personnage. Avec *Qui ne plaide-t-il point* nous restons dans notre sujet : il s'agit d'un plaideur acharné. La correction de Racine est donc heureuse, et la nouvelle expression de sa pensée est plus précise.
Plaider quelqu'un, faire un procès à quelqu'un,

Le moindre d'entre nous, sans argent, sans appui,
Eût *plaidé* le prélat et le chantre avec lui.
(Boil., *Lutr.*, III.)

Remarquez l'emploi comme verbe actif de *plaider*, verbe neutre.

2. *C'est une affaire prête*, chose toute disposée, toute prête. Il n'y a pas de démarches à faire ni d'obstacles à redouter; le mariage est conclu d'avance.

3. *Elliptiquement*, pour « cela ne va pas dans la réalité aussi vite que dans ton imagination. »

4. « Officier de justice chargé de signifier les actes de procédure, et de mettre à exécution les jugements... Du vieux mot français, huis. L'huissier, primitivement un gardien d'*huis* (de portes), puis le gardien des *huis* des tribunaux, est devenu un officier de justice. » (Littré, *Dict. de la langue franc.*)

5. Le *sergent* comme servant, serviteur, remplissait autrefois les fonctions que remplit aujourd'hui l'*huissier*. Les sergents étaient chargés des poursuites judiciaires. Ils se confondaient un peu avec les huissiers.

6. Le *procureur* était jadis ce qu'est aujourd'hui l'*avoué*. Voy. plus haut, *Note* de la page 39 ce que Furetière pense des procureurs dans son *Roman bourgeois*.

On ne voit point sa fille; et la pauvre Isabelle,
Invisible et dolente [1], est en prison chez elle [2].
Elle voit dissiper sa jeunesse en regrets [3],
Mon amour en fumée et son bien en procès [4].
Il la ruinera, si l'on le laisse faire.
Ne connaîtrois-tu point quelque honnête faussaire
Qui servît ses amis, en le payant s'entend [5],
Quelque sergent zélé?

L'INTIMÉ.

Bon! l'on en trouve tant!

LÉANDRE.

Mais encor?

L'INTIMÉ.

Ah! monsieur, si feu [6] mon pauvre père
Étoit encor vivant, c'étoit bien votre affaire.

1. *Dolente* (ce mot emporte aujourd'hui une idée d'exagération), qui souffre et se plaint.

> ..... la trop dolente mère
> Fit dans l'abord force larmes couler.
> (La Fontaine.)

2. Remarquez l'heureuse alliance des mots *est en prison chez elle*, comme plus bas *honnête faussaire.* On en rencontre d'autres dans Racine :

> Ah! si dans *l'ignorance* il le fallait *instruire*.
> N'avoit-on que Sénèque et moi pour le séduire?
> La cour de Claudius, en esclaves fertile,
> Pour deux que l'on cherchoit en eût présenté mille
> Qui tous auroient brigué *l'honneur de l'avilir;*
> Dans une *longue enfance* ils l'auroient fait *vieillir*.
> (*Brit.*, I, 2.)

3. Racine a dit aussi dans *Britannicus* (v. 979).

> J'ai vu sur ma ruine *élever* l'injustice,

et dans *Andromaque* (v. 1410) :

> Il pense voir en pleurs *dissiper* cet orage.

« Tour correct, quoi qu'en aient dit plusieurs critiques choqués de la suppression du pronom *se*, et tout à fait conforme aux habitudes de notre ancienne langue. » (Paul Mesnard, *Théâtre de Racine*, t. II, p. 110.)

4. Après avoir enfin couru mille chemins,
Ils m'ont pour mon argent laissé des parchemins.
Tous mes biens sont perdus; la source en est tarie;
Car je porte en ces sacs toute ma métairie.
(De Beys, *Hôpital des Fous*, III, 2.)

5. Locution familière qui se dit par parenthèse: *s'entend* c'est-à-dire : *cela va sans dire.*

« Je suis à vostre commandement. — En payant, dist Panurge. — Cela s'entend, respondit Rondibilis. » (Rabel., *Pantagr.*, t. III, ch. xxxiii.)

« Je ne regrette rien de cette Babylone impure que vous habitez, *s'entend*, je n'en regrette que vous. » (P.-L. Courrier, *Lettr.*, 1,323). C'est un tour très vif et très français. Il se rencontre à chaque vers dans la comédie des *Plaideurs* de ces gallicismes heureux.

6. *Feu*, adj. signifie proprement *qui a accompli sa destinée*, et se met toujours devant le nom. Il ne varie que lorsqu'il a devant lui un adjectif possessif: feu ma mère, mais ma feue mère.

Il gagnoit en un jour plus qu'un autre en six mois :
Ses rides sur son front gravoient tous ses exploits[1].
Il vous eût arrêté le carrosse d'un prince;
Il vous[2] l'eût pris lui-même; et, si dans la province
Il se donnoit en tout vingt coups de nerfs de bœuf,
Mon père pour sa part en emboursoit dix-neuf[3].
Mais de quoi s'agit-il? Suis-je pas fils de maître[4]?
Je vous servirai.

LÉANDRE.

Toi.

L'INTIMÉ.

Mieux qu'un sergent peut-être.

LÉANDRE.

Tu porterois au père un faux exploit?

1. Parodie du vers 35 du *Cid*.

« J'ay veu feu M. Corneille fort en colère contre M. Racine pour une bagatelle, tant les poètes sont jaloux de leurs ouvrages. M. Corneille avoit dit de Don Diègue :

Ses rides sur son front ont gravé ses exploits.

M. Racine, par manière de parodie, s'en joua dans *les Plaideurs*, où il dit d'un sergent

Ses rides sur son front gravaient tous ses exploits.

Quoy! disoit M. Corneille, ne tient-il qu'à un jeune homme de venir tourner en ridicule les plus beaux vers des gens ? » (*Menagiana*, t. III, p. 306, édit. de 1715.)

Exploits, dans le vers de Racine, actes que les huissiers ou sergents dressent pour assigner ou saisir. C'est un terme de pratique.

2. Le pronom *vous* explétif exprimé ici et au vers suivant donne plus de vivacité à la pensée.

3. Trait comique emprunté à Rabelais : « Si en tout le territoire n'estoient que trente coups de bastons à gaingner, il en emboursoit tous jours vingt huict et demy. » (*Pantagruel*, IV, 16.)

« La justice, la magistrature et au dernier rang les sergents ou les huissiers, représentaient le pouvoir central, la royauté, l'Etat, qui voulaient faire prévaloir la loi sur la volonté arbitraire des seigneurs féodaux. La féodalite était sur son déclin, mais elle se défendait par la force, et se donnait avant de mourir la joie de bâtonner les sergents, ne pouvant déjà plus résister à la magistrature. Les sergents se faisaient payer devant la magistrature les coups de bâton qu'ils recevaient au service de la loi, et s'en faisaient un de leurs principaux profits... La lecture de Rabelais indique clairement quelle était de son temps encore la lutte engagée entre la féodalité et la justice. » (Saint-Marc Girardin, *Œuvres de J. Racine*, t. II, p. 342.) — Voir Mémoires de la Société des antiquaires de France, t. XI, 1835, p. 330-345, un article intéressant de M. Berriat-Saint-Prix : *Coup d'œil sur les violences exercées jadis contre les huissiers ou sergents.*

4. La suppression de la négation dans une phrase interrogative donne plus de vivacité au mouvement.

« Y a-t-il pas plus de distance de l'infidélité à la vertu?» Pasc., *Pens.*, XXV,55

T'ai-je pas là-dessus ouvert cent fois mon cœur?
Et sais-tu pas pour lui jusqu'où va mon ardeur?
(Mol., *Tart.*, II, 5.)

Je suis fils de maître. J'ai été élevé à bonne école.

L'INTIMÉ.

Hon. hon[1]!

LÉANDRE.

Tu rendrois à la fille un billet?

L'INTIMÉ.

Pourquoi non?
Je suis des deux métiers.

LÉANDRE.

Viens, je l'entends qui crie.
Allons à ce dessein rêver ailleurs[2].

SCÈNE VI

CHICANNEAU, PETIT JEAN.

CHICANNEAU (allant et revenant).

La Brie[3],
Qu'on garde la maison, je reviendrai bientôt;
Qu'on ne laisse monter aucune âme là-haut[4].
Fais porter cette lettre à la poste[5] du Maine.
Prends-moi dans mon clapier[6] trois lapins de garenne[7]

1. *Var.* Tu porterais au père un faux exploit ?
Quoy donc ? (1669-87).

Ce *quoy donc* qui était peu clair a été remplacé avantageusement par l'interjection répétée : Hon ! hon ! — *Hon ! hon !* c'est faire comprendre par l'expression satisfaite du visage qu'on est sûr de tenir ce que l'on promet.

2. La scène est bien coupée. Nous ne savons point ce que vont décider l'Intimé et Léandre. L'arrivée de Chicanneau paraît bien naturelle. Nous venons d'entendre parler de lui, et ce n'est qu'au commencement du second acte que nous serons mis au courant de la ruse imaginée par l'Intimé, servi d'ailleurs par les circonstances.

3. Le domestique qui répond au nom de La Brie paraît sur la scène ; il va et revient comme son maître, selon que celui-ci le congédie ou le rappelle : le jeu de scène est plaisant.

4. Il a l'air important d'un homme qui a de grosses affaires sur les bras. Songez donc ! que de procès en cours de jugement !

5. A l'endroit où se trouve la diligence en partance pour la province du Maine.

6. *Var.* Prens-moy dans ce clapier trois lapins de garenne (1669 et 1676). *Clapier* est dérivé de *clapir*. *Se clapir* signifie se cacher, se blottir (en parlant des lapins).

Remarquez que « mon clapier » est plus précis que « ce clapier ». Même dans les plus petits détails Racine se corrigeait heureusement.

7. Voilà une de ces étrennes dont parlait Dandin tout à l'heure à son fils. Les plaideurs n'attendaient point toujours le renouvellement de l'année pour adresser des cadeaux à leurs procureurs et à leurs juges.

Et chez mon procureur porte-les ce matin.
Si son clerc[1] vient céans, fais-lui goûter mon vin[2].
Ah ! donne-lui ce sac qui pend à ma fenêtre.
Est-ce tout? Il viendra me demander peut-être
Un grand homme sec, là qui me sert de témoin,
Et qui jure pour moi lorsque j'en ai besoin[3] :
Qu'il m'attende. Je crains que mon juge ne sorte.
Quatre heures[4] vont sonner. Mais frappons à sa porte.

PETIT JEAN (entrouvrant la porte).

Qui va là?

CHICANNEAU (le chapeau à la main et frappant à la porte).

Peut-on voir Monsieur?

L'obligation de faire souvent de ces petits envois qui entretenaient la complaisance des gens de justice rendait quelquefois les plaideurs peu délicats sur le choix de leurs présents. On dit d'ordinaire un lapin de garenne en opposition à un lapin de clapier, à un lapin de choux. C'est dans son *clapier* que Chicanneau recommande à La Brie de prendre les trois lapins dits de *garenne :* le procureur n'y verra rien peut-être. C'est sans doute une malice de Racine.

Mais souffrez qu'à présent
D'un levraut que j'ai pris je vous fasse présent.
(FURETIÈRE, *quatrième satire*, 1655.)

1. *Clerc*, qui appartient au clergé, opposé à *laïque*. Le sens primitif du mot s'est étendu. *Clerc* a signifié homme *docte*, parce que dans l'origine les prêtres seuls avaient de l'instruction ; *clerc* a signifié ensuite homme de plume, greffier, commis d'un procureur, d'un huissier, etc...

Un loup quelque peu *clerc* prouva par sa harangue
Qu'il falloit dévouer ce maudit animal.
(LA FONTAINE, *les Anim. mal. de la peste*.)

2. Pour le mettre dans mes intérêts, pour les lui faire prendre à cœur. Après le procureur il faut bien que vienne le tour du clerc.

3. « Henri Estienne, dans son *Apologie d'Hérodote*, raconte qu'un juge, interrogeant un témoin, lui demanda de quel métier il était, et que celui-ci répondit qu'il était du métier de témoin. Ne nous étonnons donc pas que Chicanneau ait son témoin attitré. » (SAINT-MARC GIRARDIN, *Œuvres de J. Racine*, t. II, p. 345.)

« Cette profession de faux témoin, dit en note (même page) Saint-Marc Girardin, florissait encore en 1659. Bois-Robert, dans une épître qu'il adresse au chancelier Séguier pour solliciter une abolition (c'est-à-dire pardon accordé d'autorité absolue) en faveur de ses neveux qui avaient tué un *brave*, dit que cette affaire le ruine :

Je me ruine en *témoins* du païs ;
Ils sont si chers depuis ces derniers troubles,
Que les testons y sont moins que les doubles.
(Epitres en vers de M. Bois-Robert, 1659.)

Dans son *Pantagruel* (liv. V, ch. XXXI), Rabelais écrit :

« Je vy nombre grand de Percherons et Manceaux, bons estudiants, jeunes assez ; et demandans en quelle Faculté ils appliquoient leur estude, entendismes que là de jeunesse (dès leur jeune âge) ils apprenoient à estre tesmoins, et en cestuy art proufitoient si bien que, partans du lieu et retournez en leur province, vivoient honnestement du mestier de tesmoignerie, rendans leur tesmoignages de toutes choses à ceux qui plus donneroient (donneraient le plus) par journée. »

4. Quatre heures du matin, bien entendu. Nous savons qu'on fait anti-

PETIT JEAN (refermant la porte).

Non.

CHICANNEAU (même jeu).

Pourroit-on
Dire un mot à Monsieur son secrétaire?

PETIT JEAN (même jeu).

Non.

CHICANNEAU (même jeu).

Et Monsieur son portier[1] ?

PETIT JEAN (un peu radouçi).

C'est moi-même.

CHICANNEAU (même jeu).

De grâce,
Buvez à ma santé, Monsieur.

PETIT JEAN (prenant l'argent).

(Fermant la porte.) Grand bien vous fasse!
Mais revenez demain[2].

CHICANNEAU.

Hé! rendez donc l'argent!
Le monde est devenu, sans mentir, bien méchant.
J'ai vu[3] que les procès ne donnoient point de peine;
Six écus en gagnoient une demi-douzaine.
Mais aujourd'hui je crois que tout mon bien entier
Ne me suffiroit point pour gagner un portier.
Mais j'aperçois venir Madame la Comtesse
De Pimbêche[4]. Elle vient pour affaire qui presse.

chambre chez Dandin. Chicanneau veut prendre son juge au saut du lit.

1. « Tous les plus gros Monsieurs me parloient chapeau bas », à plus forte raison un simple bourgeois.

Les jeux de scène que nous indiquons ne sont point marqués dans les anciennes éditions. Nous les avons donnés conformément aux traditions suivies à la Comédie-Française.

2. Chicanneau n'a sans doute pas suffisamment *graissé le marteau*.

« Chaque vers de Chicanneau est un trait de caractère aussi juste que plaisant; tout le dialogue de ce plaideur avec le portier est d'une vérité parfaite : c'est l'esprit et le ton de Molière. » (GEOFFROY.)

3. J'ai vu une époque où... Que les temps sont changés!

4. On ne sait point à qui Racine a emprunté ce nom heureux de *Pimbèche*. Il ne l'a point inventé. Le *Dictionnaire de l'Académie* (édit. de 1694) explique ainsi ce mot : « Terme de mépris dont on se sert en parlant d'une femme impertinente qui fait la capable. » Dans le *Dictionnaire anglois et françois*

SCÈNE VII

CHICANNEAU, LA COMTESSE.

CHICANNEAU.

Madame, on n'entre plus.

LA COMTESSE.

Hé bien! l'ai-je pas dit[1]?
Sans mentir, mes valets me font perdre l'esprit.
Pour les faire lever c'est en vain que je gronde;
Il faut que tous les jours j'éveille tout mon monde[2].

CHICANNEAU.

Il faut absolument qu'il se fasse céler.

LA COMTESSE.

Pour moi, depuis deux jours, je ne lui puis parler.

de Cotgrave (Londres, 1611), Pimbêche est défini de la manière suivante « A wily quean, subtile wench..., one that finely execute her mistresses'knavish devises. » — Une rusée coquine, une fine mouche..., une soubrette capable d'exécuter joliment les malins projets de ses maîtresses. »

Pour nous, nous trouvons dans le nom *Pimbêche* un je ne sais quoi de pincé et d'acariâtre qui convient très bien à la vieille plaideuse.

Remarquez l'*enjambement*. Boileau, qui a dit :

> Que toujours dans vos vers le sens coupant les mots
> Suspende l'hémistiche, en marque le repos.

devait blâmer ce qu'il eût appelé une négligence ou une licence. Mais M. Théodore de Banville, un poète qui a bien voulu nous révéler quelques secrets de son art, est heureux de voir Racine user avec liberté des règles de prosodie édictées par Boileau. (Voir *Petit traité de poésie française*, par Théodore de Banville, p. 80.)

L'entrée de la comtesse est annoncée de la façon la plus naturelle et la plus comique. « On prétend que l'actrice chargée du rôle de la comtesse de Pimbêche parut sur la scène dans le même costume que la comtesse de Crissé, plaideuse éternelle, avait coutume de porter à la ville; elle avait une robe couleur de rose sèche, avec un masque sur l'oreille. » (Aimé-Martin.)

L'imitation au théâtre n'est permise qu'à certaines conditions : la robe couleur rose sèche pouvait passer; le masque sur l'oreille, trop particulier à Mme de Crissé, était de trop.

1. Voir la note 4 de la page 49.

2. « La diligence et l'activité de Collantine étoient merveilleuses. Elle étoit plus matinale que l'aurore. » (Furetière, *Roman bourgeois*, liv. II, p. 198.) *Collantine* est la plaideuse de Furetière.

CHICANNEAU.

Ma partie est puissante[1], et j'ai lieu de tout craindre.

LA COMTESSE.

Après ce qu'on m'a fait, il ne faut plus se plaindre[2].

CHICANNEAU.

Si, pourtant[3] j'ai bon droit.

LA COMTESSE.

Ah! monsieur, quel arrêt[4]!

CHICANNEAU (parlant en même temps que la comtesse.)

Je m'en rapporte à vous. Écoutez, s'il vous plaît[5]....

LA COMTESSE (parlant en même temps que Chicanneau.)

Il faut que vous sachiez, Monsieur, la perfidie[6]....

CHICANNEAU (même jeu).

Ce n'est rien dans le fond....

LA COMTESSE (même jeu).

Monsieur, que je vous die...

1. On avait alors l'habitude d'aller voir ses juges. Dans *le Misanthrope* acte I, sc. I,) Philinte reproche à Alceste de négliger ce soin.

PHILINTE.

Mais qui voulez-vous donc qui pour vous *sollicite ?*
Aucun *juge* par vous ne sera *visité ?*.....
Votre *partie* est forte,
Et peut, par sa cabale, entrainer...

Chicanneau ne connaît point les délicatesses d'Alceste. Il sait ce qu'il faut faire.

2. Il est très naturel, quand deux personnes se croient victimes de la même injustice, que l'une se dise plus lésée que l'autre, et réciproquement.

3. *Si pourtant*.... cependant j'ai bon droit. *Si* dans ce sens est un adverbe affirmatif. Ce tour a vieilli.

Le roy, se faschant davantage, dit que *si* fallait-il *pourtant* que Mme de Torcy sût ce qu'il avoit dit. (SAINT-SIMON.)

Si est plus souvent employé seul dans le sens de *pourtant*, *cependant ;* quant au verbe, il prend la forme interrogative.

Vous avez beau faire : *si* faut-il croire, ou nier, ou douter. (PASCAL, *Pens.*, XXV, 49, édit. Havet.)

4. La comtesse poursuit sa pensée et s'imagine que Chicanneau n'a d'oreilles que pour ses doléances, tandis que de son côté le bourgeois ne songe qu'à sa propre affaire : trait de mœurs finement observé.

5. « Il n'y a rien de plus naturel à des plaideurs que de se conter leurs procès les uns aux autres. Ils font facilement connaissance ensemble et ne manquent point de matière pour fournir à la conversation. » (FURETIÈRE, *Roman bourgeois*, p. 423.)

6. *La perfidie* pour la comtesse dit tout. Parents et juges se sont ligués contre elle et ont donné preuve de la plus mauvaise foi du monde. Pour l'emploi de *la*, voyez plus loin la note 5 de la page 99.

CHICANNEAU (parlant seul),

Voici le fait. Depuis quinze ou vingt ans en ça[1],
Au travers d'un mien pré[2] certain ânon passa,
S'y vautra, non sans faire un notable dommage,
Dont[3] je formai ma plainte au juge du village[4].
Je fais saisir l'ânon. Un expert[5] est nommé,
A deux bottes de foin le dégât estimé.
Enfin, au bout d'un an, sentence[6] par laquelle
Nous sommes renvoyés hors de Cour[7]. J'en appelle[8]
Pendant qu'à l'audience on poursuit un arrêt[9],
Remarquez bien ceci, Madame, s'il vous plaît,
Notre ami Drolichon, qui n'est pas une bête[10].

1. Comme on le voit, Chicanneau fait durer le plaisir longtemps. Il y a près de vingt ans qu'un procès, engagé pour un futile sujet, est en cours de jugement et lui a coûté une bonne part de son bien.

C'est le cas de rappeler comment Rabelais décrit la formation, le développement du procès personnifié : « Un procés à sa naissance première me semble informe et imparfaict, comme un ours naissant n'a pieds ne mains, peau, poil, ne teste; ce n'est qu'une pièce de chair rude et informe..... Ainsi voy-je, comme vous autres, Messieurs, naistre les procés, à leurs commencemens, informes et sans membres; ilz n'ont qu'une pièce ou deux : c'est pour lors une laide beste. Mais, lors qu'ilz sont bien entassez, enchassez et ensachez, on les peut vrayement dire membruz et formez. » (*Pantagruel*, III, XLII.)

En ça, terme ancien de palais : *jusqu'à présent*.

Chicanneau, à force de vivre avec eux, parle comme les procureurs.

Comparez aussi la jolie fable de la Fontaine intitulée : *les Frelons et les Mouches à miel*. Vous y verrez une *guêpe* comme juge ; vous y relèverez des termes de procédure,

2. *Un mien pré :* ton familier qui convient au bourgeois Chicanneau. On emploie *mien* devant le substantif avec les adjectifs *un, quelque, ce, cet.*

Il m'est mort un mien frère.
(LA FONTAINE, *Fables*, XII, 9.)

Vous prétendez avoir recours à quelque mienne rhapsodie.
(VOLT., *Lett, en vers et en prose*, 107.)

3. *Dont* signifie ici : *chose dont, ce de quoi :* il serait au neutre, si ce genre existait en français. Au XVII[e] siècle, l'ellipse de *ce* était fréquente devant *dont*, et le style y gagnait en vivacité.

« Hélène est arrivée, *dont* je suis ravie. » (SÉVIGNÉ, 252.)

4. Le juge du village était ce que nous appelons aujourd'hui le *juge de paix*.

5. Les experts sont des *hommes d'affaires* qui se sont voués à une spécialité, qui connaissent une chose à fond et qui sont désignés dans les cas où il y a doute et discussion pour une question de leur compétence, afin de décider.

6. Chicanneau imite le style bref parfois, presque toujours coupé et saccadé, de la procédure.

7. Voir la note 3 de la page 40.

8. *En appeler*, c'est recourir à un tribunal supérieur.

9. Pendant que ma partie, son procureur et son avocat, cherchent à obtenir des juges un arrêt contre moi...

10. Il le prouve bien. — Drolichon est sans doute son avocat ou son procureur.

Obtient pour quelque argent[1] un arrêt sur requête[2],
Et je gagne ma cause. A cela que fait-on[3] ?
Mon chicanneur s'oppose à l'exécution[4].
Autre incident : tandis qu'au procès on travaille,
Ma partie en mon pré laisse aller sa volaille.
Ordonné[5] qu'il sera fait rapport à la Cour
Du foin que peut manger une poule en un jour[6].
Le tout joint au procès enfin, et toute chose[7]
Demeurant en état, on appointe la cause[8]
Le cinquième ou sixième avril cinquante-six[9].

1. Au xviie siècle, les juges n'étaient pas appointés par l'État : les procès pouvaient leur rapporter de beaux revenus, si, comme Dandin, ils avaient « le cœur trop au métier ».

« Le devoir des juges est de rendre la justice, leur métier de la différer ; quelques-uns savent leur devoir et font leur métier. » (La Bruyère, xiv.)

2. *Un arrêt sur requête*, c'est-à-dire un arrêt sur demande écrite selon les formes légales.

3. « On », c'est le procureur, c'est l'avocat de la partie adverse ; c'est la partie adverse elle-même ; c'est tout le monde enfin déchaîné contre lui.

4. Avec cette faculté qu'avaient les plaideurs d'appeler d'un jugement rendu, les procès traînaient en longueur, les gens de justice s'enrichissaient aux dépens de leurs clients. L'histoire de Chicanneau est au fond celle de tous les plaideurs : ils croient sans examen qu'ils ont raison, ils finissent par s'en convaincre, ils y mettent de l'entêtement, *ils y brûlent leurs livres* ou *ils y vendent jusqu'à leur dernière chemise*. Et qu'arrive-t-il ? que l'huître, comme le dit la Fontaine (*les Frelons et les Mouches à miel*), est pour les juges, et les écailles pour les plaideurs.

5. *Ordonné qu'il sera fait :* toujours le style des hommes de loi ! Le malheureux connaît à fond cette langue barbare. — Bossuet et Montesquieu ont aussi employé *ordonner que* avec le futur.

Nous ordonnons qu'elle (une ordonnance) sera envoyée à toutes les communautés. (Bossuet.)

Ce sera une très bonne loi que celle qui ordonnera qu'on emploiera des monnaies réelles. (Montesquieu., *Esprit des Lois*, XXII, 2.)

Le futur se justifie. Dans l'esprit des auteurs, la chose, une fois ordonnée, se fera ou aura lieu certainement.

Dans le vers des *Plaideurs*, il y a une ellipse : l'ellipse est naturelle dans le grimoire des procureurs et des juges. Comprenez : *Il sera ordonné...*

6. « Racine a pris l'idée de cet *incident* du procès de Chicanneau dans *la Gent Poitevinerie*, poème en langage poitevin imprimé à Poitiers en 1610. Il est parlé dans cet ouvrage d'un procès qu'un paysan poitevin avait fait à son voisin, en réparation du dommage porté à ses champs par cinq ou six oisons de ce même voisin. » (Cizeron-Rival, *Récréations littéraires*, p. 104 et 105.) Racine n'a point dû aller chercher si loin cette plaisanterie : Cizeron-Rival fait bien de l'honneur au poème poitevin.

7. *Toute chose*, quoique écrit au singulier, emporte l'idée du pluriel.

8. *Appointer la cause*, c'est porter « un jugement préparatoire par lequel le juge ordonne, pour être mieux instruit, que les parties écriront et produiront sur un ou plusieurs points de fait ou de droit qui n'ont pu être suffisamment éclaircis et expliqués à l'audience. » (Ferrière, *Dictionnaire de droit*.)

9. Tous ces mots barbares de la procédure se trouvent dans Rabelais : « Ayant bien veu, dit le juge Bridoye, reveu, leu, releu, paperassé et feuilleté les complainctes, adjournemens, comparitions, commissions, informations, avant procedez, productions, alleguations, intendictz, contredictz, requestes, en-

J'écris sur nouveaux frais. Je produis, je fournis
De dits[1], de contredits, enquêtes, compulsoires,
Rapports d'experts, transports, trois interlocutoires,
Griefs et faits nouveaux, baux et procès-verbaux.
J'obtiens lettres royaux et je m'inscris en faux.
Quatorze appointements, trente exploits, six instances,
Six-vingt productions, vingt arrêts de défenses,
Arrêt enfin. Je perds ma cause avec dépens,
Estimés environ cinq à six mille francs.
Est-ce là faire droit? Est-ce là comme on juge
Après quinze ou vingt ans? Il me reste un refuge :
La requête civile[2] est ouverte pour moi;

questes... griefs... lettres royaulx, compulsoires, etc., etc... » (*Pantagruel* liv. III, ch. xxxix.) Dans le langage de la procédure le nombre ordinal s'emploie bien au lieu du cardinal. Cf. aussi l'emploi archaïque de *six-vingt* au 7e vers de cette page.

1. *Dit*, pièce exposant les faits. — *Contredit*, écriture fournie par Chicanneau contre la production du voisin avec qui il a procès. — *Enquêtes* (de toutes sortes), en général, auditions de témoins en justice pour vérifier l'existence ou la non-existence des faits articulés dans un procès. — *Compulsoire*, permission accordée par le juge à Chicanneau ou à son procureur de compulser les pièces qui sont chez l'avocat de la partie adverse. — *Transport* d'un expert sur les lieux pour voir si la poule a fait au champ de Chicanneau un notable dommage. L'expert vient procéder à cet examen plusieurs fois. — *Interlocutoire*, jugement qui ordonne une preuve, une instruction préalable. — *Baux*, contrats passés entre les deux parties. Sans doute Chicanneau avait cédé à son voisin la jouissance d'une partie du champ en litige pour un prix déterminé et pour un temps fixé. — *Lettres royaux*, actes expédiés en chancellerie, au nom du prince. Vestige du vieux français. Certains adjectifs latins n'avaient qu'une seule forme pour le genre masculin et le genre féminin. Par analogie on disait en vieux français : *un homme fort, une fort femme*. On a écrit d'abord *lettres royals, royaus, royaux*, *al* s'adoucissant en *au*, et *s* pouvant permuter avec *x* à la fin des mots. — *Instances*, procès qui s'instruisaient par écrit dans l'espace de six jours, en conséquence d'une requête présentée à la cour. *Défenses* est ici au pluriel pour la rime.

2. « La requête civile est une voie par laquelle on revient contre un arrêt ou jugement en dernier ressort. » (Ferrière, *Dict. de droit.*)

« J'étais un jour chez Elie de Beaumont, célèbre avocat. En son absence, sa femme recevait, comme de raison, la visite des clients et des clientes, et entendait le récit de leur affaire; c'était un des devoirs de son état. Comme j'étais seul avec elle, arrive une vieille plaideuse, qui me parut ressembler assez à Mme de Pimbesche. Elle entame sur-le-champ son histoire, qui durait déjà depuis une demi-heure, sans que je me fusse avisé de mêler un mot à la conversation : je n'étais pas de force à la soutenir. *Heureusement*, dit-elle enfin, *j'ai la ressource de la requête civile*. Ce mot me rappela le vers des *Plaideurs*, et je dis, presque sans m'en apercevoir :

La requête civile est ouverte pour moi.

« Cette femme, qui jusqu'à ce moment n'avait pas seulement songé que je fusse là, se retourne vers moi avec la plus grande vivacité : *Pour vous aussi, Monsieur ?...* et je vis qu'il ne tenait qu'à moi de devenir dans la minute un personnage très intéressant pour elle; je n'en avais nulle envie. *Non, madame*, lui dis-je avec le plus grand sérieux, *c'est un vers des Plaideurs*. Elle me regarde quelque temps des pieds à la tête, puis se retourne brusquement vers Mme Elie de Beaumont, en reprenant son histoire : et je retombai dans mon néant. » (La Harpe.)

Je ne suis pas rendu. Mais vous, comme je voi[1]
Vous plaidez[2] ?

LA COMTESSE.

Plût à Dieu[3] !

CHICANNEAU.

J'y brûlerai mes livres[4].

LA COMTESSE.

Je[5]...

CHICANNEAU.

Deux bottes de foin cinq à six milles livres[6] !

LA COMTESSE.

Monsieur, tous mes procès allaient être finis.
Il ne m'en restait plus que quatre ou cinq petits :
L'un contre mon mari, l'autre contre mon père
Et contre mes enfants[7]. Ah ! Monsieur, la misère[8] !

1. Voy. la note 6 de la page 40.

2. Toute cette tirade de Chicanneau doit être dite avec vivacité, avec feu, et la fin avec une sorte de défi. Rien de plus comique au théâtre que le brusque changement de ton dans l'apostrophe un peu soudaine à la comtesse. Le *comme je voi* est d'une plaisanterie achevée.

3. C'est la même femme qui dira tout à l'heure :

Mais vivre sans plaider, est-ce contentement?

Je ne plaide pas, monsieur, hélas ! Ah ! si je pouvais plaider ! que j'aurais de joie !

4. Chicanneau, pour se faire rendre raison, dépensera jusqu'à son dernier sou. « J'y brûlerai mes livres », je ferai tout pour réussir. « Locution tirée de l'alchimiste qui, ayant tout tenté, brûle ses livres, désespéré de ne pas réussir, ou, ayant tout dépensé, brûle jusqu'à ses livres pour chauffer ses fourneaux. » (Littré, *Dict. de la langue fr.*)

5. La comtesse veut commencer le récit de son affaire : elle est interrompue par Chicanneau qui continue ses doléances.

6. La livre se divisait en sous et deniers ; elle représentait un poids d'argent de moins de 5 grammes et une valeur moindre que notre franc. La livre tournois était de vingt sous, la livre parisis de vingt-cinq sous. La livre *tournois*, frappée à Tours, était donc plus faible d'un cinquième que la livre *parisis*. La livre *parisis* était appelée ainsi parce qu'elle était frappée à Paris. — « Les traits des poëtes comiques paroissent quelquefois outrés, et ne le sont pas. Il est rapporté dans l'éloge historique de M. Boivin l'aîné, qu'il soutint un procès pour une redevance de vingt-quatre sols, dont il prétendoit qu'une maison, qu'il avoit achetée en Normandie, devoit être exempte. Ce procès, qu'il perdit, dura douze ans, et lui coûta douze mille livres de frais. » (Louis Racine, *Rem. sur les Plaideurs.*)

7. « Collantine lui demanda d'abord à qui il en vouloit. Charosselles la satisfit aussitôt et lui déduisit au long son procès. Quand il eut fini, pour lui rendre la pareille, il lui demanda qui était sa partie (c'est ce que fait Chicanneau). Ma partie, dit-elle, faisant un grand cri, je n'en ai pas pour une. — Comment ! reprit-il plaidez-vous contre plusieurs personnes intéressées en une, même affaire ! — Nenni, répliqua Collantine (décidément la comtesse est de sa famille) ; c'est que j'ai toutes sortes de procès et *contre toutes sortes de personnes*. » (Furetière, *Roman bourgeois*, partie II. p. 200.)

8. La misère ! quelle peine pour moi ! quelle tourment ! — Cette façon de

Je ne sais quel biais ils ont imaginé,
Ni tout ce qu'ils ont fait ; mais on leur a donné
Un arrêt par lequel, moi vêtue et nourrie,[1]
On me défend, Monsieur, de plaider de ma vie.

CHICANNEAU.

De plaider !

LA COMTESSE.

De plaider.

CHICANNEAU.

Certes, le trait est noir.
J'en suis surpris.

LA COMTESSE.

Monsieur, j'en suis au désespoir.

CHICANNEAU.

Comment ! lier[2] les mains aux gens de votre sorte !
Mais cette pension, Madame, est-elle forte ?

LA COMTESSE.

Je n'en vivrais, Monsieur, que trop honnêtement[3].
Mais vivre sans plaider, est-ce contentement[4] ?

parler est un peu commune et convient assez à la comtesse, qui a perdu dans les études des procureurs le bon ton et les nobles manières.

1. On me fera une pension alimentaire, on me vêtira : mais il m'est interdit de plaider ! c'est fini : je n'aurai plus ce contentement. Est-il trait plus noir ? *Moi vêtue et nourrie,* cette tournure, un peu plus rare aujourd'hui, et qui pourtant est si vive, était très employée au XVIIe siècle.

2. *Lier les mains*, réduire quelqu'un à l'inaction dans une affaire. — Remarquez ce mot si naturel dit par Chicanneau et que n'entend point la comtesse, tout entière à son indignation. Tout à l'heure, ce même mot, mal interprété par la comtesse, sera le point de départ de la discussion entre les deux plaideurs.

3. Cet aveu de la comtesse est d'une heureuse naïveté. Ainsi la pension qui lui est servie est plus qu'honnête : son mari, son père et ses enfants se sont conduits avec délicatesse envers elle. Cela ne lui suffit pas. Si elle ne plaide point, elle est la plus malheureuse des femmes ! Elle vient même voir son juge pour aviser avec lui aux moyens de faire rapporter l'arrêt qui la condamne à ne jamais plaider de sa vie.

4. « Or, desjà du temps du Roy Loüis onziéme, il se trouva un Evesque (Miles d'Illiers, évêque de Chartres) si amoureux de ce déduit (plaisir), que ce roy le voulant depestrer d'une infinité de procez, il le supplia fort affectueusement de luy en laisser au moins *vingt-cinq ou trente pour ses menus plaisirs.* Mais cette humeur est aujourd'huy encores beaucoup plus commune et mesme a prins tel accroissement qu'il se trouve des personnes qui non seulement y prennent quelque plaisir, mais du tout n'ont autre plaisir en ce monde, tellement *que vivre sans plaider ne leur seroit que demie vie.* » (HENRI ESTIENNE, *Apologie d'Hérodote*, ch. XVII.)

CHICANNEAU.

Des chicaneurs viendront nous manger jusqu'à l'âme,
Et nous ne dirons mot? Mais, s'il vous plaît, Madame,
Depuis quand plaidez-vous?

LA COMTESSE.

Il ne m'en souvient pas.
Depuis trente ans au plus.

CHICANNEAU.

Ce n'est pas trop[1].

LA COMTESSE.

Hélas[2]!

CHICANNEAU.

Et quel âge avez-vous? Vous avez bon visage.

LA COMTESSE.

Hé! quelque soixante ans[3].

CHICANNEAU.

Comment! c'est le bel âge
Pour plaider[4].

LA COMTESSE.

Laissez faire, ils ne sont pas au bout.
J'y vendrai ma chemise[5], et je veux rien ou tout[6].

1. Aux yeux de Chicanneau, dont le procès à propos d'un simple champ durait depuis près de vingt ans.

2. Elle plaidait depuis trente ans, et voilà qu'un arrêt la prive du plus grand plaisir de sa vie, juste à l'âge où elle pouvait enfin sentir tout le prix d'un tel bonheur.

3. « On se sert encore dans la conversation de *quelque* pour *environ*. Racine affectionnait cette manière de parler. « (La Harpe.)

4. L'acteur qui joue le rôle de Chicanneau ne doit pas s'arrêter après « c'est le bel âge » et jeter avec malice en aparté « pour plaider ». Racine n'a certainement point eu cette intention, d'ailleurs assez vulgaire, si l'on s'en rapporte seulement au texte : il n'y a pas de signe de ponctuation après « c'est le bel âge ». *C'est le bel âge pour plaider* peut être ainsi commenté : « C'est à soixante ans qu'on a acquis l'expérience nécessaire pour plaider, se faire rendre justice, obtenir gain de cause. Quand on approche de la soixantaine, on ne se laisse point gruger facilement. On est un vieux routier : on connaît toutes les ruses du métier. — La comtesse est de cet avis et ne voit pas dans le mot de Chicanneau un ridicule madrigal, puisqu'elle répond : « *Laissez faire, ils ne sont pas au bout.* »

Comp. *l'Avare* (II, 6) :

« Harpagon : Cependant, Frosine, j'en ai soixante bien comptés. »

« Frosine : Eh bien, qu'est-ce que cela, soixante ans, voilà bien de quoi ! C'est la fleur de l'âge, cela : et vous entrez maintenant dans la belle saison de l'homme. »

5. C'est le pendant de : « J'y brûlerai mes livres. »

Voir la note 4 de la page 127.

CHICANNEAU.

Madame, écoutez-moi. Voici ce qu'il faut faire.

LA COMTESSE.

Oui, Monsieur, je vous crois comme mon propre père.

CHICANNEAU.

J'irais trouver mon juge[1]....

LA COMTESSE.

Oh! oui, Monsieur, j'irai.

CHICANNEAU.

Me jeter à ses pieds...

LA COMTESSE.

Oui, je m'y jetterai.

Je l'ai bien résolu.

CHICANNEAU.

Mais daignez donc m'entendre[2].

LA COMTESSE.

Oui, vous prenez la chose ainsi qu'il la faut prendre.

CHICANNEAU.

Avez-vous dit, Madame?

LA COMTESSE.

Oui.

CHICANNEAU.

J'irais sans façon[3]

Trouver mon juge....

LA COMTESSE.

Hélas, que ce Monsieur est bon!

CHICANNEAU.

Si vous parlez toujours, il faut que je me taise.

LA COMTESSE.

Ah! que vous m'obligez! je ne me sens pas d'aise.

1. Voir la note 1 de la page 54.
2. La comtesse est si heureuse de voir quelqu'un qui s'intéresse à son sort qu'elle interrompt à chaque mot qu'il dit le bon Monsieur qui la conseille.
3. *Var.* Avez-vous dit, Madame?
Ouy, Monsieur.
J'irois donc (1669-87).
Donc rimait moins bien encore avec *bon* que façon. Racine, même dans une comédie où il se permettait beaucoup, n'a point voulu négliger trop la forme.

CHICANNEAU.

J'irais trouver mon juge, et lui dirais.....

LA COMTESSE.

Oui.

CHICANNEAU.

Voi[1] !

Et lui dirais : Monsieur....

LA COMTESSE.

Oui, Monsieur.

CHICANNEAU.

Liez-moi[2]. »

LA COMTESSE.

Monsieur, je ne veux point être liée[3].

1. Interjection d'impatience. C'est l'impératif du verbe *voir*. Il semble que Chicanneau dise à un témoin supposé de l'entretien : Vois, cette femme ne se taira donc pas que je puisse continuer ?

2. Certains critiques pensent que, de guerre lasse, Chicanneau furieux conseille à la comtesse de dire elle-même chez le juge ce mot qui lui brûle les lèvres depuis quelques instants : « Liez-moi, monsieur, je suis folle ! » Ce sens ne nous paraît point admissible. Rappelons-nous le 7e vers de la page 59:

Comment ! lier les mains aux gens de votre sorte !

Comparez plus bas : « *A l'autre? Quelle humeur est la vôtre? Vous ne savez, Madame, où je viendrai.* »

Nous croyons, avec M. Saint-Marc Girardin (*Th. de Racine*, t. II, p. 266, note 2), que Chicanneau par « ce liez-moi... » veut, dans le discours que d'après lui la comtesse tiendra à Dandin, « lui faire dire que, si on lui défend de plaider, c'est en quelque sorte la lier comme folle ou l'emprisonner. » Liez-moi... serait donc : « Qu'on me lie, qu'on me mette en prison, ou qu'on me laisse plaider ! »

3. « B. D. L., (Balthazard de Lyonne) cousin issu de germain de Boileau, étoit neveu de M. de L., grand audiencier de France, qui lui avoit acheté une charge de président à la Cour des Monnoies.... Il alloit souvent chez M. Boileau le greffier, frère aîné de M. Despréaux. Ce fut là que se passa entre B. D. L. et la comtesse de Crissé cette scène plaisante et vive qui a été décrite par M. Racine sous les noms de Chicanneau et de comtesse de Pimbesche. La comtesse Crissé étoit une plaideuse de profession qui a passé toute sa vie dans les procès, et qui a dissipé de grands biens dans cette occupation ruineuse. Le Parlement, fatigué de son obstination à plaider, lui défendit d'intenter aucun procès sans l'avis par écrit de deux avocats que la cour lui nomma. Cette interdiction de plaider la mit dans une fureur inconcevable. Après avoir fatigué de son désespoir les juges, les avocats et son procureur, elle alla encore porter ses plaintes à M. Boileau le greffier, chez qui se trouva par hasard B. D. L.... dont il s'agit. Cet homme, qui vouloit se rendre nécessaire partout, s'avisa de donner des conseils à cette plaideuse. Elle les écouta d'abord avec avidité ; mais, par un malentendu qui survint entre eux, elle crut qu'il vouloit l'insulter et l'accabla d'injures. M. Despréaux, qui étoit présent à cette scène, en fit le récit à M. Racine, qui l'accommoda au théâtre et l'inséra dans la comédie des *Plaideurs*. Il n'a presque fait que la rimer. » (Brossette, note sur le vers 105 de la Satire III de Boileau.)

CHICANNEAU.

A l'autre[1]!

LA COMTESSE.

Je ne la serai point[2].

CHICANNEAU.

Quel humeur est la vôtre!

LA COMTESSE.

Non.

CHICANNEAU.

Vous ne savez pas, Madame, où je viendrai

LA COMTESSE.

Je plaiderai, Monsieur, ou bien je ne pourrai.

CHICANNEAU.

Mais...

LA COMTESSE.

Mais je ne veux point, Monsieur, que l'on me lie.

CHICANNEAU.

Enfin, quand une femme en tête a sa folie[3]...

LA COMTESSE.

Fou vous-même!

CHICANNEAU.

Madame!

1. A l'autre! Tout à l'heure, elle ne me laissait point parler.... Maintenant, elle comprend de travers ce que je lui dis.

2. On dirait aujourd'hui : je ne *le* suis point. La règle moderne est ainsi formulée : Le pronom *la* ne peut tenir la place que d'un nom au fém. On doit dire *le*, même quand on parle d'une femme, si *le* tient la place d'un adjectif.

Ex. : Etes-vous la mère de cet enfant? — Oui, je *la* suis.
Etes-vous heureuse? — Oui, je *le* suis.

Mais au dix-septième siècle cette nuance était méconnue. On disait *la* quand on parlait d'une femme, que le pronom rappelât un nom ou un adjectif.

« Je veux sur toutes choses que vous soyez contente, et, quand vous *la* serez, je *la* serai. » (Sév., 13 septembre 1677.)

« On ne peut être plus contente que je ne *la* suis. » (Mme DE MAINTENON, *Lettre sur l'éd. aux dem. de Saint-Cyr*).

Mme de Sévigné disait à propos de cette règle qui de son temps existait déjà :

« Je croirais avoir de la barbe, si je parlais ainsi. »

3. Voyant que la comtesse ne veut point entendre raison, Chicanneau, poussé à bout, ne peut plus se contenir. « Quand une femme en tête a sa *folie*.... » Il est bien naturel que ce mot lui vienne sur les lèvres en présence du sot entêtement de Mme de Pimbêche. Il est bien naturel aussi que la comtesse, en l'entendant, elle qui suit toujours son idée, trouve que Chicanneau aggrave ses torts envers elle en changeant le mot de *liez-moi* par *folie*. A l'injure elle répond par l'injure.

LA COMTESSE.

Et pourquoi me lier?

CHICANNEAU.

Madame...

LA COMTESSE.

Voyez-vous? il se rend familier.

CHICANNEAU.

Mais! Madame...

LA COMTESSE.

Un crasseux qui n'a que sa chicaue
Veut donner des avis!

CHICANNEAU.

Madame[1]!

LA COMTESSE (le menaçant).

Avec son âne!

CHICANNEAU.

Vous me poussez[2]!

LA COMTESSE.

Bonhomme, allez gardez vos foins[3]

CHICANNEAU.

Vous m'excédez[4]!

LA COMTESSE.

Le sot[5]!

CHICANNEAU.

Que n'ai-je des témoins[6]!

. La patience que montre Chicanneau est intéressée. Il veut par sa modération mettre tous les droits de son côté : il entrevoit un procès à l'horizon, mais un procès qu'il gagnera sûrement.

2. « Vous me poussez! ». Voie de fait que je n'oublierai point de rappeler au tribunal.

3. Allusion au procès qu'il racontait tout à l'heure à la comtesse.

4. Je suis arrivé à la dernière limite de la patience. *Excéder* était autrefois très usité en matière criminelle avec le sens de *battre outrageusement.*

5. Plus Chicanneau apporte de mesure dans la riposte, plus la comtesse met d'emportement dans l'attaque. Chacun des deux croit être l'offensé. Est-il injure, pense la vieille plaideuse, qui puisse être comparée à celle que le bonhomme lui a lancée tout à l'heure en la traitant de *folle?* Le tribunal appréciera.

6. Voilà le véritable mot de la situation pour Chicanneau. Ah! si des témoins avaient entendu comme la comtesse l'a traité tout à l'heure! Le bon procès et le bon arrêt contre l'insolente!

SCÈNE VIII

PETIT JEAN, LA COMTESSE, CHICANNEAU.

PETIT JEAN.

Voyez le beau sabbat[1] qu'ils font à notre porte!
Messieurs[2], allez plus loin tempêter de la sorte.

CHICANNEAU.

Monsieur, soyez témoin..,

LA COMTESSE.

Que Monsieur est un sot.

CHICANNEAU.

Monsieur, vous l'entendez, retenez bien ce mot[3].

PETIT JEAN.

Ah! vous ne deviez pas lâcher cette parole[4].

LA COMTESSE.

Vraiment, c'est bien à lui de me traiter de folle!

PETIT JEAN.

Folle! vous avez tort. Pourquoi l'injurier?

CHICANNEAU.

On la conseille[5].

PETIT JEAN.

Oh[6]!

1. *Le beau sabbat*, familièrement le grand bruit (avec l'idée de désordre). — *Sabbat*, c'est le samedi, le jour du repos chez les Juifs, le jour consacré aux devoirs religieux. Mais, comme le peuple croyait que les Juifs étaient sorciers et qu'ils se réunissaient la nuit pour prendre part à de bruyantes discussions, *sabbat* a voulu dire aussi, par dérivation injurieuse du sens primitif, *assemblée nocturne* où les Juifs ou sorciers et (par extension) où des gens qui aiment les ténèbres et les cris se réunissent, se disputent et font un grand bruit : de cette acception spéciale, on est arrivé facilement au sens familier que ce mot a dans le vers de Racine.

2. Pour Petit Jean les plaideurs n'ont point de sexe.

3. « Un des traits les plus originaux de la manie des plaideurs consiste dans cette espèce de joie qu'ils ressentent des invectives grossières dont on les accable, parce qu'ils se flattent d'y trouver la matière d'un bon procès qui leur fera obtenir ce qu'ils appellent dans leur langue des *dommages* et *intérêts*. » (Geoffroy.)

4. Petit Jean, comme Maître-Jacques dans *l'Avare*, comme Dorine dans *Tartuffe*, cherche à mettre le holà entre les deux parties, et va de l'une à l'autre. Arrivé devant Chicanneau, il lui fait honte. Quand il est près de la comtesse, il lui donne tort : cela discrètement et avec l'air fin d'un homme qui se moque agréablement de son monde. Ce procédé plaisant a toujours réussi à Molière.

5. « On la conseille! » Je lui donne des conseils, et voilà ma récompense!

6. C'est à la comtesse que Petit Jean fait ce oh! de reproche.

Remarquez ici un hiatus *oh! oui*; c'est vrai; mais la douceur de cet hiatus est telle qu'il faudrait être bien sévère pour le condamner.

LA COMTESSE.

Oui, de me faire lier.

PETIT JEAN.

Oh! Monsieur!

CHICANNEAU.

Jusqu'au bout que ne m'écoute-t-elle?

PETIT JEAN.

Oh! Madame!

LA COMTESSE.

Qui? moi! souffrir qu'on me querelle [1]!

CHICANNEAU.

Une crieuse!

PETIT JEAN.

Hé! paix.

LA COMTESSE.

Un chicaneur!

PETIT JEAN.

Hola

CHICANNEAU.

Qui n'ose plus plaider [2]!

LA COMTESSE.

Que t'importe cela?
Qu'est-ce qui t'en revient, faussaire abominable,
Brouillon, voleur [3]?

CHICANNEAU.

Et bon, et bon, de par le diable!
Un sergent, un sergent! (Il sort.)

LA COMTESSE.

Un huissier, un huissier! (Elle sort.

PETIT JEAN (seul).

Ma foi, juge et plaideurs, il faudrait tout lier [4].

1. Comme elle a dû rendre son mari malheureux! Nous ne sommes plus étonné qu'il ait plaidé en séparation.
2. L'outrage est sanglant. Chicanneau redouble la honte et la confusion de la comtesse. Il la frappe au cœur.
3. Elle lui donne les noms les plus odieux que sa fureur peut imaginer.
4. Petit Jean emploie le mot dans son sens propre ; son maître et les deux plaideurs sont à ses yeux des *fous à lier*.

ACTE DEUXIÈME

SCÈNE I

LÉANDRE, L'INTIMÉ.

L'INTIMÉ.

Monsieur, encore un coup[1], je ne puis pas tout faire.
Puisque je fais l'huissier, faites le commissaire[2].
En robe sur mes pas il ne faut que venir,
Vous aurez tout moyen de vous entretenir[3].
Changez en cheveux noirs votre perruque blonde[4] :
Ces plaideurs[5] songent-ils que vous soyez au monde?
Hé! lorsqu'à votre père ils vont faire leur cour,
A peine seulement savez-vous s'il est jour[6].
Mais n'admirez-vous[7] pas cette bonne comtesse.
Qu'avec tant de bonheur la fortune m'adresse,

1. *Encore un coup, encore une fois.* Locution employée par un grand nombre d'écrivains illustres du xvii[e] siècle.

Non, mais *encor un coup* ne la revoyez point.
(Corn., *Pol.*, II, 1.)
Mettons *encor un coup* toute le Grèce en flamme.
(Rac., *Andr.*, IV, 3.)
Il raisonne mal, *encore un coup.*
(Boss., *Déf.*)

2. On n'appelait point seulement *commissaire* un fonctionnaire de la police on donnait encore ce nom au juge chargé d'instruire une affaire.

« Les commissaires... remplissaient des fonctions mi-civiles, mi-criminelles... La charge principale des commissaires... consistait à visiter les tavernes et autres lieux publics, et ajourner ou emprisonner les délinquants : ce qui les faisait participer à l'office de sergents. » (E. Paringault.)

3. Nous aurons tout loisir de nous entretenir.
(Corn., *Suite du Menteur*, v. 1132.)

4. Les hommes de loi, les huissiers, les procureurs, etc., portaient une perruque noire. La blonde était l'ornement des jeunes galants. Il faut croire que, dès Molière, cette mode était attaquée, puisque Harpagon dit à son fils (*Avare*, I, 5) :

« Il est bien nécessaire d'employer de l'argent à des perruques, lorsque l'on peut porter des cheveux de son crû, qui ne coûtent rien ! » Je sais bien qu'Harpagon est avare et voit dans cette emplette une grosse dépense : bien des pères toutefois, sans être des Harpagons, devaient penser de même.

5. Bien que l'Intimé n'ait dans la pensée que le seul nom de Chicanneau, par un syllepse bien naturelle, il confond dans sa critique tous les plaideurs qui, au lieu de s'occuper de leur maison et de veiller sur leurs filles, ne songent guère aux jeunes Léandres soupirant pour les Isabelles délaissées.

6. Nous avons vu Chicanneau dans l'acte précédent et à la scène vi frapper à la porte de son juge de bon matin avant quatre heures.

7. *Admirer* à ici le sens de voir avec étonnement, surprise.

Qui, dès qu'elle me voit, donnant dans le panneau[1],
Me charge d'un exploit[2] pour monsieur Chicanneau,
Et le fait assigner pour certaine parole,
Disant qu'il la voudroit faire passer pour folle,
Je dis folle à lier, et pour d'autres excès
Et blasphèmes[3], toujours l'ornement des procès?
Mais vous ne dites rien de tout mon équipage[4].
Ai-je bien d'un sergent le port et le visage?

LÉANDRE.

Ah! fort bien.

L'INTIMÉ.

Je ne sais, mais je me sens enfin
L'âme et le dos six fois plus durs que ce matin.
Quoiqu'il en soit, voici l'exploit, et votre lettre;
Isabelle l'aura, j'ose vous le promettre.
Mais pour faire signer le contrat[5] que voici,
Il faut que sur mes pas vous vous rendiez ici.

1. *Donner dans le panneau,* tomber dans le piège (au fig.). Un panneau, un filet pour prendre des lièvres, des cerfs et autres bêtes.

Panneau est le diminutif de *pan*, sorte de filet que l'on tend autour d'un bois. Le premier sens de *pan* est celui de partie d'un vêtement quelconque. Par comparaison avec un *pan* de vêtement on a pu dire *pan* de mur. De l'idée de *pan de mur* on arrive naturellement au sens de *pan*, filet tendu comme un pan de mur, comme une sorte de rempart, autour d'un bois, où les bêtes se trouvent par suite confinées et plus facilement à la portée des chasseurs.

2. « Ce terme *exploit* signifie, généralement parlant, toutes sortes d'actes qui se font par les sergents. Néanmoins il convient mieux à l'action qu'on appelle ajournement ou *assignation* (FERRIÈRE, *Dict. de droit.*)

3. L'Intimé, secrétaire de Perrin Dandin, est à même de lire tous les jours des exploits : il en connait le style qui est injurieux, quand il n'est pas inintelligible.

« L'*e* muet suivi d'un s ne peut être placé à l'hémistiche. L'*e* muet forme syllabe dans ce vers :

Et blasphèmes, toujours l'ornement des procès ?

Mais on ne pourrait pas dire :

Et toujours blasphèmes, l'ornement des procès. »
(TH. DE BANVILLE, *Petit traité de poésie fr.*, p. 21.).

4. Emploi familier du mot : manière dont il est *déguisé*. De même madame Jourdain, apercevant son mari, bon et sot bourgeois, habillé en marquis ridicule, s'écrie naïvement :

Qu'est-ce que c'est donc, mon mari, que cet équipage-là ?
(MOL., *Bourg. gentilh.*, III, 3.)

Est-il rien de plus scandaleux que ce somptueux équipage que vous promenez par la ville? (MOL., *Av.*, I, 5.)

5. C'est bien un contrat de mariage en bonne forme que l'Intimé fera signer à Chicanneau, habitué à parapher les procès-verbaux qui lui sont favorables sans les lire, et qui croira mettre son nom au bas d'une pièce de ce genre. (Voir à ce sujet les réserves que nous faisons dans notre analyse des *Plaideurs.*)

Vous feindrez d'informer[1] sur toute cette affaire,
Et vous ferez l'amour en présence du père.

LÉANDRE.

Mais ne va pas donner l'exploit pour le billet.

L'INTIMÉ.

Le père aura l'exploit, la fille le poulet[2].
Rentrez. (Léandre sort et l'Intimé va frapper à la porte de Chicanneau.)

SCÈNE II

L'INTIMÉ, ISABELLE.

ISABELLE.

Qui frappe ?

L'INTIMÉ.

Ami. (A part.) C'est la voix d'Isabelle.

ISABELLE (se montrant à la porte).

Demandez-vous quelqu'un, monsieur?

L'INTIMÉ (contrefaisant sa voix).

. Mademoiselle,
C'est un petit exploit que j'ose vous prier
De m'accorder l'honneur de vous signifier.

ISABELLE.

Monsieur, excusez-moi, je n'y puis rien comprendre[3].
Mon père va venir, qui pourra vous entendre.

1. *Informer sur ou d'une affaire*, terme de jurisprudence criminelle. On dit de même *instruire une affaire*. C'est prendre les renseignements nécessaires, interroger les parties et les témoins.

> Je vais faire *informer de cette affaire-ci*
> Contre ce Mascarille...
> (Mol., *l'Etourdi*, II, 5.)

2. Selon Furetière, un *poulet*, c'était primitivement un billet doux que l'on pliait en faisant deux pointes représentant les ailes d'un poulet. Molière adoptait cette explication :

> ... Et m'a droit dans ma chambre une lettre jetée
> Qui renferme une lettre en *poulet* cachetée.
> (*L'Ec. des Maris*, II, 5.)

Par suite *poulet* est devenu synonyme de billet galant, sans qu'il fût nécessaire de donner à la lettre une forme particulière.

3. On pourrait rapprocher ce mot de la réponse si piquante d'Henriette à Vadius au moment où le pédant lui présente galamment ses hommages :

> Excusez-moi, monsieur : je n'entends pas le grec.
> (Mol., *Fem. sav.*, III, 5.)

L'INTIMÉ.

Il n'est donc pas ici, Mademoiselle[1]?

ISABELLE.

Non.

L'INTIMÉ.

L'exploit, Mademoiselle, est mis sous votre nom[2].

ISABELLE.

Monsieur, vous me prenez pour une autre[3] sans doute :
Sans avoir de procès, je sais ce qu'il en coûte ;
Et, si l'on n'aimoit pas à plaider plus que moi,
Vos pareils pourroient bien chercher un autre emploi.
Adieu.

L'INTIMÉ.

Mais permettez...

ISABELLE.

Je ne veux rien permettre.

L'INTIMÉ.

Ce n'est pas un exploit.

ISABELLE.

Chanson!

L'INTIMÉ.

C'est une lettre.

ISABELLE.

Encor moins[4].

L'INTIMÉ.

Mais lisez.

1. L'Intimé ne demande pas mieux. Si Chicanneau eût été là, il lui eût été plus difficile de faire passer à l'intéressée le billet de Léandre. Il faut avouer que l'Intimé est aidé par les circonstances, l'heureuse rencontre de la comtesse de Pimbêche et l'absence de Chicanneau.

2. «... Quant aux mots qui, tout à fait différents l'un de l'autre pour le sens, offrent exactement le même son pour l'oreille, ils s'accouplent excellemment... surtout dans le comique. » (Th. de Banville, *Petit traité de poésie fr.*, chapitre où il est traité de la *Rime.*)

3. *Var.* Monsieur, vous me prenez pour un autre sans doute. (1670).

La correction *pour une autre*, puisqu'il s'agit d'une femme, est heureuse. Toutefois, au dix-septième siècle, *autre* s'employait bien au masculin, même quand on parlait d'une femme. Le sens avait alors un certain caractère de généralité.

4. On ne connaît point son humeur; on sait seulement qu'elle est la fille d'un plaideur obstiné : on peut lui signifier un exploit qui se trompe d'adresse. Mais lui adresser une lettre ! Personne n'a encore eu cette audace. Ce sergent, qu'elle ne connaît pas, est bien hardi de lui faire une telle injure.

ISABELLE.

Vous ne m'y tenez pas [1].

L'INTIMÉ.

C'est de monsieur...

ISABELLE.

Adieu.

L'INTIMÉ.

Léandre.

ISABELLE.

Parlez bas [2].

C'est de monsieur...

L'INTIMÉ (reprenant sa voix naturelle).

Que diable! on a bien de la peine
A se faire écouter ! Je suis tout hors d'haleine.

ISABELLE.

Ah ! l'Intimé, pardonne à mes sens étonnés. 345
Donne.

L'INTIMÉ.

Vous me deviez fermer la porte au nez.

ISABELLE.

Et qui t'auroit connu déguisé de la sorte ?
Mais donne.

L'INTIMÉ.

Aux gens de bien ouvre-t-on votre porte [3]?

ISABELLE.

Hé! donne donc!

1. *Vous ne m'y tenez pas.* Vous avez beau faire, vous ne me réduirez pas à ce que vous voulez. Vous ne me tenez pas en votre dépendance. Je ne veux point lire cette lettre

2. *Parlez bas.* Mon père pourrait revenir. S'il s'agit de Léandre, j'écoute et je reçois votre exploit.

3. Moyen de comédie souvent employé par Molière. L'Intimé se venge agréablement de la lenteur d'Isabelle à le reconnaître. De même dans *l'Etourdi* (I, 10), Mascarille menace de défaire ce qu'il a entrepris pour le bonheur d'Hippolyte qui ne veut point épouser son maître, la jeune fille se méprenant sur une ruse du valet et se croyant trahie par lui, alors qu'au contraire il sert ses intérêts. Dans *Tartuffe* (II, 3), Dorine, indignée que Mariane accepte malgré elle l'époux que lui présente son père, refuse de lui venir en aide dans ses embarras et n'oublie son dépit qu'à la vue du désespoir de sa jeune maîtresse.

L'INTIMÉ.

La peste[1]!...

ISABELLE.

Oh ! ne donnez donc pas[2].
Avec votre billet retournez sur vos pas.

L'INTIMÉ.

Tenez. Une autre fois ne soyez pas si prompte[3]!

SCÈNE III

CHICANNEAU, ISABELLE, L'INTIMÉ.

CHICANNEAU.

Oui, je suis donc un sot, un voleur, à son compte[4]!
Un sergent s'est chargé de la remercier[5],
Et je lui vais servir un plat de mon métier.
Je serois bien fâché que ce fût à refaire,
Ni qu'elle m'envoyât assigner la première[6].
Mais un homme ici parle à ma fille. Comment!

1. *La peste!...* Exclamation dont le sens est : quelle mouche vous pique? ou plus familier encore : Comme vous y allez! On dit encore dans ce sens : Diable!

> Peste ! où prend mon esprit toutes ces gentillesses ?
> (Mol... *Amph.*, I. 1.)
> Peste ! comme l'utilité vous a bientôt rapproché les distances!
> (Beaum., *le Barbier de Sév.*, I, 4.)

2. A la fin, Isabelle se sent humiliée de supplier plus longtemps un domestique de Léandre. Elle remplace le tutoiement familier par un *vous* froid et fier : elle rétablit les distances.

3. Le rusé l'Intimé ne pousse point à bout la raillerie : il s'arrête à temps :

> Ah ! que vous êtes prompte!
> La mouche tout d'un coup à la tête vous monte!
> (Mol.. *Etourdi*, I, 10.)

« Racine fait beaucoup d'usage, dans toute la pièce, de ce dialogue coupé, naturellement vif et piquant. Toute cette scène est ingénieuse et pleine de grâce : Isabelle est une de ces ingénues adroites et rusées, dont Molière a souvent tracé des portraits aussi naturels que plaisants. » (Geoffroy.)

4. Racine suit rigoureusement le précepte du poète latin Horace: que le personnage garde jusqu'à la fin de la comédie le caractère qu'il a montré dès la première scène (art poét. v. 126 et 127).

Tel Chicanneau s'est montré à nous en commençant, tel il continue d'être : un plaideur opiniâtre.

5. *Remercier* est dit par antiphrase : ce mot est en effet employé pour exprimer le contraire de ce qu'il signifie réellement.

6. Ces deux vers peignent admirablement le caractère du plaideur de profession. Un procès pour Chicanneau est une bonne aubaine; il serait bien fâché que sa discussion avec la comtesse n'eût pas eu lieu : il aurait perdu ainsi l'occasion de contrarier quelqu'un. Il connaît sa partie : elle va lui dépêcher

Elle lit un billet? Ah! c'est de quelque amant!
Approchons.

ISABELLE.

Tout de bon, ton maître est-il sincère?
Le croirai-je?

L'INTIMÉ.

Il ne dort non plus que votre père;
(Apercevant Chicanneau et contrefaisant sa voix.)
Il se tourmente. Il vous... fera voir aujourd'hui
Que l'on ne gagne rien à plaider contre lui[1].

(A part.) (Haut.) ISABELLE.

C'est mon père! vraiment, vous leur pouvez apprendre
Que, si l'on nous poursuit, nous saurons nous défendre;
Tenez, voilà le cas qu'on fait de votre exploit.
(Elle déchire la lettre de Léandre.)

CHICANNEAU.

Comment! c'est un exploit que ma fille lisoit[2]!
Ah! tu seras un jour l'honneur de ta famille[3].
Tu défendras ton bien. Viens, mon sang, viens, ma fille[4].

un sergent. Il a chargé aussi un sergent de son affaire. C'est celui des deux dont le sergent arrivera le premier qui sera le plus gêné. Pourvu que ce soit le mien! pense Chicanneau.

« D'où vient que le goût de plaider est aussi vif, pour le moins, que le goût de juger? L'entêtement de sa propre opinion, le charme d'avoir raison, sont évidemment le fond des deux plaisirs... L'homme aime la lutte, et il aime le gain. Or, il y a les deux choses dans les procès, qui sont une bataille et une loterie où chacun croit avoir le bon numéro dans sa poche. » (SAINT-MARC GIRARDIN, *Œuvres de J. Racine*, t. II, p. 335.)

1. *Var.* Que l'on ne gagne guère à plaider contre lui.

Est-il besoin de faire remarquer que *rien* dit plus que *guère*, et qu'ici encore la correction est heureuse?

2. « Pour la rime il faut prononcer *lisoit* comme *exploit* par où finit le vers précédent. Vaugelas (Remarque CX) nous apprend que les gens du Palais prononçoient encore de son temps, *à pleine bouche*, la diphthongue *oi;* et cette coutume sans doute s'étoit conservée jusqu'au temps de Racine, du moins parmi les vieux procureurs. Ainsi c'est à dessein et avec grâce qu'il fait parler de cette sorte Chicanneau, plaideur de profession.

« Jusqu'à l'arrivée de Catherine de Médicis en France, jamais cette diphthongue ne s'étoit prononcée autrement que comme nous faisons dans *Roi*, dans *exploit*. Mais les Italiens, dont la cour fut alors inondée, n'ayant pas ce son dans leur idiome, voulurent y substituer le son de l'*e* ouvert : et bientôt leur prononciation affectée par le courtisan pour plaire à la Reine fut adoptée par le bourgeois. » (D'OLIVET, *Remarques sur Racine*, p. p. 231 et 232.)

3. L'imitation ou plutôt la parodie de Corneille, sinon dans les termes, du moins dans la pensée, commence ici. L'honneur, pour Chicanneau, consiste dans l'esprit de chicane. Sa fille lisait un exploit : elle est digne de lui!

4. *Viens, mon fils, viens, mon sang,* viens réparer ma honte
(CORN., *le Cid*, v. 266.)

Va, je t'achèterai *le Praticien françois*[1].
Mais, diantre, il ne faut pas déchirer les exploits[2].

ISABELLE (à l'Intimé).

Au moins dites-leur bien que je ne les crains guère :
Ils me feront plaisir; je les mets à pis faire[3].

CHICANNEAU.

Hé! ne te fâche point.

ISABELLE (même jeu)

Adieu, Monsieur.

SCÈNE IV

CHICANNEAU, L'INTIMÉ.

L'INTIMÉ.

Or çà,
Verbalisons[4].

1. Dans son ravissement, Chicanneau promet à sa fille le plus beau livre qu'il connaisse, *le Praticien françois*. Il y a quelque analogie pour la vivacité des sentiments, toute proportion gardée s'entend, avec le cri échappé au vieil Horace quand il répond le fameux *qu'il mourût* à Julie lui représentant que son fils ne pouvait rien faire seul contre trois ennemis! C'était le patriote qui parlait : ici c'est le plaideur qui se trahit.

2. Après le *qu'il mourût* du vieil Horace il y a ce vers où le père reparaît :

Ou qu'un beau désespoir alors le secourût!

Dans *les Plaideurs*, après le premier mouvement d'enthousiasme passé, le père reparait aussi :

Mais, diantre, il ne faut pas déchirer les exploits.

« Je ne sais si *Praticien*, ne serait pas mieux de quatre syllabes. » (D'Olivet, *Remarques sur Racine*, p. 223.)

« Le praticien est un homme expert ès procédures et instructions des procès, qui fréquente les cours et sièges des juges, qui entend le style et l'ordre judiciaires, qui sait les usages, les formes prescrites par les ordonnances et les règlements, et qui est capable de dresser toutes sortes d'actes et de sommations. » (Ferrière, *Dict. de droit*.)

Le Praticien françois était donc un manuel de procédure où l'on apprenait à devenir un bon praticien.

3. *Je les mets à faire pis*, ceux qui vous ont envoyé n'ont pas encore assez fait, ils peuvent faire davantage, et je les défie.

Je mets à faire pis, en l'état où nous sommes,
Le sort et les démons, et les dieux et les hommes.
(Corn., *Hor.*, II, 3.)

4. L'Intimé se met en posture d'écrire, un genou en terre, l'autre plié et lui servant de pupitre. Les sergents portaient sur eux papier, encre et plumes : ils n'étaient point toujours commodément pour verbaliser : les gens qu'ils allaient voir eussent été trop complaisants de leur donner une table et le reste.

CHICANNEAU.

Monsieur, de grâce, excusez-la :
Elle n'est pas instruite[1]. Et puis, si bon vous semble,
En voici les morceaux que je vais mettre ensemble.

L'INTIMÉ.

Non.

CHICANNEAU.

Je les lirai bien.

L'INTIMÉ.

Je ne suis pas méchant.
J'en ai sur moi copie.

CHICANNEAU.

Ah! le trait est touchant[2] !
Mais je ne sais pourquoi, plus je vous envisage,
Et[3] moins je me remets, Monsieur, votre visage :
Je connais force huissiers[4].

L'INTIMÉ.

Informez-vous de moi,
Je m'acquitte assez bien de mon petit emploi.

1. Elle ne sait point comme moi le respect que l'on doit aux sergents ; elle a déchiré, par ignorance absolue du mauvais cas où elle se mettait, l'exploit que vous lui avez signifié.

2. C'est ironique — Chicanneau commence à croire que le sergent qui lui parle pourrait bien être un faux sergent. Ces messieurs, accablés de besogne, n'ont point l'habitude d'avoir copie sur eux d'un exploit : pour eux, le temps est de l'argent. Cet excès de zèle lui donne quelque soupçon : il regarde l'huissier qui est devant lui et ne se remet point son visage : cependant il en a vu beaucoup depuis qu'il plaide.

3. Cette conjonction se trouve ici de trop. *Plus je vous envisage, moins je me remets :* voilà ce qu'il eût été plus correct de dire. Le rapport que ces deux propositions ont ensemble est marqué par les adverbes comparatifs *plus* et *moins*. Si nous ajoutons *et* devant la seconde proposition comme l'a fait Racine, la phrase reste incomplète : c'est alors une seconde proposition *copulative,* et nous attendons la proposition *corrélative. On lit Racine et on l'admire :* voici deux propositions unies par la conjonction *et :* elles sont dites *copulatives.* Dans cette phrase : *Plus on lit Racine, plus on l'admire,* la seconde proposition est corrélative.

Plus j'ai cherché, Madame, et plus je cherche encor
En quelles mains je dois confier ce trésor,
Plus je vois que César, digne seul de vous plaire,
En doit être lui seul l'heureux dépositaire.

(Rac., *Brit.,* II, 5.)

Les deux propositions comprises dans le premier vers sont copulatives. Celle qui commence le troisième est corrélative. (Voir D'Olivet, *Rem. sur Racine.*)

4. *Force* veut dire aussi grande quantité.

J'ai dévoré *force* moutons.

(La Font., *les Anim. mal. de la peste.*)

CHICANNEAU.

Soit[1]: Pour qui venez-vous?

L'INTIMÉ.

Pour une brave dame,
Monsieur, qui vous honore, et de toute son âme
Voudrait que vous vinssiez, à ma sommation,
Lui faire un petit mot de réparation.

CHICANNEAU.

De réparation? Je n'ai blessé personne.

L'INTIMÉ.

Je le crois: vous avez, Monsieur, l'âme trop bonne[2].

CHICANNEAU.

Que demandez-vous donc?

L'INTIMÉ.

Elle voudrait, Monsieur,
Que devant des témoins vous lui fissiez l'honneur
De l'avouer pour sage et point[3] extravagante.

CHICANNEAU.

Parbleu[4], c'est ma comtesse.

L'INTIMÉ.

Elle est votre servante.

CHICANNEAU.

Je suis son serviteur.

L'INTIMÉ.

Vous êtes obligeant,
Monsieur.

1. *Soit*. Passons. Je ne vous demande pas cela. Au fait.

2. « Ces civilités affectées et ces tons doucereux des gens de justice, au moment où ils s'acquittent des fonctions les moins agréables et les moins polies, étaient alors un genre de plaisanterie très neuf au théâtre. Toute cette scène de Chicanneau et de l'Intimé déguisé en huissier est d'une étonnante perfection de dialogue, d'une vérité, d'un naturel et d'une force comique qui prouvent à quel degré Racine aurait pu s'élever dans la comédie de caractère, s'il avait voulu se livrer à ce genre. » (Geoffroy.)

3. *Point* est plus près de rien que *pas*. — Par la rapidité du style, *point* s'emploie souvent sans négation. Remarquez encore l'ellipse de *pour* devant *extravagante*.

4. *Parbleu!* par altération de *Par Dieu!* Voy. à ce sujet la note 6 de la page 46.

CHICANNEAU (prenant l'exploit).

Oui, vous pouvez l'assurer qu'un sergent
Lui doit porter pour moi tout ce qu'elle demande[1].
Hé quoi donc! Les battus, ma foi, paieront l'amende[2]!
Voyons ce qu'elle chante[3]. Hon... *Sixième janvier*.
Pour avoir faussement dit qu'il fallait lier,
Étant à ce[4] porté par esprit de chicane,
Haute et puissante Dame[5] Yolande Cudasne;
Comtesse de Pimbêche, Orbêche, et cœtera,
Il soit dit[6] que sur l'heure il se transportera
Au logis de la Dame, et là, d'une voix claire[7],
Devant quatre témoins assistés d'un notaire[8],
Zeste[9], *le dit Hierôme[11] avouera hautement*
Qu'il la tient pour sensée, et de bon jugement.

LE BON[12]. C'est donc le nom de votre Seigneurie[13]?

1. « Un sergent s'est chargé de la remercier! »

2. Proverbe. Il date de Racine. Quoi! j'ai tous les droits pour moi, et c'est moi qu'elle assigne!

3. Familier et plaisant pour *dit*.

Qu'est-ce qu'elle *chante*, cette physique?
(Mol., *Bourg. gentilh.*, II, 6.)

4. *A ce*, *à cela*, vieux langage. Le style du palais est encore aujourd'hui tout hérissé d'archaïsmes.

5. C'est le titre donné aux princesses dans les actes publics et dans les actes qui sont passés devant notaire ou rédigés par des procureurs et des huissiers aux femmes de naissance illustre. Il semble que la comtesse de Pimbêche, qui fait inscrire tous ses noms dans l'exploit adressé par elle à Chicanneau, veuille écraser le bourgeois Chicanneau de sa noblesse et de son dédain. Quand on porte tant de noms et de titres, peut-on être lié?

6. *Il soit dit*, vieille forme encore de notre langue. Aujourd'hui et dans ce sens, du moins en dehors de la langue du palais, le subjonctif est précédé le plus souvent de la conjonction *que*.

7. *D'une voix claire* : il faut que tout le monde l'entende faire distinctement ses excuses à Mme la comtesse de Pimbêche qu'il a osé traiter de folle. Sans cette condition, Chicanneau pourrait peut-être s'acquitter pour la forme seulement de sa peine, et satisfaction ne serait point complète.

8. Officier public qui reçoit et rédige les actes volontaires. — Le notaire viendra pour écrire devant quatre témoins les excuses présentées par Chicanneau : Mme la comtesse pourra se servir de ce papier, les conditions remplies, quand et où bon lui semblera.

9. « Chicanneau interrompt sa lecture de l'exploit par cette interjection de mépris que le *Dictionnaire de l'Académie* a toujours écrit *zest!* » (P. Mesnard, *Th. de Racine*, t. II, p. 178.)

11. Racine écrit Hierôme au lieu de Jérôme, sans que le besoin du vers le réclame, sans doute pour mettre le prénom de Chicanneau en harmonie avec le style de l'exploit tout hérissé d'archaïsmes.

12. « Je suis comme persuadé que Racine, dans le temps qu'il était brouillé avec Messieurs de Port-Royal, affecta, par rapport à eux et pour les mystifier, de donner dans sa comédie des *Plaideurs* le nom de *Le Bon* à un sergent. » (Michault, *Mélanges historiques et philologiques*, 1754, p. 386 et 387.) Michault dit en effet « que la *Logique* de Port-Royal, qui est de MM. Arnauld et Nicole, parut sous le titre de *Logique de M. le Bon*. »

13. Chicanneau plaisante l'Intimé qu'il ne prend pas pour un sergent sérieux.

L'INTIMÉ.

Pour vous servir. (A part.) Il faut payer d'effronterie.

(A part.) (Haut.) CHICANNEAU.

Le Bon? Jamais exploit ne fut signé LE BON,
Monsieur le Bon [1].

L'INTIMÉ.

Monsieur.

CHICANNEAU.

Vous êtes un fripon.

L'INTIMÉ.

Monsieur, pardonnez-moi, je suis fort honnête homme [2].

CHICANNEAU.

Mais fripon le plus franc qui soit de Caen à Rome [3].

L'INTIMÉ.

Monsieur, je ne suis pas pour vous désavouer [4].
Vous aurez la bonté de me le bien payer.

CHICANNEAU.

Moi payer! En soufflets.

L'INTIMÉ.

Vous êtes trop honnête [5]:
Vous me le paierez bien.

Il le traite ironiquement de *Votre Seigneurie*, comme fait dans le *Sganarelle* de Molière Gorgibus quand il refuse à Lélie la main de sa fille Célie :

Très humble serviteur de Votre Seigneurie!
(Sc. 23.)

1. « Ce jeu de mots sur le nom de l'huissier rappelle une plaisanterie dans le *Tartuffe* :

Ce monsieur Loyal porte un air bien déloyal. »
(V. 4.) (Note de GÉRUSEZ.)

2. Il faut lire toute la scène IV de l'acte V de *Tartuffe* : M. Loyal est l'idéal de l'huissier doucereux qui n'en exécute pas moins sans pitié son mandat :

Jusqu'au revoir. Le ciel vous tienne tous en joie!

3. Rome entre dans un grand nombre de locutions proverbiales. Nous sommes en Normandie : Chicanneau part naturellement de *Caen*. De Caen à Rome, il n'y a point de fripon qui soit plus fripon que vous, dit-il, et la distance est assez belle.

4. Je ne suis point pour vous démentir, c'est-à-dire, selon son véritable sens, pour refuser de vous avouer en ce que vous venez de dire.

5. Oui, monsieur, je sais que, pour un million,
Vous ne voudriez pas *faire rébellion*,
Et que vous souffrirez, *en honnête personne*,
Que j'exécute ici les ordres qu'on me donne.
(TART., V.)

CHICANNEAU.

Oh ! tu me romps la tête.
Tiens, voilà ton paiement.

L'INTIMÉ.

Un soufflet ! Écrivons.
Lequel Hierôme, après plusieurs rebellions,
Auroit atteint, frappé moi sergent à la joue,
Et fait tomber d'un coup mon chapeau dans la boue[1].

CHICANNEAU.

Ajoute cela. (Il lui donne un coup de pied.)

L'INTIMÉ.

Bon, c'est de l'argent comptant[2]
J'en avais bien besoin. *Et, de ce non content,*
Aurait avec le pied réitéré. Courage !
Outre plus, le susdit[3] *seroit venu*[4] *de rage,*
Pour lacérer le dit présent procès-verbal.
Allons, mon cher Monsieur, cela ne va pas mal
Ne vous relâchez point.

CHICANNEAU.

Coquin !

L'INTIMÉ.

Ne vous déplaise[5]
Quelques coups de bâton, et je suis à mon aise[6].

1. *Var.* Et fait tomber du coup mon chapeau dans la boue. (1669 et 76.) Il nous semble que *d'un coup* est moins vif. Nous regrettons, cette fois que Racine n'ait point conservé sa première expression.

2. « Les sergents se faisaient payer devant la magistrature les coups de bâton qu'ils recevaient au service de la loi et s'en faisaient un de leurs principaux profits. » (Saint-Marc Girardin, *Œuvres de J. Racine*, t. II, p. 342.)

3. *Le susdit,* adj. pris substantivement : celui dont il vient d'être parlé. Style de procès-verbal.

4. On emploie bien dans le style de la procédure le mode conditionnel pour l'indicatif.

5. Elliptiquement, pour *qu'il ne vous en déplaise,* formule familière qui se dit comme une sorte d'encouragement : Continuez de m'outrager : que la chose ne cesse point de vous plaire. Autant d'insultes, autant de profits. Cf. la Font. : *la Cigale et la Fourmi :*

Vous chantiez, ne vous déplaise.

6. « Les chiquanous guaingnent leur vie à estre battuz, de mode que si par long temps demouroient sans estre battuz, ils mourroient de male faim, eulx, femmes et enfans... Cela faict (s'ils sont battus), voylà chiquanous riches pour quatre moys, comme si coups de baston feussent leurs naïfves moissons. » (Rabelais, *Pantagruel*, liv IV, ch. xii.)

« ... Les aultres chiquanous se retiroient vers Panurge, Epistemon, Gymnaste et aultres, les supplians dévotement estre par eulx à quelque petit pris

CHICANNEAU.

Oui-dà ! Je verrai bien s'il est sergent[1].

L'INTIMÉ (en posture d'écrire).

Tôt donc[2],
Frappez : j'ai quatre enfants à nourrir[3].

CHICANNEAU.

Ah ! pardon !
Monsieur, pour un sergent je ne pouvais vous prendre[4] ;
Mais le plus habile homme enfin peut se méprendre.
Je saurai réparer ce soupçon outrageant[5].
Oui, vous êtes sergent, Monsieur, et très sergent.
Touchez là. Vos pareils sont gens que je révère,
Et j'ai toujours été nourri par feu mon père
Dans la crainte de Dieu, Monsieur, et des sergents[6].

L'INTIMÉ.

Non, à si bon marché on ne bat point les gens.

CHICANNEAU.

Monsieur, point de procès[7] !

L'INTIMÉ.

Serviteur ! contumace[8] !

battus, aultrement estoient en dangier de bien longuement jeusner. » (Id., *ibid.*, liv. IV, ch. XVI.)

1. Chicanneau fait mine de frapper : si « le fripon » n'évite point les coups c'est qu'il est sergent, et bien sergent : il connait son métier.
2. En effet : il attend avec impatience.
3. Voir notre analyse des *Plaideurs*.
4. On s'étonne un peu que Chicanneau, qui va si souvent chez Dandin, ne reconnaisse point l'Intimé, bien que celui-ci contrefasse sa voix et prenne le port et le visage d'un sergent. Il est difficile d'admettre que l'Intimé puisse se déguiser si habilement qu'il trompe un homme aussi défiant par nature et par profession que le vieux plaideur.
5. Remarquez l'emploi comique du substantif *sergent* comme adjectif qualificatif au superlatif.
6. Depuis aux bons sergents j'ai porté révérence,
Comme à des gens d'honneur par qui le ciel voulut
Que je reçusse un jour le bien de mon salut.
(RÉGNIER, Satire VIII.)

Je crains Dieu, cher Abner, et n'ai point d'autre crainte.
(*Athalie*, I, 1.)

7. Chicanneau ne veut point le procès pour cette fois, car il est sûr de le perdre, les juges étant sans pitié pour ceux qui offensent et frappent des sergents dans l'exercice de leurs fonctions.
8. *Contumace*, terme de droit criminel, état où se trouve un homme qui, cité en jugement, n'obéit point à la sommation qui lui est faite.

Bâton levé, soufflet, coup de pied. Ah!

CHICANNEAU.

De grâce,
Rendez-les moi plutôt.

L'INTIMÉ.

Suffit qu'ils soient reçus.
Je ne les voudrois pas donner pour mille écus[1].

SCÈNE V.

LÉANDRE, CHICANNEAU, L'INTIME.

L'INTIMÉ.

Voici fort à propos Monsieur le commissaire.
Monsieur, votre présence est ici nécessaire.
Tel que vous me voyez, Monsieur ici présent
M'a d'un fort grand soufflet fait un petit présent[2].

LÉANDRE (en robe de commissaire).

A vous, Monsieur?

L'INTIMÉ.

A moi, parlant à ma personne[3].
Item[4], un coup de pied; plus, les noms qu'il me donne.

LÉANDRE.

Avez-vous des témoins[5]?

L'INTIMÉ.

Monsieur tâtez plutôt:
Le soufflet sur ma joue est encore tout chaud[6].

1. « Ces sergents bâtonnés et qui s'en font un profit viennent de Rabelais. » (SAINT-MARC GIRARDIN.) — Voir note 6 de la page 79.
2. Le vers est plaisant par le rapprochement des mots *fort grand soufflet* et *petit présent*. — Les petits présents ne sont pas toujours les moins précieux.
3. Langage ordinaire et familier. — L'Intimé insiste : il est sergent, et Chicanneau n'a pas craint de le maltraiter et de l'insulter, lui sergent.
4. *Item* s'emploie dans les comptes, mémoires, énumérations de toute sorte: il signifie *de même, semblablement*.
5. Léandre joue son rôle avec intelligence : la première question en effet qu'un magistrat doive adresser à un plaignant est celle-ci : « Avez-vous des témoins? »
6. N'y a-t-il point dans cette plaisanterie de l'Intimé une allusion malicieuse à ces deux vers du Cid ?

Viens baiser cette joue, et reconnais la place
Où fut empreint l'affront que ton courage efface.
(V. 1037 et 1038.)

LÉANDRE.

Pris en flagrant délit[1]. Affaire criminelle[2].

CHICANNEAU.

Foin de moi[3]!

L'INTIMÉ.

Plus sa fille, au moins soi-disant telle[4]
A mis un mien[5] papier en morceaux, protestant
Qu'on lui ferait plaisir, et que d'un œil content
Elle nous défioit[6].

LÉANDRE.

Faites venir la fille.
L'esprit de contumace est dans cette famille[7].

CHICANNEAU.

Il faut absolument qu'on m'ait ensorcelé[8].
Si j'en connais pas un[9], je veux être étranglé.

LÉANDRE.

Comment! battre un huissier! Mais voici la rebelle.

1. L'expression « flagrant délit » s'accorde bien avec le soufflet tout chaud sur la joue de l'Intimé. Le commissaire arrive au moment même ou quelques instants après que la voie de fait est commise.

2. Affaire criminelle; c'est plus qu'un simple délit; il y aura condamnation à peine afflictive.

3. En Normandie, *foin de moi!* veut dire « Je n'y suis pour rien, » et c'est le sens que lui donne Chicanneau. » Saint-Marc Girardin, *Œuvres de J. Racine*, t. II. p. 284.)

4. *Au moins soi-disant telle* est fort plaisant, en ce qu'on y retrouve la réserve ordinaire du langage des gens de justice, qui parlent toujours comme s'ils verbalisaient, c'est-à-dire en se gardant bien de ne rien affirmer, si ce n'est à bon escient. » (La Harpe.)

5. Voir note 2 de la page 55.

6. « Ils me feront plaisir; je les mets à pis faire. »

7. Quand un prisonnier ne se présente point au tribunal où il est déféré, soit qu'il ait été laissé libre sous caution, soit qu'il ait pris la fuite, le jugement n'en est pas moins rendu, et on le condamne par *contumace : contumace* signifie donc la non-comparution d'un prévenu devant les juges. Par extension, *contumace* signifie *révolte*. C'est le sens du mot dans ce vers de Racine.

8. Je ne comprends rien à ce qui se passe. — Du sens véritable de « abuser par des sortilèges » on est arrivé naturellement au sens figuré de *tromper* en général, d'*étonner*.

Voici une imitation flagrante de ces deux vers dans les *Ménechmes* de Regnard (II, 6).

> Si nous avions bien fait, nous l'aurions étranglé;
> Il faut assurément qu'on l'ait ensorcelé.

9. « *Pas* est de trop; mais il donne au vers une tournure plus comique que si le poète avait mis : *Si j'en connais un seul.* » (Aimé-Martin.) *Pas* par lui-même n'est point négatif, mais il est si souvent employé avec *ne* que, même exprimé seul pour donner plus de vivacité au mouvement, il garde par habitude son sens négatif.

> Lorsque je vois parmi tant d'hommes différents
> *Pas* une étoile fixe, et tant d'astres errants. (III, 3.)

SCÈNE VI

LÉANDRE, ISABELLE, CHICANNEAU, L'INTIMÉ.

L'INTIMÉ (bas à Isabelle).

Vous le reconnaissez?

LÉANDRE.

Hé! bien, Mademoiselle,
C'est donc vous qui tantôt braviez notre officier,
Et qui si hautement osez nous défier?
Votre nom?

ISABELLE.

Isabelle.

LÉANDRE.

(A l'Intimé). Écrivez. — Et votre âge?

ISABELLE.

Dix-huit ans[1].

CHICANNEAU.

Elle en a quelque peu davantage;
Mais n'importe.

LÉANDRE.

Êtes-vous en pouvoir de mari?

ISABELLE.

Non, Monsieur.

LÉANDRE.

Vous riez[2]? Ecrivez qu'elle a ri[3].

CHICANNEAU.

Monsieur, ne parlons point de maris à des filles;
Voyez-vous, ce sont là des secrets de familles[4].

1. « L'auteur, qui dans sa dernière tragédie composa la scène sublime de l'interrogatoire qu'Athalie fait subir à Joas, nous offre ici le modèle d'un interrogatoire naïf et comique. La scène est neuve, pleine de goût et de grâce, et du meilleur genre de plaisanterie. » (Geoffroy.)

2. On peut rapprocher ce « Vous riez? » du commencement de la scène V de l'acte I du *Malade imaginaire* : » Or ça, ma fille, je vais vous dire une nouvelle où peut-être ne vous attendez-vous pas. On vous demande en mariage. .... Qu'est-ce que cela? Vous riez? Cela est plaisant, oui, ce mot de mariage.... .

3. Ce trait est un des plus spirituels de la pièce. Le commissaire doit en effet dicter au secrétaire toutes les dépositions : le comique est dans la situation de Léandre obligé sous sa robe et devant Chicanneau de garder son sérieux.

4. *Familles* est écrit au pluriel pour rimer avec *filles*; on attendrait plutôt le singulier.

LÉANDRE.

Mettez qu'il interrompt.

CHICANNEAU.

Hé! je n'y pensois pas[1].
Prends bien garde, ma fille, à ce que tu diras.

LÉANDRE.

Là, ne vous troublez point. Répondez à votre aise.
On ne veut pas rien faire ici qui vous déplaise[2].
N'avez-vous pas reçu de l'huissier que voilà
Certain papier tantôt?

ISABELLE.

Oui, Monsieur.

CHICANNEAU.

Bon cela!

LÉANDRE.

Avez-vous déchiré ce papier sans le lire[3]?

ISABELLE.

Monsieur, je l'ai lu.

CHICANNEAU.

Bon.

LÉANDRE (à l'Intimé).

(A Isabelle.) Continuez d'écrire.
Et pourquoi l'avez-vous déchiré?

1. Regret comique de Chicanneau : devant un magistrat, il ne faut parler que si l'on est interrogé. Nouveau délit commis par le bonhomme.

2. Louis Racine prétend que Léandre, déguisé en commissaire, fait exprès la faute de *pas* mis avec *rien*. — Dans tout son rôle, il ne nous semble point que Léandre offense la grammaire, comme dirait Bélise. Voyons franchement dans ce vers une négligence ou une licence. Ajoutons même que cette négligence ne laisse point d'être aimable dans sa familiarité même. Après *ne ... que* on mettait aussi au XVII[e] siècle le mot *pas* qui aujourd'hui est toujours supprimé.

> Ah! vous avez plus faim que vous ne pensez pas!
> (MOL., *Etourdi*, IV, 4.)
>
> De pas, mis avec rien, tu fais la récidive :
> Et c'est, comme on t'a dit, trop d'une négative.
> (MOL., *Fem. sav.*, II, 6.)

3. « La manière dont Léandre interroge sa maîtresse et celle dont Isabelle lui répond sans détromper son père, est du meilleur comique et digne de Molière. » (LUNEAU DE BOISJERMAIN, *Œuvres de J. Racine*, t. I, p. 238.)

> Elle a donc déchiré mon billet sans le lire.
> (CORN., *le Ment.*, v. 1653.)

ISABELLE.

J'avais peur
Que mon père ne prît l'affaire trop à cœur,
Et qu'il ne s'échauffât le sang à sa lecture.

CHICANNEAU.

Et tu fuis les procès? C'est méchanceté pure[1].

LÉANDRE.

Vous ne l'avez donc pas déchiré par dépit
Ou par mépris de ceux[2] qui vous l'avaient écrit?

ISABELLE.

Monsieur, je n'ai pour eux ni mépris ni colère.

LÉANDRE.

Écrivez[3].

CHICANNEAU.

Je vous dis qu'elle tient de son père[4]
Elle répond fort bien.

LÉANDRE.

Vous montrez cependant
Pour tous les gens de robe un mépris évident.

ISABELLE.

Une robe toujours m'avait choqué la vue;
Mais cette aversion à présent diminue.

CHICANNEAU.

La pauvre enfant! Va, va, je te marierai bien,
Dès que je le pourrai, s'il ne m'en coûte rien[5].

LÉANDRE.

A la justice donc vous voulez satisfaire?

1. Autrefois on employait *pur* après ou avant le nom pour signifier *tout simplement, uniquement, exclusivement. C'est tout simplement méchanceté de ta part.* Aujourd'hui l'emploi de cet adjectif dans ce sens est resté, mais on le place habituellement devant le nom.

2. Remarquez l'emploi très élégant et très précis dans son obscurité apparente du pluriel pour le singulier.

3. Léandre est sûr d'être aimé : les réponses d'Isabelle ont pour lui à la fois du charme et de la précision.

4. Le contraste est plaisant : Chicanneau ne voit dans l'attitude de sa fille qu'une habile prudence ; à ses yeux, elle répond doucement, pour s'attirer la bienveillance du commissaire interrogateur.

5. Il est à remarquer que dans toute la comédie du xvii[e] siècle les pères, quand il s'agit de marier leurs filles, partagent la théorie de leur confrère Harpagon sur le fameux *sans dot*.

ISABELLE.

Monsieur, je ferai tout pour ne vous pas [1] déplaire.

L'INTIMÉ.

Monsieur, faites signer.

LÉANDRE.

Dans les occasions
Soutiendrez-vous au moins vos dépositions?

ISABELLE.

Monsieur, assurez-vous qu'Isabelle est constante [2].

LÉANDRE.

Signez. Cela va bien, la justice est contente.
(A Chicanneau.)
Çà, ne signez-vous pas, monsieur?

CHICANNEAU.

Oui-dà, gaiement [3];
A tout ce qu'elle a dit, je signe aveuglément [4].

LÉANDRE (bas à Isabelle).

Tout va bien. A mes vœux le succès est conforme :
Il signe un bon contrat écrit en bonne forme [5],
Et sera condamné tantôt sur son écrit.

1. Dans la langue française du XVII[e] siècle, la négation *ne* n'était pas rigoureusement suivie de *pas* : elle pouvait en être séparée par un mot.

2. Au troisième acte en effet et à la scène dernière, Isabelle soutiendra ses dépositions.

Je n'ose pas, mon père, en appeler.

3. « De bon cœur ». C'est un sens dérivé. Le primitif est : « avec gaieté », comme dans cette phrase :

« Je ne suis pas de l'avis de ceux qui, dans le sein du luxe et du plaisir, disent *gaiement* que tout est perdu. » (VOLT., *Tancr. Epitr.*)

4. « Dans une pièce d'un genre plus sérieux, Racine, si fidèle observateur des convenances, n'aurait pas fait signer *aveuglément* un plaideur de profession, qui ne signe jamais rien sans y regarder deux fois plutôt qu'une. » (LA HARPE.)

La Harpe nous semble oublier que Chicanneau n'est point ici avec une de ses parties, mais avec sa fille qui se révèle tout à coup plaideuse à ses yeux, et plaideuse fort habile. Son enthousiasme est tel qu'il ne songe pas à contrôler les dépositions que vient de faire Isabelle avec tant d'ingénuité. Elle l'a toujours habitué à la franchise, — il ne sait point que dans ce moment elle y fait infraction pour la première fois, — et il n'a point de raison pour douter de sa parole.

5. « Ce moyen, aujourd'hui si usé, d'escamoter la signature d'un contrat ne l'était pas à beaucoup près autant à l'époque des *Plaideurs*. On en a fait depuis le dénouement de vingt comédies, sans songer que le plus souvent il

CHICANNEAU (à part).

Que lui dit-il? Il est charmé de son esprit.

LÉANDRE.

Adieu. Soyez toujours aussi sage que belle.
Tout ira bien. Huissier, remenez-la[1] chez elle.
Et vous, Monsieur, marchez.

CHICANNEAU.

Où, Monsieur?

LÉANDRE.

Suivez-moi.

CHICANNEAU.

Où donc?

LÉANDRE.

Vous le saurez. Marchez, de par le roi[2].

CHICANNEAU.

Comment!

SCÈNE VII

PETIT JEAN, LÉANDRE, CHICANNEAU.

PETIT JEAN.

Holà, quelqu'un n'a-t-il point vu mon maître?
Quel chemin a-t-il pris? la porte ou la fenêtre?

LÉANDRE.

A l'autre!

n'est guère vraisemblable, et surtout que le succès d'une friponnerie ne doit pas faire le dénouement d'une pièce. C'est ainsi qu'on a donné raison à ceux qui ont condamné la comédie comme étant souvent de mauvais exemple et dangereuse pour les mœurs. » (LA HARPE.) Voyez aussi notre analyse des *Plaideurs.*

1. *Ramener* signifie *amener de nouveau.*
Remener signifie mener une personne au lieu d'où on l'avait amenée.

Ramenez-moi chez nous.
(MOL., *le Dép.*, IV, 3.)

2. « En vertu de l'autorité du roi..... En cette locution *de par le roi* se sont confondues la construction des deux prépositions *de par,* et l'ancienne forme *de part le roi,* c'est-à-dire de la part du roi. » (LITTRÉ, *Dict. de la lang. fr.*)

PETIT JEAN.

Je ne sais qu'est devenu son fils[1];
Et, pour le père, il est où le diable l'a mis.
Il me redemandoit sans cesse ses épices[2],
Et j'ai tout bonnement couru dans les offices[3]
Chercher la boîte au poivre[4]; et lui, pendant cela,
Est disparu[5].

SCÈNE VIII

DANDIN, LÉANDRE, CHICANNEAU, PETIT JEAN.

DANDIN.

Paix! paix! que l'on se taise là.

LÉANDRE (l'apercevant à la lucarne).

Hé! Grand Dieu!

PETIT JEAN.

Le voilà, ma foi, dans les gouttières[6].

1. « Régulièrement il faudrait : *Ce qu'est devenu;* mais l'omission du pronom est permise daus le style familier. » (La Harpe.)

2. « Epices, drogues. Nos anciens écrivains l'ont employé dans le sens de *dragées* et *confitures*. De là vient, suivant Ménage, *qu'on appelle épices l'argent que prennent les juges pour les jugements des procès:* car anciennement les parties qui avaient obtenu gain de cause faisaient présent à leurs juges de *dragées* et de *confitures*. *Mais, à succession de temps, les épices furent converties en or: et ce qui se baillait par courtoisie et libéralité fut tourné en taxe et en nécessité.* (Voyez Loyseau, liv. Ier des *Offices*, ch. viii.) Aimé-Martin.)

3. Lieux où l'on garde les diverses choses relatives au service de la table.

> J'en suis fourni. Dieu sait et j'ai tout Pelletier
> Roulé dans mon *office* en cornets de papier. (Boil., *Sat* III.)

4. « Cela s'appelle jouer sur le mot : ce n'est guère la coutume de Racine. Cette plaisanterie, qui est une pointe, nous paraît calquée sur une mauvaise épigramme de Saint-Amand, sur l'incendie du Palais :

> Certes l'on vit un triste jeu.
> Quand à Paris Dame Justice
> Se mit le *palais* tout en feu
> Pour avoir trop mangé d'épices. »

(Luneau de Boisjermain, *Comm. sur les œuvres de J. Racine,* t. I, p. 238.)

5. Disparaitre, *s'esquiver furtivement*, s'emploie plutôt avec l'auxiliaire *avoir*. Racine a employé l'auxiliaire *être*, parce qu'il voulait exprimer l'état, et plutôt encore relativement à Petit Jean qui ne voit plus son maître qu'à Perrin Dandin qui profite de l'occasion pour se sauver.

6. Comp. Aristoph. *Guêpes*, v. 126 et 127.
« C'est notre juge de gouttières qui s'est glissé sous les tuiles du toit. » (Trad. C. Poyard.)

DANDIN.

Quelles gens êtes-vous? Quelles sont vos affaires?
Qui sont ces gens en robe? Êtes-vous avocats?
Çà, parlez.

PETIT JEAN.

Vous verrez qu'il va juger les chats[1]. (L'Intimé rentre.)

DANDIN.

Avez-vous eu le soin de voir mon secrétaire[2]?
Allez lui demander si je sais votre affaire[3].

LÉANDRE.

Il faut bien que je l'aille arracher de ces lieux.
Sur votre prisonnier, huissier, ayez les yeux.

PETIT JEAN.

Ho! ho! Monsieur.

LÉANDRE.

Tais-toi, sur les yeux de ta tête[4],
Et suis-moi.

Philocléon est sur la gouttiere et laisse tomber des briques sur la tête de ses gardiens.

« Racine peut bien ne s'être pas seulement souvenu d'Aristophane, mais avoir pensé aussi à une anecdote bien connue alors, et que Tallemant a contée dans ses *Historiettes* (t. I, p. 453) : « M. de Portail était un conseiller au parlement de Paris, fort homme de bien, mais fort visionnaire. Il avait retranché son grenier, y avoit fait son cabinet et ne parlait aux gens que par la fenêtre de son grenier. » Tallemant représente ensuite M. de Portail « la tête à la lucarne », donnant audience à des pâtissiers qui venaient le remercier de l'arrêt rendu par lui dans une affaire de leur communauté, et, un autre jour, à un procureur qu'il laisse se morfondre dans sa cour. » (P. Mesnard, *J. Racine*, t. II, p. 187, note.)

1. Il n'y aurait rien de surprenant : ne le verrons-nous pas juger un chien?

2. Vous croyez que je songe à votre seule affaire;
Voyez le rapporteur, parlez au secrétaire.
(Furetière, *Sat.* IV, 1655.)

3. « Trait d'ingénuité échappé sans doute à plus d'un homme en place. » (Luneau de Boisjermain.)

« C'est une phrase de palais, conservée jusqu'à nos jours. Un magistrat abordé par un plaideur l'écoute quelque temps, puis se retourne vers son secrétaire: *Monsieur, sais-je cette affaire là? Sais-je* est bien plus plaisant que *demandez-lui si je sais,* et a été dit de notre temps. Au fond, il voulait dire : *Cette affaire est-elle du nombre de celles dont vous m'avez rendu compte, et que je dois savoir ?* C'était *style de rapporteur*, comme il y a *style de notaire, style de procureur*, etc.; et c'est au poète comique à les connaître et à les saisir. (La Harpe.)

4. « Sorte de pléonasme plaisant qui sent assez la manière de Plaute. Il est devenu proverbe. » (Luneau de Boisjermain.)

SCÈNE IX

DANDIN, CHICANNEAU, LA COMTESSE, L'INTIMÉ.

DANDIN.

Dépêchez. Donnez votre requête.

CHICANNEAU.

Monsieur, sans votre aveu[1] l'on me fait prisonnier.

LA COMTESSE.

Hé! mon Dieu! j'aperçois monsieur dans son grenier[2].
Que fait-il là?

L'INTIMÉ.

Madame, il y donne audience,
Le champ vous est ouvert.

CHICANNEAU.

On me fait violence,
Monsieur, on m'injurie, et je venais ici
Me plaindre à vous.

LA COMTESSE.

Monsieur, je viens me plaindre aussi[3].

CHICANNEAU ET LA COMTESSE.

Vous voyez devant vous mon averse[4] partie.

1. *Sans votre aveu,* sans votre consentement.

Quelle verve indiscrète
Sans *l'aveu* des neuf sœurs vous a rendu poète?

(Boil., *Sat.* IX.)

2. Voir note 6, page 88.

3. « J'hésite à croire, et cependant je soupçonne, tant la malice du jeune Racine était cruelle, qu'il songeait à la lutte de don Diègue et de Chimène aux pieds de Fernand (*Cid*, II, 8) lorsqu'il pousse Chicanneau et la comtesse devant le grotesque tribunal de Dandin. » (Géruzez, *Comment. sur le Cid.*)

4. Dans les anciennes éditions de Corneille on lisait *aversaire* pour *adversaire.* De même nous voyons ici *averse* pour *adverse.* « La prononciation de ce mot et de ceux de la même famille a beaucoup varié. Richelet, dans son dictionnaire (1680), dit aux mots *aversaire, aversité:* « Comme ces mots se prononcent d'ordinaire avec un *d*, voyez la colonne. » Mais il renvoie d'*adverse* à *averse.* Nicot (1606) ne donne qu'*adversaire.* » (Marty-Laveaux, *Lex. de la langue de Corneille*, t. I, p. 34.)

L'INTIMÉ.

Parbleu ! je me veux mettre aussi de la partie[1].

CHICANNEAU, LA COMTESSE, L'INTIMÉ.

Monsieur, je viens ici pour un petit exploit.

CHICANNEAU.

Hé! messieurs! tour à tour exposons notre droit.

LA COMTESSE.

Son droit? Tout ce qu'il dit sont autant d'impostures[3].

DANDIN.

Qu'est-ce qu'on vous a fait?

CHICANNEAU, L'INTIMÉ, LA COMTESSE.

On m'a dit des injures.

L'INTIMÉ (continuant),

Outre un soufflet, monsieur, que j'ai reçu plus qu'eux.

CHICANNEAU.

Monsieur, je suis cousin de l'un de vos neveux.

1. «..... Quant aux mots qui, tout à fait différents l'un de l'autre pour le sens, offrent exactement le même son pour l'oreille, ils s'accouplent excellemment même dans le genre sérieux, mais surtout dans le comique, où l'on en lire diadmirables effets. En voici quelques exemples :

CHICANNEAU.
Vous plaidez?
LA COMTESSE.
Plût à Dieu !
CHICANNEAU.
J'y brûlerai mes LIVRES.
LA COMTESSE.
Je...
CHICANNEAU.
Deux bottes de foin cinq à six mille LIVRES !
(I, 7.)
L'INTIMÉ.
Il n'est donc pas ici, mademoiselle ?
ISABELLE.
NON.
L'INTIMÉ.
L'exploit, mademoiselle, est mis sous votre NOM.
(II, 2.)

(THÉODORE DE BANVILLE, *Petit traité de poésie française*, p. 71 et 72.)
Ajoutons ces deux vers à l'appui de l'observation judicieuse de M. de Banville.

Vous voyez devant vous mon averse PARTIE.
Parbleu ! je me veux mettre aussi de la PARTIE.

2. «*Tout ce qu'il dit sont,* » syllepse de pensée. Molière a dit de même:
Ce que je vous dis là ne *sont* pas des chansons.
(*Éc. des F.*, III. 2.) —(Note de GÉRUSEZ.)

LA COMTESSE.

Monsieur, père Cordon[1] vous dira mon affaire.

L'INTIMÉ.

Monsieur, je suis bâtard de votre apothicaire[2].

DANDIN.

Vos qualités?

LA COMTESSE.

Je suis comtesse.

L'INTIMÉ.

Huissier.

CHICANNEAU.

Bourgeois.

Messieurs...

DANDIN (se retirant de la lucarne du toit).

Parlez toujours, je vous entends tous trois[3].

CHICANNEAU.

Monsieur...

L'INTIMÉ.

Bon, le voilà qui fausse compagnie[4].

LA COMTESSE.

Hélas!

CHICANNEAU.

Hé quoi! déjà l'audience est finie!
Je n'ai pas eu le temps de lui dire deux mots.

1. *Père Cordon* est sans doute le procureur qui sert les intérêts de la comtesse, comme *Drolichon*, l'ami *qui n'est pas une bête* dont parle Chicanneau, (I, 7, v. 211).

2. « Collantine demanda à Charosselles s'il ne pourrait point lui donner moyen d'avoir de l'accès auprès de quelques autres conseillers. Il reprit donc la liste et en trouva beaucoup où il pouvoit, dit-il, lui donner satisfaction ; et lui en marquant un avec son ongle : Je connois assez, continua-t-il, le secrétaire du secrétaire de celui-là. Je puis, par son moyen, faire recommander notre procès au maître secrétaire, et par le maître secrétaire au conseiller..... Il lui dit encore en lui en marquant un autre : Ma belle-sœur a tenu un enfant du fils aîné de la nourrice de celui-là, chez lequel elle est cuisinière ; je puis lui faire tenir un placet par cette voie. » (FURETIÈRE, *le Roman bourgeois*, part. II.)

3. Ce vers rappelle une épigramme de Baraton :

Huissiers, qu'on fasse silence,
Dit, en tenant audience,
Un président de Beaugé ;
C'est un bruit à tête fendre :
Nous avons déjà jugé
Dix causes sans les entendre.

4. FAUSSER COMPAGNIE, proprement, être faux, infidèle à une compagnie, et par suite, quitter subitement les personnes avec lesquelles on se trouve

SCÈNE X

CHICANNEAU, LÉANDRE (sans robe), ETC.

LÉANDRE.

Messieurs, voulez-vous bien nous laisser en repos?

CHICANNEAU.

Monsieur, peut-on entrer?

LÉANDRE.

Non, monsieur, ou je meure[1].

CHICANNEAU.

Hé ! pourquoi? j'aurai fait en une petite heure,
En deux heures au plus[2].

LÉANDRE.

On n'entre point, monsieur.

LA COMTESSE.

C'est bien fait de fermer la porte à ce crieur[3].
Mais moi...

LÉANDRE.

L'on n'entre point, madame, je vous jure.

LA COMTESSE.

Ho! monsieur, j'entrerai.

LÉANDRE.

Peut-être.

LA COMTESSE.

J'en suis sûre.

2. « L'expression *Je meure si*, etc. doit être conservée telle qu'elle est, avec le verbe au subj. Lanoue dans la *Coquette corrigée* (II, 9) a dit par l'indicatif : Je meurs si j'entends rien à tout ce jargon-là. C'est une faute grossière. Il est absurde de dire *qu'on meure, si on entend*, tandis qu'il est très raisonnable de dire je veux mourir ou que je meure ou je meure (pour que je meure) si je vous comprends. » (Littré, *Dict. de la lang. fr.*)

3. Chicanneau croit sérieusement qu'expliquer son cas *en deux heures au plus*, c'est être bref.

4. « Nous croirions volontiers que la comtesse prononçait *crieu*. Toutefois la rime peut bien ici, comme aux vers 389, et 390, 737 et 738, n'être pas si exacte. » (P. Mesnard, *Th. de Racine*, t. II, p. 190.)

LÉANDRE.

Par la fenêtre donc?

LA COMTESSE.

Par la porte.

LÉANDRE.

Il faut voir.

CHICANNEAU.

Quand je devrais ici demeurer jusqu'au soir.

SCÈNE XI

PETIT JEAN, LÉANDRE, CHICANNEAU, ETC.

PETIT JEAN (à Léandre).

On ne l'entendra pas, quelque chose qu'il fasse.
Parbleu! je l'ai fourré[1] dans notre salle basse,
Tout auprès de la cave.

LÉANDRE.

En un mot comme en cent,
On ne voit pas mon père.

CHICANNEAU.

Hé bien donc! Si pourtant[2]
Sur toute cette affaire il faut que je le voie...

(Dandin parait par le soupirail.)

Mais que vois-je ? Ah! c'est lui que le ciel nous renvoie!

LÉANDRE.

Quoi? par le soupirail?

PETIT JEAN.

Il a le diable au corps[3].

1. *Fourrer*, mettre dans un endroit creux, dans une salle basse par exemple. Par analogie avec le sens de *mettre dans un fourreau*. — « *Fourrer* venant de l'anc. fr. *fuere* qui signifiait *fourreau*, a deux acceptions principales dont les autres dérivent · envelopper comme d'un fourreau, et mettre comme dans un fourreau. » (Littré.)

2. Voy. la note 3 de la page 54.

3. *Avoir le diable au corps*, exceller en quelque chose; avoir pour ainsi dire, le diable et sa malice dans le corps. Perrin Dandin excelle à tromper la vigilance de ses gardiens, à s'échapper, à apparaitre tout à coup dans les

CHICANNEAU.

Monsieur...

DANDIN.

L impertinent[1]! Sans lui j'étais dehors.

CHICANNEAU.

Monsieur...

DANDIN.

Retirez-vous, vous êtes une bête.

CHICANNEAU.

Monsieur, voulez-vous bien[2]...

DANDIN

Vous me rompez la tête.

CHICANNEAU.

Monsieur, j'ai commandé...

DANDIN.

Taisez-vous, vous dit-on.

CHICANNEAU.

Que l'on portât chez vous...

DANDIN.

Qu'on le mène en prison.

CHICANNEAU.

Certain quartaut[3] de vin.

DANDIN.

Hé! je n'en ai que faire.

CHICANNEAU.

C'est de très bon muscat

endroits où l'on ne pensait point. Philocléon avait aussi le diable au corps. Ecoutez Xantias raconter au public les efforts inutiles que faisait Bdélycléon pour empêcher son père de sortir:

« Il le fit baigner et purifier; peine perdue. Alors il le confia aux Corybantes : le bonhomme se sauva emportant le tambour, et tomba en pleine séance au Nouveau Tribunal. Les mystères de Cybèle ne faisaient rien sur sa pauvre tête. Bdélycléon s'embarqua avec lui pour Egine. Une nuit il le coucha dans le temple d'Esculape. Ah bien oui! il faisait nuit encore que notre homme apparaissait à la grille du Palais. » (*Guêpes*, v. 118-125.)

1. *Impertinent* signifie ici celui qui fait une chose mal à propos.

2. *Var.* Monsieur, vous voulez bien...

3. « Vous m'importunez bien, mon ami, me dit-il;
Vous croyez que je songe à votre seule affaire;

DANDIN.

Redites votre affaire.

LÉANDRE (à l'Intimé).

Il faut les entourer ici de tous côtés.

LA COMTESSE.

Monsieur, il vous va dire autant de faussetés.

CHICANNEAU.

Monsieur, je vous dis vrai.

DANDIN.

Mon Dieu! laissez-la dire.

LA COMTESSE.

Monsieur, écoutez-moi.

DANDIN.

Souffrez que je respire.

CHICANNEAU.

Monsieur...

DANDIN.

Vous m'étranglez.

LA COMTESSE.

Tournez les yeux vers moi.

DANDIN.

Elle m'étrangle, aïe! aïe![1]

CHICANNEAU.

Vous m'entraînez, ma foi!

Prenez garde, je tombe.

Voyez le rapporteur, parlez au secrétaire :
Ils sont allés aux champs, et n'ont rien fait du tout.
C'est beaucoup si d'un mois vous en venez à bout.
— Excusez, dis-je alors, Monsieur, je ne vous presse
Qu'après m'avoir donné votre parole expresse.
J'aurois plus attendu; mais souffrez qu'à présent
D'un levraut que j'ai pris je vous fasse présent.....
A ces mots, il se lève, et m'ôte son bonnet..... »
(Furetière, *Déjeûner d'un procureur.*)

Dans *l'Avare* on trouve un jeu de scène analogue :

Brindavoine : Monsieur il y a un homme qui veut vous parler. — Harpagon : Dis-lui que je suis empêché, et qu'il revienne une autre fois. — Brindavoine : Il dit qu'il vous apporte de l'argent. Harpagon (*à Marianne*) : Je vous demande pardon : je reviens tout à l'heure. (III, 14.)

1 Voy. la note 1 de la page 39.

PETIT JEAN.

Ils sont, sur ma parole[1],
L'un et l'autre encavés[2].

LÉANDRE.

Vite, que l'on y vole ;
Courez à leur secours. Mais au moins je prétends[3]
Que monsieur Chicanneau, puisqu'il est là-dedans,
N'en sorte d'aujourd'hui. L'Intimé, prends-y garde.

L'INTIMÉ.

Gardez le soupirail.

LÉANDRE.

Va vite, je le garde.

SCÈNE XII

LA COMTESSE, LÉANDRE.

LA COMTESSE.

Misérable! il s'en va lui prévenir[4] l'esprit.

(Par le soupirail).

Monsieur, ne croyez rien de tout ce qu'il vous dit.
Il n'a point de témoins. C'est un menteur.

1. Sur ma parole peut avoir deux sens : 1° *sur mon affirmation*, comme dans le vers des *Plaideurs* et dans celui de Boileau :

Ces pigeons sont dodus, mangez sur ma parole.

2° *Après promesse donnée par quelqu'un*, comme dans ces vers de Voltaire :

Mon devoir a parlé; je vous laisse et j'y vole.
Soyez mon prisonnier, mais sur votre parole.
(*Adel. du Guesclin*, III. 3.)

2. L expression est originale : Petit Jean la trouve naturellement. La situation même la lui fournit.
3. Je prétends, *je veux, j'entends que...*

Demain, sans différer, je prétends que l'Aurore
Découvre mes vaisseaux déjà loin du Bosphore.
Rac., *Mithr.*, III, 1.)

4. *Prévenir l'esprit*, faire naitre dans l'esprit des sentiments favorables.
« Vous savez mieux que personne combien il est inutile de me *prévenir* ou de chercher à me gagner. » (Mme de Maintenon, *Lettre au duc de Noailles*, t. V. p 240.)

LÉANDRE.

Madame,
Que leur contez-vous là? Peut-être ils rendent l'âme.

LA COMTESSE.

Il lui fera, Monsieur, croire ce qu'il voudra.
Souffrez que j'entre.

LÉANDRE.

Oh! non, personne n'entrera.

LA COMTESSE.

Je le vois bien, Monsieur, le vin muscat opère[1]
Aussi bien sur le fils que sur l'esprit du père.
Patience! Je vais protester comme il faut
Contre monsieur le juge, et contre le quartaut.

LÉANDRE.

Allez donc, et cessez de nous rompre la tête.
Que de fous! Je ne fus jamais à telle fête[2].

SCÈNE XIII

DANDIN, L'INTIMÉ, LÉANDRE.

L'INTIMÉ (suivant Dandin).

Monsieur, où courez-vous? C'est vous mettre en danger,
Et vous boitez tout bas[3].

DANDIN.

Je veux aller juger[4].

1. *Opère*, produit son effet moral. *Opérer* est plus souvent employé au sens propre : l'emploi que Racine fait de ce mot est comique.

2. Au figuré et familièrement. Toutes les fois qu'on se trouve au milieu de circonstances qui ne sont pas habituelles, fâcheuses ou agréables, on emploie ces expressions : *telle fête. pareille fête*. C'est un peu la même chose que le *Sabbat* dont parle Petit Jean au premier vers de la dernière scène du premier acte.

« Jamais chapeau ne s'est trouvé à une pareille fête. » (Mme de Sévigné. 134.)

Racine emploie assez souvent *rompre la tête* dans sa comédie : comp. vers 416, 564, 591.

3. Boiter tout bas, *boiter beaucoup*. Dandin en effet peut à peine marcher et a comme le corps plié en deux.

« Monsieur boite tout bas. » (Sév. 323).

4. Voy. page 41, note I.

LÉANDRE.

Comment, mon père! Allons, permettez qu'on vous panse.
Vite, un chirurgien[1]!

DANDIN.

Qu'il vienne à l'audience.

LÉANDRE.

Hé! mon père, arrêtez...

DANDIN.

Ho! je vois ce que c'est.
Tu prétends faire ici de moi ce qui te plaît[2].
Tu ne gardes pour moi respect ni complaisance[3];
Je ne puis prononcer une seule sentence,
Achève, prends ce sac, prends vite[4].

LÉANDRE.

Hé! doucement,
Mon père. Il faut trouver quelque accommodement.
Si pour vous, sans juger, la vie est un supplice,
Si vous êtes pressé de rendre la justice,
Il ne faut point sortir pour cela de chez vous.
Exercez le talent[5], et jugez parmi nous[6].

DANDIN.

Ne raillons point ici de la magistrature[7].
Vois-tu, je ne veux point être un juge en peinture[8].

1. « On fait, si l'on veut, en vers, *chirurgien* de quatre syllabes. » (LITTRÉ.)

2. « Il y a de la différence entre *ce qui te plaît* et *ce qu'il te plaît*. Car le premier signifie *ce qui t'est agréable;* mais le second, *ce que tu veux*. Or, il est visible qu'ici ce n'est pas le premier, c'est le second qu'il eût fallu. » (D'OLIVET, *Remarques sur la langue fr.*, p. 263.)

3. L'usage veut que *ni* soit répété devant chaque terme : c'est une règle de la grammaire. Cette règle n'est point absolue, car elle a été plus d'une fois violée par des écrivains distingués soit en vers soit en prose.

Je ne connois Priam, Hélène ni Paris :
Je voulais votre fille, et ne pars qu'à ce prix.
(RAC., *Iphig.* IV, 6.)

Je ne veux l'un ni l'autre : il n'est pas temps de feindre.
(VOLT., *Rome sauv.*, II, 3.)

4. « Dandin dit « *Achève, prends ce sac* », du ton dont le père de Rodrigue dit au comte de Gormas :

Achève, et prends ma vie.

C'est encore une parodie du *Cid*. (I, 6.) » (LUNEAU DE BOISJERMAIN.)

5. *Exercez le talent*, l'aptitude distinguée pour juger que vous devez à la nature et en même temps votre habileté pour ce métier acquise par le travail. — Remarquez *le* pronom emphatique, *le* (*fameux*), ce (remarquable) talent...

6. Comp. Aristophane: « Eh bien donc, puisque juger pour toi est le comble du bonheur, ne va plus au tribunal, reste ici, et juge parmi nous » (*Guêpes*, v. 764-767).

7. « Et qui juger? Tu te moques, sans doute. » (*Guêpes*, v. 767).

8. *En peinture* est devenu une locution familière. Etre un juge en peinture,

LÉANDRE.

Vous serez au contraire un juge sans appel,
Et juge du civil comme du criminel[1].
Vous pourrez tous les jours tenir deux audiences.
Tout vous sera chez vous matière de sentences.
Un valet manque-t-il de rendre un verre net[2],
Condamnez-le à[3] l'amende, ou, s'il le casse, au fouet.

DANDIN.

C'est quelque chose. Encore passe quand on raisonne.
Et mes vacations, qui les paiera? Personne[4]?

LÉANDRE.

Leurs gages vous tiendront lieu de nantissement[5].

DANDIN.

Il parle, ce me semble, assez pertinemment.

LÉANDRE.

Contre un de vos voisins[6]...

c'est ne l'être qu'en apparence. Corneille n'a pas craint d'employer cette expression dans le style tragique.

Puisque le roi veut bien être roi qu'en peinture.
(*Nicom.*, V. 7.)

1. *Un juge sans appel* : il n'y aura pas de juge au-dessus de vous. Vos serviteurs ne pourront en appeler de vos arrêts à un tribunal supérieur. — *Juge du civil*, celui qui juge les délits; *juge du criminel*, celui qui juge les crimes.

2. « Ta servante ouvre la porte, et cela te surprend! A l'amende simple, la coupable! » (*Guêpes*, v. 768 et 769).

3. « Voilà le seul exemple qui reste dans tout Racine d'un LE pronom mis après son verbe et devant un mot qui commence par une voyelle. Encore faut-il observer que cela se trouve dans une comédie. Mais dans les premières éditions de sa *Thébaïde* et de son *Alexandre* il y en avait cinq ou six autres exemples... Racine a senti que l'elision de cet article LE blessoit entièrement l'oreille » (D'OLIVET).

4. « Je me laisse faire. Mais tu ne m'as pas encore dit ceci : mes vacations, qui me les paiera? » (Guêpes, v. 784 et 785).

5. Le *nantissement* est un contrat par lequel un débiteur remet une chose à son créancier pour sûreté de la dette.

6. *Var.* Contre un de nos voisins... (1669).

Il serait assez difficile de comprendre la pensée de Racine et de terminer la phrase.

SCÈNE XIV

DANDIN, LÉANDRE, L'INTIMÉ, PETIT JEAN.

PETIT JEAN.

Arrête! arrête! attrape[1]!

LÉANDRE.

Ah! c'est mon prisonnier sans doute qui s'échappe[2].

L'INTIMÉ.

Non, non, ne craignez rien.

PETIT JEAN.

Tout est perdu,.. Citron[3]...
Votre chien... vient là-bas de manger un chapon.
Rien n'est sûr devant lui : ce qu'il trouve, il l'emporte.

LÉANDRE.

Bon, voilà pour mon père, une cause[4]. Main-forte.
Qu'on se mette après lui. Courez tous.

DANDIN.

Point de bruit,
Tout doux. Un amené sans scandale[5] suffit.

1 « Chez Aristophane, le chien ne vole point un chapon, mais un fromage ; le poète introduit pour cela un esclave, qui se contente de pester après cet animal, sans se mettre en peine de courir après lui : *Hélas!* dit-il, *pourquoi nourrir un pareil chien ?* Le tour qu'a pris Racine est infiniment plus vif. » Luneau de Boisjermain, *Comment. sur le th. de J. Racine*, p. 214.)

X. Au diable, votre Labès ! nourrir un pareil chien !
B. Qu'est-ce donc? qu'as-tu? (*Guêpes*, v. 835 et 835).

2. Léandre songe involontairement à Chicanneau qu'il a fait enfermer dans la maison de Dandin.

3. « Le même désordre et par conséquent le même art règne dans le récit grec. » (Luneau de Boisjermain, *Comment. sur le th. de J. Racine*, p. 241.)

« Est-ce que Labès... tout à l'heure... votre chien, en traversant la cuisine, n'y a point pris un fromage de Sicile qu'il a dévoré? » (*Guêpes*, v. 836, 837 et 838).

4. « Bravo ! ce sera la première cause que je ferai juger à mon père. Toi. Xantias, sois le demandeur. »

5. « Un amené sans scandale était autrefois une ordonnance qui s'appliquait à un accusé contre lequel il n'y avait pas de grandes charges et dont le crime n'était pas énorme ; le juge l'envoyait quérir sans scandale par un huissier pour l'interroger, et après le renvoyoit chez lui. » (Ferrière.)

LÉANDRE.

Çà, mon père, il faut faire un exemple authentique[1] :
Jugez sévèrement ce voleur domestique[2].

DANDIN.

Mais je veux faire au moins la chose avec éclat.
Il faut de part et d'autre avoir un avocat.
Nous n'en avons pas un[3].

LEANDRE.

Hé bien, il en faut faire
Voilà votre portier et votre secrétaire;
Vous en ferez, je crois, d'excellents avocats :
Ils sont fort ignorants[4].

L'INTIMÉ.

Non pas, Monsieur, non pas,
J'endormirai Monsieur tout aussi bien qu'un autre.

PETIT JEAN.

Pour moi, je ne sais rien; n'attendez rien du nôtre[5].

LÉANDRE.

C'est ta première cause, et l'on te la fera.

PETIT JEAN.

Mais je ne sais pas lire.

LÉANDRE.

Hé! l'on te soufflera[6].

1. Un exemple authentique, dont l'autorité ne puisse être contestée, un exemple qui serve aux autres. Comp. Mol. (*Etourdi,* IV, 5.)

Témoin les Turcs par vous appelés hérétiques.
Et que vous assurez, par serments *authentiques*,
Adorer pour leurs dieux la lune et le soleil.

2. Ce voleur de la maison : il faut être d'autant plus sévère qu'on avait pleine confiance en lui. La loi est impitoyable pour les voleurs domestiques.
3. *Nous n'en avons pas un*, c'est-à-dire. Nous n'en avons pas *un seul.*
4. « Ces contre-vérités sentent le sel attique et la manière d'Aristophane. La comédie du *Méchant* offre plusieurs traits de cette espèce, et surtout celui où Cléon se promet qu'une noirceur qu'il médite produira un effet

Bien *scandaleux*. bien *bon*. »
(Luneau de Boisjermain.)

5. *Du nôtre,* de ce qui vient de nous. — Nôtre est dans ce sens un véritable substantif.
« ... Il m'a conté en détail toute l'histoire de cette province... en récompense je lui ai donné du nôtre. » (Sév., 20 septembre 1672.)
6. Dans la première édition (1669) Petit Jean répondait ainsi à Léandre :

Je vous entends, oui, mais d'une première cause
Monsieur, à l'Avocat, revient-il quelque chose?

DANDIN.

Allons nous préparer. Çà, messieurs, point d'intrigue.
Fermons l'œil aux présents et l'oreille à la brigue[1].
Vous, maître Petit Jean, serez le demandeur. [2]
Vous, maître l'Intimé, soyez le défendeur[2]. (Ils sortent solennellement.)

ACTE TROISIÈME

SCÈNE I

CHICANNEAU, LÉANDRE, LE SOUFFLEUR

CHICANNEAU.

Oui, Monsieur, c'est ainsi qu'ils ont conduit l'affaire[3].
L'huissier m'est inconnu, comme le commissaire[4].
Je ne mens pas d'un mot.

LÉANDRE.

Ah ! si ! garde-toi bien d'en vouloir rien toucher
C'est la cause d'honneur, on l'achète bien cher.
On sème des billets pour toute la famille;
Et le petit garçon et la petite fille,
Oncle, tante, cousins, tout vient, jusques au chat,
Dormir au plaidoyer de Monsieur l'avocat.

DANDIN.

Allons nous préparer, etc.

« On ne voit pas bien pour quel motif Racine a sacrifié cette plaisanterie sur l'appareil qu'un avocat avait coutume de mettre à la première cause qu'il plaidait » (Geoffroy). Nous ajouterons que la réponse de Petit Jean à Léandre était bien conforme au caractère de l'intéressé portier. Il veut bien faire l'avocat, mais à la condition que cela lui rapporte.

1. Les menteurs sont toujours à prendre le Ciel à témoin qu'ils disent la vérité.

Un menteur est toujours prodigue de serments.
(Corn., *le Ment.*, III, 5.)

De même les Dandins, qui sont sensibles au vin muscat, déclarent qu'ils ferment l'œil aux présents.

2. Demandeur, celui qui forme une demande en justice, qui intente une action (Terme de procédure.) *Demandeur*, dans ce sens, fait au féminin *demanderesse*.

Que peut requérir ta *demanderesse ?* Mariage, à défaut de paiement. (Beaum. *Mar. de Figaro,* III, 15.)

3. Le commencement du troisième acte des *Plaideurs* offre une remarquable syllepse.

Le pronom *ils* se rapporte au commissaire et au sergent inconnus auxquels pense Chicanneau ; mais leurs noms n'ont pas été prononcés.

4. Il semble que Racine ait oublié qu'il a fait enfermer par Léandre Chicanneau dans la maison du juge : le vieux plaideur prend trop en douceur un procédé quelque peu brutal.

LÉANDRE.

Oui, je crois tout cela;
Mais, si vous m'en croyez, vous les laisserez là.
En vain vous prétendez les pousser l'un et l'autre,
Vous troublerez bien moins leur repos que le vôtre[1];
Les trois quarts de vos biens sont déjà dépensés
A faire enfler des sacs l'un sur l'autre entassés;
Et, dans une poursuite à vous-même contraire[2]...

CHICANNEAU.

Vraiment, vous me donnez un conseil salutaire,
Et devant[3] qu'il soit peu je veux en profiter;
Mais je vous prie au moins de bien solliciter.
Puisque monsieur Dandin va donner audience,
Je vais faire venir ma fille en diligence.

1. « Hé! monsieur, si vous le pouvez, sauvez-vous de cet enfer-là. C'est être damné dès ce monde que d'avoir à plaider... Pour plaider, il vous faudra de l'argent ; il vous en faudra pour l'exploit ; il vous en faudra pour le contrôle, il vous en faudra pour la procuration... il vous en faudra pour les consultations et plaidoieries des avocats.., il vous en faudra pour les épices de conclusions... » (Mol., *Fourb. de Scapin*, II, 8.)

2. Racine a retranché les vers suivants qui se trouvaient dans la première édition.

Et dans une poursuite à vous-même funeste
Vous en voulez encore absorber tout le reste.
Ne vaudroit-il pas mieux, sans soucis, sans chagrins,
Et de vos revenus régalant vos voisins,
Vivre en père jaloux du bien de sa famille,
Pour en laisser un jour le fond à votre fille,
Que de nourrir un tas d'officiers affamés
Qui moissonnent les champs que vous avez semés,
Dont la main toujours pleine et toujours indigente
S'engraisse impunément de vos chapons de rente ?
Le beau plaisir d'aller, tout mourant de sommeil,
A la porte d'un juge attendre son réveil,
Et d'essuyer le vent qui vous souffle aux oreilles,
Tandis que monsieur dort, et cuve vos bouteilles;
Ou bien si vous entrez, de passer tout un jour
A compter,, en grondant, les carreaux de sa cour!
Hé ! Monsieur ! croyez-moi, quittez cette misère.

CHICANNEAU.

Vraiment, vous me donnez... (1669).

« Ce morceau est remarquable en ce sens qu'il est tout entier dans le style du haut comique, et parfaitement dans ce genre qui n'est pas celui de la pièce. C'est sans doute une des raisons qui ont engagé l'auteur à supprimer cet excellent couplet. Non seulement il ne convient pas à Léandre de parler si mal de l'état de juge, qui est celui de son père, mais il a tort de parler raison à *ce fou qui réduit tout au pied de la chicane* (comme il le dit lui-même un moment après), et dont il veut dans ce moment même mettre la folie à profit. Enfin le fond de ce couplet formait une disparate trop forte avec la scène bouffonne qui va suivre, et, pour faire passer les petits chiens, il ne fallait pas écrire de ce ton. » (La Harpe.)

3. Devant que, locution vieillie pour *avant que*.

«... Quand j'ai promis à quelque poète, je crie toujours: Voilà qui est beau *devant que* les chandelles soient allumées. » (Mol. *Préc. ridic.*, 10.)

On peut l'interroger, elle est de bonne foi,
Et même elle saura mieux répondre que moi[1].

LÉANDRE.

Allez et revenez, l'on vous fera justice[2].

LE SOUFFLEUR (à part.)

Quel homme!

SCÈNE II

LÉANDRE, LE SOUFFLEUR (à l'écart)

LÉANDRE.

Je me sers d'un étrange artifice;
Mais mon père est un homme à se désespérer[3],
Et d'une cause en l'air il le faut bien leurrer[4].
D'ailleurs, j'ai mon dessein et je veux qu'il condamne
Ce fou qui réduit tout au pied de la chicane[5].
Mais voici tous nos gens qui marchent sur nos pas.

SCÈNE III

DANDIN, LÉANDRE L'INTIMÉ PETIT JEAN, (en robe) LE SOUFFLEUR.

DANDIN

Çà, qu'êtes-vous ici?

1. Rappelons-nous la scène de l'interrogatoire (II, 6), et surtout l'enthousiasme de Chicanneau pour les réponses de sa fille au *commissaire* Léandre.

2. Le mot est comique, car Léandre est dans l'intention de tromper Chicanneau ; il se servira d'un étrange artifice. Voyez encore à ce propos les réserves que nous avons présentées dans notre analyse des *Plaideurs*.

3. *A se désespérer*, à s'abandonner à la plus vive douleur, si je ne lui donne pas 1° un procès à juger, mon mariage avec Isabelle, 2° un plaideur à condamner, Chicanneau, à la barbe de qui j'épouserai la fille avec l'autorisation de la justice.

4. *Leurrer*, au fig. tromper, donner le change. Au propre *leurrer* signifie : dresser un oiseau au leurre. On appelle *leurre* un morceau de cuir rouge qui a la forme d'un oiseau et qui sert à rappeler le faucon ou l'aigle ou tout autre oiseau de proie chasseur, lorsqu'il ne revient point droit sur le poing de son maître, après avoir été lâché.

5. *Pied*, employé au figuré dans le sens de base, mesure, comme dans ce vers de Boileau :

Est-ce au *pied* du savoir qu on mesure les hommes ?
(Sat. VIII.)

LÉANDRE.

Ce sont les avocats.

DANDIN.

Vous?

LE SOUFFLEUR.

Je viens secourir leur mémoire troublée[1].

DANDIN.

Je vous entends. Et vous?

LÉANDRE.

Moi? je suis l'assemblée

DANDIN (*s'asseyant au milieu du théâtre sur un fauteuil qui lui est apporté.*)

Commencez donc.

LE SOUFFLEUR.

Messieurs...

PETIT JEAN.

Ho! prenez-le plus bas :
Si vous soufflez si haut, l'on ne m'entendra pas.
Messieurs...

DANDIN.

Couvrez-vous[2].

PETIT JEAN.

Oh! Mes[3]...

DANDIN.

Couvrez-vous, vous dis-je.

PETIT JEAN.

Oh! Monsieur, je sais bien à quoi l'honneur[4] m'oblige.

1. Dans le *Roman bourgeois*, Belastre, prévôt très ignorant, a besoin d'*un siffleur*. C'est le *Souffleur des Plaideurs*.
« Il y avoit un advocat qui montoit au siége auprès de lui, pour lui servir de conseil ou de trucheman, qui lui souffloit mot à mot tout ce qu'il avoit à prononcer. » (Furetière.)

2. L'avocat reste couvert quand il plaide. L'attirail ne serait point complet, sans le bonnet sur la tête, la toque, comme nous dirions aujourd'hui. Et les questions de costume ont une grande importance à la cour!

3. Petit Jean se sent toujours le portier de Dandin et de Léandre même sous la robe de l'avocat qui ne lui donne d'ailleurs ni éloquence ni vanité.

4. *L'honneur*, c'est-à-dire le respect que je dois à mes maitres. Comparez la locution populaire : *Sauf votre honneur!*

DANDIN.

Ne te couvre donc pas.

PETIT JEAN (*se couvrant.*[1])

Messieurs... Vous, doucement.
Ce que je sais le mieux, c'est mon commencement[2].
Messieurs, quand je regarde avec exactitude
L'inconstance du monde et sa vicissitude[3];
Lorsque je vois parmi tant d'hommes différents
Pas une étoile fixe, et tant d'astres errants:
Quand je vois les Césars, quand je vois leur fortune;
Quand je vois le soleil, et quand je vois la lune[4];

1. Jeu de scène très plaisant qui rappelle la fin de la scène II de l'acte I de *l'Ecole des Femmes* de Molière :

ALAIN.

Monsieur, nous nous.....
(Arnolphe ôte le chapeau de dessus la tête d'Alain).
ALAIN *(ramasse son chapeau, l'essuie et le remet sur sa tête).*
Monsieur, nous nous por.....
(Même jeu d'Arnolphe).
(Même jeu d'Alain) Dieu merci,
Nous nous.....

ARNOLPHE *(irrité).*

Qui vous apprend, impertinente bête,
A parler devant moi le chapeau sur la tête.

ALAIN.

Vous faites bien, j'ai tort.

La situation est peut-être plus comique dans Racine. Alain est un valet mal appris, presque un garçon de ferme : il ne sait pas *à quoi l'honneur l'oblige.* Petit Jean est mieux instruit des convenances, mais il a un esprit contrariant: il aime à faire le contraire de ce qu'on lui dit. Remarquez aussi le changement de ton de Dandin. Tout à l'heure, le juge prenait Petit Jean au sérieux et lui parlait comme à un avocat ; maintenant que sous la robe il a laissé voir l'oreille du portier, Dandin reprend le tutoiement sans cérémonie.

2. Ce vers est devenu proverbe.

3. « Dans les *Plaidoyés de M. Gaultier* (t. II, publié par Guéret, 1668), le quatorzième *plaidoyé* contre *la Requête civile touchant le Prieuré de la Charité*, prononcé au mois d'août 1646 et dans lequel nous aurons à signaler une autre imitation de Racine, a un exorde dont le ton rappelle celui de Petit Jean: « Messieurs, quand je vois dans cette cause le concours de tant de puissances,... quand je considère ce partage de brigues et de faveurs. etc... » — « ...La répétition *quand je vois, quand je vois*, et la boutade : *Quand aura-t-il tout vu?* ont peut-être été suggérées à Racine par la lecture du livre dixième de l'*Alaric* de Scudéry, dans lequel une quarantaine de vers commencent invariablement par : *Je vois, je vois.* » (Note de M. P. Mesnard, *J. Racine*, t. II, p. 203.)

4. Bel exorde! comme dira plus bas Léandre. Ce début emphatique, traînant et mêlé, où les éléments et les hommes sont en compagnie, était assez dans les habitudes des avocats du XVII[e] siècle. A l'exception de Patru, l'ami de Boileau et de Pellisson, le défenseur de Fouquet, les avocats étaient plus que médiocres à l'époque de Racine. Fénelon, dans sa *Lettre à l'Académie française*, constate la pénurie de bons avocats, et déclare que les seuls qui eussent quelque valeur, soucieux d'acquérir des richesses plutôt que de la gloire, restaient chez eux, ne plaidaient point et préféraient être consultés. Ils se faisaient payer cher les conseils qu'ils donnaient aux parties, et laissaient

(Babyloniens).
Quand je vois les états des Babiboniens
(Persans). (Macédoniens).
Transférés des Serpens aux Nacédoniens;
(Romains). (despotique).
Quand je vois les Lorrains de l'état dépotique,
(démocratique). (1)
Passer au démocrite, et puis au monarchique;
Quand je vois le Japon...

L'INTIMÉ.

Quand aura-t-il tout vu?

PETIT JEAN.

Oh! Pourquoi celui-là m'a-t-il interrompu?
Je ne dirai plus rien.

DANDIN (à l'Intimé)

Avocat incommode.
Que ne lui laissez-vous finir sa période [2]!
Je suois sang et eau pour voir si du Japon
Il viendroit à bon port au fait de son chapon,
Et vous l'interrompez par un discours [3] frivole.
Parlez donc, avocat.

PETIT JEAN.

J'ai perdu la parole.

LÉANDRE.

Achève, Petit Jean : c'est fort bien débuté,

aux parleurs ridicules le soin de défendre les plaideurs au Palais. Il semble que les avocats, dans un temps où brillaient tant de divers génies, aient partagé la célèbre médiocrité des médecins.

1. Ces notes placées entre les lignes sont des notes de Racine lui-même.

2. On appelle précisément *période* un assemblage de propositions liées entre elles par des conjonctions et qui toutes ensemble font un sens complet. Mais, selon Condillac, « quand ces conditions ne sont pas remplies, ce n'est plus qu'un assemblage confus de plusieurs phrases. » Maître Petit Jean, cela vous regarde.

Nous retrouvons le même incident dans le procès rabelaisien. Un des avocats, le Seigneur de Humevesne, interrompt ainsi son confrère : « Dont lui dit Pantagruel : « Et ventre Sainct-Antoine, t'appartient-il de parler sans commandement? Je sue ici de ahan pour entendre votre differend, et tu me viens encore 'abuster! » (Liv. II, ch. IX.)

3. *Discours* est employé dans son sens primitif de *propos, d'entretien*. L'interruption de l'Intimé est une forme du *discours*. Le sens de *sujet traité avec une certaine méthode et une certaine longueur* qu'a aujourd'hui plus souvent le mot discours est un sens dérivé.

Je veux que l'on soit homme, et qu'en toute rencontre
Le fond de notre cœur dans nos *discours* se montre.
(Mol., *Mis.*, I, 1.)

Mais que font là tes bras pendants à ton côté[1] ?
Te voilà sur tes pieds droit comme une statue!
Dégourdis-toi. Courage; allons! qu'on s'évertue!

PETIT JEAN (remuant les bras).

Quand... je vois... Quand... je vois...

LÉANDRE.

Dis donc ce que tu vois.

PETIT JEAN.

Oh! dame[2], on ne court pas deux lièvres à la fois[3].

LE SOUFFLEUR.

On lit...

PETIT JEAN.

On lit

LE SOUFFLEUR

Dans la...

PETIT JEAN.

Dans la.

LE SOUFFLEUR.

Métamorphose...

PETIT JEAN.

Comment ?

LE SOUFFLEUR.

Que la Metem...

PETIT JEAN.

Que la Metem...

LE SOUFFLEUR.

... Psycose.

1. Il fallait que les gestes accompagnassent la voix, le tout d'une façon un peu ridicule, pour être *un avocat à la mode.*

> De corps, de bras, de tête, il plaide, il gesticule,
> Il s'échauffe, il s'agite,...
> Se lève et s'accroupit, puis remonte et descend.
> (FURETIÈRE, satire IV, *le Déjeuner d'un Procureur*, 1665.

Racine a mis ici arbitrairement le singulier, au lieu du pluriel qui serait plus logique.

2. *Dame*, interjection, « reste de l'ancienne interjection du moyen âge *Dame Dieu!* c'est-à-dire *Seigneur Dieu!* Le sens propre de l'exclamation *dame!* est donc Seigneur! » (BRACHET, *Dict. étym.*, p. 167.)

3. « On ne peut pas courir et corner. » (*Prov. communs*, xve siècle.) « On ne peut souffler et humer ensemble. » (*Recueil* de GAUTHER.)

PETIT JEAN.

Psycose.

LE SOUFFLEUR.

Hé! le cheval!

PETIT JEAN.

Et le cheval[1].

LE SOUFFLEUR.

Encor!

PETIT JEAN.

Encor.

LE SOUFFLEUR.

Le chien!

PETIT JEAN.

Le chien.

LE SOUFFLEUR.

Le butor!

PETIT JEAN.

Le butor[2].

LE SOUFFLEUR.

Peste de l'avocat!

PETIT JEAN.

Ah! peste de toi-même!
Voyez cet autre avec sa face de carême[3].
Va-t-en au diable.

DANDIN.

Et vous, venez au fait. Un mot
Du fait[4].

1. « J'ai souvent entendu dire que, dans le dialogue du souffleur et de Petit Jean, il y avait plus de bouffonnerie que de vraisemblance. Un jour, aux examens du baccalauréat, un professeur interrogeait un candidat sur l'histoire grecque et lui parlait de Socrate, tâchant de tirer de lui quelques réponses sur le philosophe; l'élève répondait peu ou point. Comment est mort Socrate? demanda le professeur. — De la ciguë, dit un souffleur; de lassitude, reprend le candidat. C'est la scène de Petit Jean en Sorbonne. » (Saint-Marc Girardin.)

2. Le butor, oiseau de proie, mot d'origine inconnue. La stupidité de cet oiseau est bien connue. Par métaphore, on appelle *butor* un homme qui n'a pas d'intelligence et ne comprend point les choses les plus faciles. Le mot *buse* sert pour le même emploi. La buse est un oiseau de proie qu'il est impossible de dresser au leurre.

3. Le souffleur n'est point d'un métier où l'on s'enrichisse. Il ne connaît pas les étrennes de Petit Jean. Cela se voit à son visage qu'il a pâle et maigre. Petit Jean, en envoyant promener le malheureux, emploie le dicton populaire qui est ainsi formulé :

Il a le visage blême
Ainsi que viande de carême.

4. Il y a ici ce que l'on appelle un *enjambement*, c'est-à-dire un mot ou un

PETIT JEAN.

Eh! faut-il tant tourner autour du pot[1]?
Ils me font dire aussi des mots longs d'une toise,
De grands mots qui tiendraient d'ici jusqu'à Pontoise.
Pour moi je ne sais point tant faire de façon
Pour dire qu'un mâtin[2] vient de prendre un chapon.
Tant y a[3] qu'il n'est rien que votre chien ne prenne;
Qu'il a mangé là-bas un bon chapon du Maine,
Que la première fois que je l'y[4] trouverai
Son procès est tout fait, et je l'assommerai.

LÉANDRE.

Belle conclusion et digne de l'exorde!

PETIT JEAN.

On l'entend bien toujours. Qui voudra mordre y morde[5]

DANDIN.

Appelez les témoins.

membre de phrase placé au commencement d'un vers et continuant le sens commencé dans le vers précédent. Boileau, très sévère, draconien et ridicule à la fois, au dire de M. Théodore de Banville, proclame dans son *Art poétique* (Chant I) :

> Que toujours dans vos vers le sens coupant les mots
> Suspende l'hémistiche, en marque le repos.

Racine enfreint la règle, mais il écrit une comédie, et une comédie où toutes les licences peuvent se rencontrer avec la fantaisie la plus joyeuse. Il y a plusieurs vers dans cette même pièce où l'on remarque l'enjambement.

Il faut lire tout le chapitre de l'*enjambement* dans le *Petit traité de poésie française* par Théodore de Banville, en faisant attention toutefois que les règles de versification formulées par M. de Banville s'appliquent aux procédés modernes.

1. *Tourner autour du pot*, user de circonlocutions, ne pas dire tout de suite la chose comme elle est.

« A quoi bon tant barguigner et tant tourner autour du pot? » (Mol., *Pourceaug.*, I, 7.)

Pot signifie ici marmite, tourner autour de la marmite, au lieu de mettre franchement la cuiller dedans.

2. *Mâtin*, proprement chien qui reste à la maison, chien de ferme, de garde.

3. Tant y a, locution familière de la vieille langue, avec la suppression du pronom *il, quoiqu'il en soit.*

« Maintenant, si ce dénouement est selon l'art ou non, c'est une autre question qui se videra en son lieu; *tant y a* qu'il se fait avec surprise et qu'ainsi l'intrigue ni le démêlement ne manque point à cette pièce. » (*Sentim. de* l'Acad. *sur le Cid.*)

4. *Y* peut tenir la place d'un autre adverbe de lieu. *Là-bas* est du reste considéré comme un nom. *Là-bas*, c'est-à-dire à la cuisine ou à l'office.

5. *Qui voudra mordre y morde. Mordre* au fig. se dit bien d'une critique (comparée à une morsure) faite à quelqu'un. Si vous avez à *mordre* (c'est-à-dire) à critiquer, critiquez.

LÉANDRE.

C'est bien dit, s'il le peut.
Les témoins sont fort chers, et n'en a pas qui veut[1].

PETIT JEAN.

Nous en avons pourtant, et qui sont sans reproche[2].

DANDIN.

Faites-les donc venir.

PETIT JEAN.

Je les ai dans ma poche.
Tenez, voilà la tête et les pieds du chapon[3]
Voyez-les, et jugez.

L'INTIMÉ.

Je les récuse.

DANDIN.

Bon!
Pourquoi les récuser?

L'INTIMÉ.

Monsieur, ils sont du Maine[4].

DANDIN.

Il est vrai que du Mans il en vient par douzaine.

L'INTIMÉ.

Messieurs...

DANDIN.

Serez-vous long, avocat, dites-moi?

L'INTIMÉ.

Je ne réponds de rien.

DANDIN.

Il est de bonne foi[5]

1. On vivait *honnêtement* du métier de témoin.
2. Petit Jean est un avocat novice qui ne connaît point les finasseries de ses confrères. Pour lui, les témoins qu'il fournira sont irrécusables : Citron n'a laissé du chapon que la tête et les pieds, et il les a dans sa poche.
3. Comp. Aristophane, les *Guêpes*, v. 936-938.
« . . . Je fais l'appel des témoins : les témoins de Labès [le Citron de la comédie grecque] présents à la barre sont : un plat, un pilon, un couteau à râtisser. . . »
4. L'Intimé, plus habile que Petit Jean, récuse des témoins qui viennent du Maine. Rabelais nous a appris qu'il y avait au Mans une sorte d'école normale où s'instruisaient pour l'avenir des témoins « qui rendent leur témoignage de toutes choses à ceux qui plus leur donnent par journée. »
5. « Quand l'Intimé répond au juge qui lui demande s'il sera long, en

L'INTIMÉ (d'un ton finissant en fausset).

Messieurs, tout ce qui peut étonner un coupable[1],
Tout ce que les mortels ont de plus redoutable,
Semble s'être assemblé contre nous par hasard :
Je veux dire la brigue et l'éloquence : car[2],
D'un côté, le crédit du défunt m'épouvante,
Et de l'autre côté, l'éloquence éclatante
De maître Petit-Jean m'éblouit[3].

DANDIN.

Avocat,
De votre ton vous-même adoucissez l'éclat.

L'INTIMÉ.

Oui-dà[4] ; j'en ai plusieurs.
(Du beau ton.) Mais, quelque défiance
Que nous doive donner la susdite éloquence,
Et le susdit crédit, ce néanmoins[5], messieurs,
L'ancre de vos bontés[6] nous rassure d'ailleurs.
Devant le grand Dandin l'innocence est hardie.
Oui, devant ce Caton de basse Normandie,
Ce soleil d'équité qui n'est jamais terni,
Victrix causa diis placuit, sed victa Catoni[7].

disant *oui*, contre la coutume, c'est M. de Montauban ; et il me souvient de lui avoir entendu dire en pareille occasion par monsieur le premier président : « Du moins, vous êtes de bonne foi. » (*Menagiana*, t. III, p. 26.)

1. « Par l'Intimé qui emploie dans une cause en *bibus** le magnifique exorde de l'oraison *pro Quintio*, on a voulu tourner en ridicule M. P..., qui, dans un procès qu'un pâtissier avait pour une vétille contre un boulanger, s'étoit servi du même exorde. » (*Menagiana*, t. III, p. 25.)

2. Cette coupe de vers est très heureuse : n'est-il point dans les habitudes des mauvais avocats d'employer souvent et à n'importe quelle partie de la phrase la conjonction *car* en l'accompagnant d'un geste expressif.

3. « Un jeune avocat, ayant à plaider contre un nommé Desfitas, bon praticien et non autre chose, s'avisa de prendre l'exorde de l'oraison pour Quintius. Desfitas aussitôt prit la parole et dit : « Messieurs, l'advocat de la partie adverse ne se tiendra pas pour interrompu : je ne me pique point d'éloquence, et ma partie est un savetier. » (Tallemant des Réaux, t. VIII, p, 273.)

4. *Oui-da*, certainement. — *Da*, particule qui donne plus de force à l'affirmation. On l'emploie aussi après *nenni*. *Da*, vient de *dea*, abrév. de *diva*, formé des impératifs *di*, *va*, propre à exciter. « Direz-vous, par exemple, qu'un homme ait la nuit et sans aucune lumière le pouvoir prochain de voir ? — Oui-dà, il l'auroit selon nous, s'il n'est pas aveugle. » (Pasc., *Prov.*, I.)

5. Ce néanmoins = malgré cela.

6. Voici une périphrase ridicule, comme pouvaient en trouver les avocats du temps.

7. Vers 128 du liv. I de la *Pharsale* de Lucain. « Le parti vainqueur a plu aux dieux ; le parti vaincu à Caton. »

« Racine a peut-être emprunté cette citation au quatorzième plaidoyer de

* Par cause en *bibus*, il faut entendre une cause sans importance. *Bibus* est un terme de mépris.

DANDIN.

Vraiment il plaide bien[1].

L'INTIMÉ.

Sans craindre aucune chose[2],
Je prends donc la parole, et je viens à ma cause.
Aristote, *primo*, *peri Politicon*[3]
Dit fort bien...

DANDIN.

Avocat, il s'agit d'un chapon,
Et non point d'Aristote et de sa politique[4].

L'INTIMÉ.

Oui, mais l'autorité du Péripatétique[5]
Prouveroit que le bien et le mal...

DANDIN.

Je prétends
Qu'Aristote n'a point d'autorité céans[6].
Au fait.

l'avocat Gaultier : « Que dirai-je davantage ? Le ciel qui a décidé du droit des combats a pris notre parti contre vous,

Victrix causa Diis placuit.

Et faites les Catons, tant que vous voudrez, par des jugements téméraires et présomptueux, pour témoigner que la cause des vaincus vous plaît, etc. » (Note de P. Mesnard. *J. Racine*, t. II, p. 208.)

1. L'Intimé a beaucoup loué le juge tout à l'heure. Le juge rend à l'avocat la monnaie de sa pièce,

Sans me nommer pourtant en aucune manière.
Mol., *Ec. des femmes*, III, 9

2. Aucune, *pas une*, avec la prépos. *sans*.
3. *Primo peri Politicon :* du grec et du latin mêlés, quelle érudition !
4. Ceci est une imitation de l'épigramme XIX du livre VII de Martial que M. de la Monnoye a traduite ainsi :

Pour trois moutons qu'on m'avoit pris,
J'avois un procès au baillage.
Gui, le phénix des beaux esprits,
Plaidoit ma cause et faisoit rage.
Quand il eut dit un mot du fait,
Pour exagérer le forfait,
Il cita la fable et l'histoire,
Les Aristote, les Platons.
Gui, laissez là tout ce grimoire,
Et retournez à vos moutons.
(Luneau de Boisjermain. *Comment. de J. Racine*, t. I, p. 247.

5. *Var*. Oui mais. L'autorité du Péripatétique (1669, 1676).

Ce vers ainsi ponctué n'était point très clair.

Le *Péripatétique* par excellence, c'est Aristote, le chef de l'école dite péripatéticienne. Aristote donnait ses leçons en se promenant avec ses disciples dans le lycée. *Péripatéticien* veut dire philosophe qui se promène autour en discourant

6. *Céans*, plus vieux français encore *çaens çaiens* littéralement, ici *dedans*. Molière, l'emploie volontiers. Le bonhomme Chrysale, dans *les Femmes*

L'INTIMÉ.

Pausanias, en ses *Corinthiaques*[1]...

DANDIN.

Au fait.

L'INTIMÉ.

Rebuffe[2]...

DANDIN

Au fait, vous dis-je.

L'INTIMÉ.

Le grand Jacques[3].

DANDIN.

Au fait, au fait, au fait[4]!

L'INTIMÉ.

Armeno Pul[5] *in Prompt*...

DANDIN.

Ho! je te vais juger.

L'INTIMÉ.

Ho! vous êtes si prompt!

Voici le fait.

savantes, se plaint que les femmes de son temps veuillent écrire et devenir auteurs.

Nulle science n'est pour elle trop profonde,
Et *céans* beaucoup plus qu'en aucun lieu du monde.
(*II*, 7.)

1. Les *Corinthiaques*, titre d'un des dix livres du *Voyage en Grèce*, de l'historien Pausanias, qui vivait au IIe siècle avant J.-C. — Son ouvrage était divisé en dix livres, dont chacun portait le titre de la contrée qu'il décrivait.
2. *Rebuffe* (Pierre Rebuffi), jurisconsulte français, né en Languedoc (1487 1547).
3. Selon M. P. Mesnard, *le grand Jacques* pourrait bien être Jacques Cujas, né à Toulouse en 1520, mort en 1590. Selon M. Saint-Marc Girardin, le grand Jacques est *Jacobus Magnus*, religieux augustin, prédicateur distingué du XVe siècle, auteur d'un recueil de pensées morales extraites de divers ouvrages et en langue vulgaire sous le titre de *l'archiloge Sophie*, écrivain célèbre encore au XVIIe siècle.
4. « A Thoulouse un jeune advocat commença son plaidoyer par « Le Roy Pyrrhus ». Il y avoit alors un président fort rébarbatif, qui lui dit : Au fait ! au fait ! » Quelqu'un eut pitié du pauvre garçon et représenta que c'estoit une première cause. « Eh bien ! dit le Président, parlez donc, l'advocat du roy Pyrrhus ! » (TALLEMANT DES RÉAUX, t. VII, p. 275.)
5. Constantin Harmenopule, jurisconsulte grec du XIVe siècle, conseiller intime de l'empereur Jean Paléologue, auteur d'un *Manuel des Lois*, plusieurs fois traduit en latin sous le titre de *Promptuarium juris civilis*. Cet ouvrage était divisé en six livres.

L'Intimé cite Armeno Pul en deux mots, parce qu'il a entendu parler de ce jurisconsulte, mais ne connaît point *de visu* ce nom un peu barbare et les ouvrages qui en ont été signés. Il fait un peu comme Petit Jean, quand il disait sans comprendre : *Babiboniens, Lorrains, dépotique*. L'erreur est plus comique venant de l'Intimé qui se pique d'être un habile en matière de droit et de connaître ses auteurs.

(Vite.) Un chien vient dans une cuisine.
Il y trouve un chapon, lequel a bonne mine.
Or celui pour lequel je parle est affamé;
Celui contre lequel je parle *autem*[1] plumé;
Et celui pour lequel je suis prend en cachette
Celui contre lequel je parle. L'on décrète.
On le prend. Avocat pour et contre appelé.
Jour pris. Je dois parler, je parle, j'ai parlé.

DANDIN.

Ta, ta, ta, ta! Voilà bien instruire une affaire!
Il dit fort posément ce dont on n'a que faire,
Et court le grand galop quand il est à son fait.

L'INTIMÉ.

Mais le premier, monsieur, c'est le beau.

DANDIN.

C'est le laid.

A-t-on jamais plaidé d'une telle méthode?
Mais qu'en dit l'assemblée?

LÉANDRE.

Il est fort à la mode[2].

L'INTIMÉ (d'un ton véhément).

Qu'arrive-t-il, messieurs? On vient. Comment vient-on?
On poursuit ma partie. On force une maison[3].

1. Voilà un mot latin que glisse l'Intimé sans trop savoir pourquoi.

2. Rabelais (*Pantagruel*, liv. II, ch. XI) raille l'abus de la science au palais. Racine l'imite évidemment. Racine, la Fontaine, Molière, Chapelle, Boileau connaissaient Rabelais à fond. Dans les plaidoyers de l'Intimé et d'un seigneur de Humevesne, un personnage de Rabelais, c'est « même luxe de citations de lois, citations entassées les unes sur les autres, sans application à la cause et sans à-propos, galimatias pédantesque et véritable coq-à-l'âne de jurisconsulte. » (SAINT-MARC GIRARDIN, Racine, t. II, p. 346.) *Racine,* dans son imitation, a évité seulement « de pousser la parodie jusqu'au galimatias inintelligible, les spectateurs au théâtre ne pouvant pas rire longtemps de ce qu'ils ne comprennent pas. » *(Id., ibid., même page.)*

3. Les mots terminés par un e muet précédé d'une ou de plusieurs voyelles tels que *partie*, *absolue*, *vie*, *avoue*, *Atrée*, *joie*, peuvent entrer dans le corps d'un vers, mais à la condition qu'ils soient suivis d'un mot commençant par une voyelle avec lequel l'e final s'élide, comme dans les exemples suivants :

On poursuit ma par*tie*, *on* force une maison.
Oui, j'ai tort, je l'*avoue*, et je quitte la place.
(MOL., *Mis.*, I. 3.)

Oui, vous êtes le sang d'*Atrée et* de Thyeste.
(RAC., *Iphig.*, IV. 4.)

Quelle maison? Maison de notre propre juge.
On brise le cellier qui nous sert de refuge.
De vol, de brigandage, on nous déclare auteurs.
On nous traîne, on nous livre à nos accusateurs,
A maître Petit-Jean, messieurs. Je vous atteste[1] :
Qui ne sait que la loi *Si quis canis* Digeste[2]
De vi, Paragrapho, messieurs, *Caponibus*,
Est manifestement contraire à cet abus?
Et, quand il seroit vrai que Citron, ma partie,
Auroit mangé, Messieurs, le tout ou bien partie
Dudit chapon, qu'on mette en compensation
Ce que nous avons fait avant cette action.
Quand ma partie a-t-elle été réprimandée?
Par qui votre maison a-t-elle été gardée?
Quand avons-nous manqué d'aboyer au larron[3]?

1. Attester, *prendre à témoin*. Ce sens est le troisième du verbe. Le primitif est *certifier;* le second, *servir de témoignage.* — Assez souvent, *attester*, dans le sens de prendre à témoin, a pour complément direct *les dieux*.

2. Le *Digeste* est un recueil de décisions des jurisconsultes composé sur l'ordre de l'empereur Justinien. — Tout d'abord, l'Intimé prend le Pirée pour un homme : il a l'air de citer Digeste comme tout à l'heure, quand il invoquait Rebuffe et le grand Jacques. — *Si quis canis*... est pour l'Intimé le commencement d'un texte de loi imaginaire qu'il attribue à Digeste, puisque *Digeste* il dit, pour les besoins de sa cause, et voulant donner à sa parole plus d'autorité. — Mêmes observations pour *de vi*, *paragrapho*, *Caponibus*. Il plaide pour Citron contre un chapon *(Caponibus)*. Il s'agit de violence, puisqu'il ne reste du chapon que la tête et les pieds *(de vi)*. Enfin il y a des paragraphes dans le Recueil de *Digeste* (*paragrapho*). — *Digesta* (*digerere*), choses mises en ordre. C'est une imitation de Molière dans sa comédie du *Médecin malgré lui :*

SGANARELLE.

Hippocrate dit..... que nous nous couvrions....

GÉRONTE.

Dans quel chapitre, s'il vous plaît?

SGANARELLE.

Dans son chapitre..... des chapeaux
(II, 3.

3. L'Intimé sait plaider les circonstances atténuantes. — Bdélycléon, dans les *Guêpes*, rappelle aussi devant le juge Philocléon les services rendus dans la maison par le chien accusé Labès.

Quel bon chien ! Comme il poursuit les loups !.....
Il combat pour toi et garde ta porte.

Témoin trois procureurs[1] dont icelui[2] Citron
A déchiré la robe : on en verra les pièces?
Pour nous justifier, voulez-vous d'autres pièces?

PETIT JEAN.

Maître Adam ...

L'INTIMÉ.

Laissez-nous.

PETIT JEAN.

L'Intimé...

L'INTIMÉ.

Laissez-nous.

PETIT JEAN

S'enroue.

TABARIN

1. Si un meunier, un tailleur, un sergent et un procureur étoient dans un sac, qui en sortiroit le premier ?

LE MAÎTRE

Je dis que celui qui seroit le plus près de l'embouchure du sac sortiroit le premier.

TABARIN

Je vois bien qu'il faut que je vous enseigne ce secret, mon maittre, à la charge que vous payerez pinte.

LE MAÎTRE

Il n'y a chose qu'un homme vertueux ne doive pratiquer pour apprendre quelque science.

TABARIN

Le premier qui sortiroit du sac, si un sergent, un meunier, un tailleur et un procureur étoient dedans, c'est un larron, mon maittre. (Œuvres de Tabarin : *Fantaisie et Dialogues*, ch. XLVII, p. 228.)

Voyons si Molière avait plus de respect pour les procureurs et commissaires. « ... Votre procureur s'entendra avec votre partie, et vous *vendra* à beaux deniers comptants. » (*Les Fourb. de Scapin*, II, 8.)

Dans l'*Ecole des Maris*, Sganarelle parle ainsi à un commissaire :

Vous serez pleinement contenté de vos soins,
Mais ne vous laissez pas graisser la patte au moins.
(III, 5.)

Molière parle-t-il d'un notaire, il souhaite que ce soit « le plus honnête homme qu'il se pourra. » (*Av.*, II, 1.)

Harpagon volé s'adressant au commissaire : « Voilà, monsieur, dit-il, qui est un honnête commissaire... » (*Av.*, V, 5.)

2. *Iceluy Citron*. Citron que voici, pour lequel je parle. *Celui*, *celle*, apocopes de *icelui*, *icelle*. L'usage a proscrit ces deux termes, et c'est regrettable. *Icelui* était proprement le rég. d'*icel*.

3. « La phrase deux fois interrompue de Petit Jean paraît devoir être lue de suite : « Maitre Adam l'Intimé s'enroue. » Ce nom d'*Adam* n'est donné à l'Intimé dans aucun autre passage de la pièce. Nous hasarderons cette explication : Petit Jean, qui veut appeler l'Intimé maître, de même que celui-ci l'a appelé *maître Petit Jean*, et qui ne connaît d'autre maître que *maître Adam*, le poète populaire, ajoute à la qualification de *maître* le nom d'Adam, comme s'il en était inséparable. » (P. MESNARD, *J. Rac.*, t. II, p. 212, note 1.)

L'INTIMÉ

Hé! Laissez-nous. Euh, euh!

DANDIN.

Reposez-vous,
Et concluez.

L'INTIMÉ (d'un ton pesant).

Puis donc, qu'on nous permet[1] de prendre
Haleine[2], et que l'on nous défend de nous étendre,
Je vais sans rien omettre, et sans prévariquer[3],
Compendieusement[4] énoncer, expliquer,
Exposer à vos yeux, l'idée universelle
De ma cause et des faits renfermés en icelle[5].

DANDIN.

Il auroit plutôt fait de dire tout vingt fois
Que de l'abréger une. Homme ou qui que tu sois,
Diable, conclus, ou bien que le ciel te confonde!

L'INTIMÉ.

Je finis.

1. L'édition de 1702 n'a point les virgules que l'on notait aux éditions de 1669 et 1697, par exemple au 2e vers de la page 119 après nous, permet, de prendre; au vers suivant après nous, défend, de nous. Était-il utile de prodiguer ainsi les virgules, et l'indication après le nom du personnage de *ton pesant* qu'il doit prendre ne suffit-elle point ?

2. Dans la comparaison que fait Gros René de la femme avec la mer (*le Dépit am.*, IV, 2), il y a un enjambement remarquable comme celui-ci :

> ..... le vent souffle et ravage.
> Les flots contre les flots font un remû-ménage
> Horrible.....

3. *Sans prévariquer*, sans m'écarter de la vérité. — Sens étymologique : écarter les jambes. *Prévariquer*, proprement : s'écarter de la ligne droite.

4. « Où l'auteur a-t-il été chercher ce mot de six syllabes qui tient un demi-vers, et qui signifie en *abrégé ?* C'est une bonne fortune. » (LA HARPE.)

« *Compendieusement* exprime si bien le contraire de ce qu'il signifie que bien des gens y sont pris et lui donnent le sens de *longuement*. » (GÉRUSEZ.)

> Ils me font dire aussi des mots longs d'une toise.
> (PETIT JEAN.)

« C'est une faute ridicule d'employer ce mot pour dire *avec détail, sans rien omettre et tout au long*. Il n'est pas sûr que Racine n'ait pas voulu la faire faire à son faux avocat. » (LITTRÉ.) Nous croyons que l'intention de Racine a été en effet de faire se tromper grossièrement maître l'Intimé sur le sens de ce mot, et nous en donnons pour preuve les verbes qui viennent ensuite, *énoncer*, *expliquer*, *exposer*. Dandin, quelques vers plus bas, dit nous le savons bien :

> Il auroit plutôt fait de dire tout vingt fois
> Que de *l'abréger* une.

Mais Dandin connaît la signification des mots ; il vous l'a dit : ce n'est point *un juge en peinture*. L'Intimé, lui, est un avocat d'occasion.

5. Voir la note 2 de la page 118.

DANDIN.

Ah!

L'INTIMÉ.

Avant la naissance du monde...

DANDIN (baillant).

Avocat, ah! passons au déluge.

L'INTIMÉ.

Avant donc
La naissance[1] du monde et sa création,
Le monde, l'univers, tout, la nature entière
Étoit ensevelie au fond de la matière.
Les éléments, le feu, l'air, et la terre, et l'eau,
Enfoncés, entassés, ne faisoient qu'un monceau,
Une confusion, une masse sans forme,
Un désordre, un chaos[2], une cohue énorme.
Unus erat toto naturæ vultus in orbe
Quem Græci[3] dixere chaos rudis indigestaque moles[4]...

(Dandin endormi se laisse tomber.)

LÉANDRE.

Quelle chute! mon père?

PETIT JEAN.

Aïe! Monsieur! comme il dort!

LÉANDRE.

Mon père, éveillez-vous.

PETIT JEAN.

Monsieur, êtes-vous mort?

LÉANDRE.

Mon père!

1. « Racine n'a pas exagéré. Nous lisons dans la *Chronique normande* un discours du président du Parlement de Rouen, Antoine de Saint-Antot, à la séance où Charles IX fut déclaré majeur, lequel commençait ainsi : « Au premier temps que les dieux estoient seuls, avant que les hommes et les bestes fussent créés... » (Géruzez.) On le voit, dans les discours d'apparat et surtout dans les exordes, on avait fait peu de progrès pour la simplicité, de Charles IX au temps de Racine.

2. Le sens primitif de *chaos* est ouverture, abime.

3. Ce mot est de trop et rend le vers faux. « Mais l'Intimé n'y regarde pas de si près, et d'ailleurs il veut finir pompeusement. « (Géruzez.) — « C'est une glose que des éditions à l'usage des écoliers ont parfois placée dans le texte entre parenthèses. » (P. Mesnard, *J. Racine*, t. II, p. 213, note 2.) L'Intimé a copié et récite certainement sans comprendre sa citation d'*Ovide*.

4. *Métamorphoses* d'Ovide, liv. I, v. 6 et 7. — « Dans tout l'univers la nature n'offrait qu'un aspect uniforme qu'on appela *chaos*, masse grossière et informe. »

DANDIN.

Hébien, hébien, quoi? Qu'est-ce? Ah! ah! quel homme!
Certes je n'ai jamais dormi d'un si bon somme[1].

LÉANDRE.

Mon père, il faut juger.

DANDIN.

Aux galères[2]!

LÉANDRE.

Un chien
Aux galères!

DANDIN.

Ma foi, je n'y conçois plus rien.
De monde, de chaos, j'ai la tête troublée.
Hé! concluez.

L'INTIMÉ (lui présentant deux petits chiens).

Venez, famille désolée;
Venez, pauvres enfants qu'on veut rendre orphelins[3],
Venez faire parler vos esprits enfantins[4];
Oui, Messieurs, vous voyez ici notre misère,
Nous sommes orphelins. Rendez-nous notre père!
Notre père par qui nous fûmes engendrés,
Notre père qui nous...

1. L'Intimé a bien tenu sa promesse :

J'endormirai monsieur tout aussi bien qu'un autre.

2. « Un juge avoit dormi pendant toute une audience : on lui demanda son avis ; il répondit en se frottant les yeux : *Je suis de l'avis de M****; et ce monsieur n'y étoit pas. — Un autre étoit assoupi pendant qu'on exposoit la cause d'un homme qui avoit commis un délit dans un pré : *A quoi condamnez-vous*, lui dit-on, *le coupable ? — A être pendu*, s'écria-t-il en s'éveillant. — *Comment!* lui dit-on, *il s'agit d'un pré. — Qu'on le fauche.* » (Luneau de Boisjermain.)

3. Où sont les petits? montez, famille désolée, jappez, priez, suppliez et pleurez! (*Guêpes*, v. 995-997.)

« C'étoit l'usage chez les Grecs de faire monter auprès des juges les enfants des personnes en faveur desquelles on plaidoit. L'objet de cette coutume étoit d'émouvoir les juges en faveur des coupables. » (Luneau de Boisjermain.)

4. *Var.* Venez faire parler vos soupirs enfantins (1669 et 76).

Vos esprits, « corps légers et subtils qu'on regardait comme le principe de la vie et des sentiments. » (Littré.)

DANDIN

Tirez, tirez, tirez[1].

L'INTIMÉ.

Notre père, Messieurs....

DANDIN.

Tirez donc. Quels vacarmes[2]!

Ils ont pissé partout.

L'INTIMÉ.

Monsieur, voyez nos larmes[3]!

DANDIN.

Ouf! je me sens déjà pris de compassion[4].
Ce que c'est qu'à propos toucher la passion!
Je suis bien empêché[5] : la vérité me presse ;
Le crime est avéré[6], lui-même il le confesse;
Mais, s'il est condamné, l'embarras est égal :

1. « *Tirez, tirez,* terme dont on se servait autrefois pour chasser un chien. » (DICTIONNAIRE DE L'ACADÉMIE.)

Tirez, tirez, vous dis-je, ou bien je vous assomme.
(MOL., *l'Etourdi,* IV, 8.)

Mascarille est peu respectueux avec son étourneau de maître.
Tirez avait fini par avoir le sens de *allez-vous-en,* sans la moindre idée d'irrévérence. (Comp. *Tartuffe,* II, 4.)

DORINE

Quel caquet est le vôtre?
Tirez de cette part; et vous, *tirez* de l'autre.

Descends, descends, descends, descends (*Guêpes* v. 998.)
« Quand les juges, touchés des paroles du défenseur, se décidaient à absoudre l'accusé, ils disaient à l'avocat : *Cesse de parler, descends de la tribune.* » (POYARD, *Trad. d'Aristoph.*, note 1, p. 178.)

2. S'emploie bien au singulier et au pluriel avec le même sens de *bruit, grands cris. Quels vacarmes!* s'applique à l'Intimé : celui-ci rompt la tête au pauvre juge pendant que les petits clients font ce que vous savez.

3. *Var.* L'INTIMÉ. Monsieur, ce sont leurs larmes (1669).

Voyez nos larmes est plus *éloquent.* L'avocat ne parle-t-il point de sa partie comme de lui-même? N'embrasse-t-il point les intérêts de son client : comme si c'étaient les siens propres!

Comp. plus haut : De vol. de brigandage on *nous* déclare auteurs :
On *nous* traine, on *nous* livre à nos accusateurs..

4. Ouf! suis-je malade? Qu'est-ce qui m'arrive là? Me voilà tout ému! (*Guêpes,* v. 992 et 993.)

5. *Je suis bien empêché,* je suis bien embarrassé.

Molière a aussi employé le verbe *s'empêcher* dans le sens de *s'embarrasser.*
« La raison en est belle, et c'est par là qu'il *s'empêcheroit* des choses! » (MOL., *Don Juan,* I, 1.)

6. Le crime est avéré : *le fait crie vengeance.* (*Guêpes,* v. 921 et 928.)

Voilà bien des enfants réduits à l'hôpital!
(Chicanneau et Isabelle se présentent.)
Mais je suis occupé, je ne veux voir personne.

SCÈNE IV

CHICANNEAU, ISABELLE, ETC.

CHICANNEAU.

Monsieur...

DANDIN (à Léandre, l'Intimé, Petit Jean).

Oui, pour vous seuls l'audience se donne.
(A Chicanneau.)
Adieu... Mais, s'il vous plaît, quelle est cette enfant-là?

CHICANNEAU.

C'est ma fille, Monsieur.

DANDIN.

Hé! tôt, rappelez-la.

ISABELLE.

Vous êtes occupé.

DANDIN.

Moi! je n'ai point d'affaire[1].
Que ne me disiez-vous que vous étiez son père[2]?

CHICANNEAU.

Monsieur...[3]

DANDIN.

Elle sait mieux votre affaire que vous.
Dites... Qu'elle est jolie et qu'elle a les yeux doux[4]!

1. « Racine rentre ici dans la bonne comédie et dans la peinture des mœurs. Ce juge qui n'a plus d'affaire en voyant un joli minois, et tout prêt à favoriser le père pour faire sa cour à la fille, est bien dans la nature. » (GEOFFROY.) Nous faisons une réserve : voir la note 2 de la page 124.

2. « On voit que Dandin n'est pas seulement sensible au vin muscat. Ce personnage serait bien odieux, s'il n'était pas souverainement ridicule. » (GÉRUSEZ.)

3. Ne croyez point que Chicanneau se récrie contre la galanterie du vieux juge ou qu'il s'excuse de ne lui avoir point tout de suite présenté sa fille. Il a bien d'autres soucis! Il veut commencer de narrer son affaire. Dandin, qui le sait prolixe et n'a d'yeux en ce moment que pour la jeune plaideuse, l'interrompt assez brutalement.

4. « Pour celui-ci, lui dit-il, c'est un homme qui passe pour galant ; il est fort civil au sexe, et vous êtes assurée d'une favorable audience, si vous l'allez voir avec quelque jeune personne qui soit bien faite. — Fort bien, reprit-elle, je connois une demoiselle suivante qu'on avoit prise dernièrement pour quêter à notre paroisse, à cause de sa beauté. Je la prierai de m'y accompagner. » (FURETIÈRE, *Roman bourgeois*, p. 205.)

Ce n'est pas tout, ma fille, il faut de la sagesse[1].
Je suis tout réjoui de voir cette jeunesse[2].
Savez-vous que j'étais un compère autrefois?
On a parlé de nous[3].

ISABELLE.

Ah! Monsieur, je vous crois

DANDIN.

Dis-nous, à qui veux-tu faire perdre la cause?

ISABELLE.

A personne.

DANDIN.

Pour toi je ferai toute chose.
Parle donc.

ISABELLE.

Je vous ai trop d'obligation.

DANDIN.

N'avez-vous jamais vu donner la question[4]?

ISABELLE.

Non, et ne le verrai, que je crois, de ma vie.

1. Léandre, déguisé en commissaire, avait fait aussi à Isabelle ce compliment avec cette restriction :

Adieu. Soyez toujours aussi sage que belle.

2. Il faut comparer ce passage avec la fin de cette scène si charmante des *Femmes savantes* de Molière.

CHRYSALE (à Clitandre.)
Allons, prenez sa main, et passez devant nous;
Menez-la dans sa chambre. Ah! les douces caresses!
(A Ariste.) Tenez, mon cœur s'émeut à toutes ces tendresses :
Cela regaillardit tout à fait mes vieux jours;
Et je me ressouviens de mes jeunes amours.
(III, 9.)

Le sentiment de Chrysale est touchant. C'est un père aimable et bon qui suit des yeux sa fille et son futur gendre, et qui, à la vue de leur bonheur, se souvient du passé. La galanterie du vieux juge est quelque peu grotesque et n'a rien qui la relève.

« En 1671, Molière..... prend à partie un robin de province, dans la *comtesse d'Escarbagnas*, M. Thibaudier, un magistrat à la fois bel esprit et galant et qui dans sa vieillesse sera peut-être comme Dandin. » (Saint-Marc Girardin.)

3. Comp. encore *les Femmes savantes* (II, 2).

4. « Belastre ne laissoit pas d'employer ses soins à faire la cour à Collantine... Il lui faisait bailler place commode dans les lieux publics, pour voir les pendus et les roués qu'il faisoit exécuter. » (Furetière, *Roman bourgeois*, p. 583.)

« Je vous invite à venir voir, l'un de ces jours, pour vous divertir, la dissection d'une femme. » (Mol., *le Mal. imag.*, II, 6.)

Telle est la proposition galante que fait à Angélique, la fille du malade.

DANDIN.

Venez, je vous en veux faire passer l'envie.

ISABELLE.

Hé! Monsieur, peut-on voir souffrir des malheureux[1].

DANDIN.

Bon, cela fait toujours passer une heure ou deux[2].

CHICANNEAU.

Monsieur, je viens ici pour vous dire...

LÉANDRE.

Mon père,
Je vous vais en deux mots dire toute l'affaire.
C'est pour un mariage, et vous saurez d'abord
Qu'il ne tient plus qu'à vous, et que tout est d'accord :
La fille le veut bien; son amant le respire[3];

Thomas Diafoirus, qui en est venu glorieusement, à force de battre le fer, comme dit son père, à avoir ses licences.

Que je crois, elliptiquement pour à *ce que je crois*, *je crois*, incise qui signifie *selon mon sentiment*.

« Il est vrai; mais vingt années de moins pourtant ne me feroient point de mal, *que je crois*. » (Mol., *Av.*, II, 6.)

Tu n'es pas, *que je crois*, un homme scrupuleux.
(V. Hugo, *Ruy Blas*.)

1. « Il faut savoir gré au poète d'avoir dirigé ce trait contre la question, qui n'a été abolie qu'à la fin du dix-huitième siècle. » (Géruzez.)

« Il y a dans les *Plaideurs* bien des hardiesses d'un autre genre. Ce trait :

Dis-nous, à qui veux-tu faire perdre la cause ?

et celui-ci :

Hé ! Monsieur, peut-on voir souffrir des malheureux !

sont des plus sanglants. Le fouet d'Aristophane ne frappait guère plus fort, au milieu de la licence de la démocratie athénienne. On comprend sans peine que quelques magistrats s'en soient émus. » (P. Mesnard, *Notice*, *J. Racine*, t. II, p. 135.)

2. Cette réponse de Dandin est cruelle. Toutefois le ton indifférent avec lequel il la fait ne laisse point d'être naturel. Dandin finit par condamner aux galères, à la question ou à mort, sans songer à la rigueur de la peine. Dans les premiers temps, sans doute, il éprouvait quelque émotion. Aujourd'hui, l'habitude a endormi dans son cœur toute pitié. La vue d'un malheureux que le bourreau torture lui est un délassement. De même pour le jeune médecin. La première fois qu'il s'est vu à l'amphithéâtre devant sa table de marbre, il n'a pu se défendre d'un sentiment de dégoût et de tristesse : peu à peu, il s'est accoutumé, endurci, et maintenant une dissection, qui n'est pas ordinaire, l'intéresse et le divertit. Dandin et Thomas Diafoirus, croyant plaire, offrent le premier à Isabelle, l'autre à Angélique, une singulière distraction : la proposition, quoique inattendue et odieuse, est naturelle de leur part.

3. Respirer, employé au fig. pour signifier *désirer ardemment*. Il semble en effet que le cœur exhale pour ainsi dire la passion dont il est plein par ses soupirs répétés.

Ce que la fille veut, le père le désire.
C'est à vous de juger[1].

DANDIN (se rasseyant).

Mariez, au plutôt.
Dès demain, si l'on veut ; aujourd'hui, s'il le faut.

LÉANDRE.

Mademoiselle, allons, voilà votre beau-père,
Saluez-le.

CHICANNEAU.

Comment?

DANDIN.

Quel est donc ce mystère?

LÉANDRE.

Ce que vous avez dit se fait de point en point.

DANDIN.

Puisque je l'ai jugé, je n'en reviendrai point.

CHICANNEAU.

Mais on ne donne point une fille sans elle[2].

LÉANDRE.

Sans doute, et j'en croirai la charmante Isabelle.

CHICANNEAU.

Es-tu muette? Allons, c'est à toi de parler.
Parle.

ISABELLE.

Je n'ose pas, mon père, en appeler[3].

5. Léandre plaide sa cause sans frais d'éloquence : il ne va point chercher bien loin ses arguments. On peut rapprocher de cette explication si vive et si franche le récit non moins rapide et non moins clair de Petit Jean, une fois qu'il a envoyé à tous les diables le souffleur, les grands mots et les périodes ! Quand on sait bien ce que l'on veut dire, on n'a que faire de recourir aux règles de l'art : l'accent convaincu suffit.

2. *Sans elle*, sans avoir son consentement. Voici un vers de Corneille ou la même proposition donne à la pensée exprimée un tour aussi concis :

> Ne me comptez point tant que mon visage est beau.
> Je le sais bien sans vous.
>
> (*Gal. du Palais*, II. 1.)

3. La réponse d'Isabelle est d'autant plus spirituelle qu'elle est tout à fait en situation dans cette atmosphère de chicane.

CHICANNEAU.

Mais j'en appelle, moi.

LÉANDRE.

Voyez cette écriture[1],
Vous n'appellerez pas de votre signature.

CHICANNEAU.

Plaît-il?

DANDIN.

C'est un contrat en fort bonne façon.

CHICANNEAU.

Je vois qu'on m'a surpris, mais j'en aurai raison.
De plus de vingt procès ceci sera la source[2].
On a la fille, soit : on n'aura pas la bourse[3].

LÉANDRE.

Hé! monsieur, qui vous dit qu'on vous demande rien[4] ?
Laissez-nous votre fille, et gardez votre bien.

CHICANNEAU.

Ah!

LÉANDRE.

Mon père, êtes-vous content de l'audience?

1. Sens primitif du mot. *Écriture* c'est-à-dire *ce qui est écrit*. Mais ce mot est plus souvent employé avec ses dérivés : *correspondances* (commis aux écritures), l'art d'écrire (au sing.), et par suite manière particulière de former des lettres (écriture illisible), l'Écriture sainte, ce qui a été écrit sous la dictée de Dieu par les apôtres de J.-C.

La Fontaine, dans la fable intitulée *la Cour du Lion*, a dit :

Une *circulaire écriture*.

2. Chicanneau se console presque de la surprise qu'on lui a faite, à la pensée des procès qui se montrent à l'horizon. Ce personnage reste bien le même jusqu'à la fin. Le précepte d'Horace est suivi.

Et c'est un grand hasard, s'il conclut votre affaire,
Sans plaider le curé, le *gendre* et le notaire.

Les prévisions de l'Intimé se réalisent.

3. Vers devenu proverbe. — Ce mot est bien dans le caractère de Chicanneau. Il lui semble impossible qu'on demande sa fille en mariage pour elle-même : on doit avoir l'arrière-pensée de ses écus. Eh bien! on ne les aura pas.

4. Rien, sens primitif : *quelque chose*. « *Qui vous dit qu'on vous demande rien*, c'est-à-dire *quelque chose*. Mais, plus haut, au vers 258 *et je veux rien ou tout*, il y a une ellipse qu'on ne remarque point, tant on a l'habitude de considérer *rien* comme une négation. *Je veux rien* est pour *Je* NE *veux rien*. *Je ne veux rien* signifie donc *je ne veux pas une chose*. Il en est de même de tous nos prétendus mots négatifs : *personne* signifie une personne, *aucun*, quelqu'un, *guère*, beaucoup. Aussi ces mots ne tiennent-ils leur sens négatif que de *ne* qui les précède ou les suit, exprimé ou sous-entendu. *Non*, *ne* est la seule véritable négation. » (Géruzez.)

DANDIN.

Oui-dà. Que les procès viennent en abondance[1],
Et je passe avec vous le reste de mes jours.
Mais que les avocats soient désormais plus courts.
Et notre criminel?

LÉANDRE.

Ne parlons plus que de joie;
Grâce, grâce, mon père.

DANDIN.

Hé bien, qu'on le renvoie[2]!
C'est en votre faveur, ma bru, ce que j'en fais,
Allons nous délasser à voir d'autre procès[3].

1. C'est à cette seule condition que Dandin passera avec ses enfants le reste de ses jours. « Je sais gré à Racine de n'avoir point corrige et changé son héros au IIIe acte, comme font en général les poètes comiques. Aristophane ne s'est pas contenté de corriger le sien de sa manie de judicature ; il l'a changé entièrement. D'un vieillard avare et sobre, dur et grondeur, il fait tout à coup un vieillard libertin et prodigue, gourmand et plaisant. » (SAINT-MARC GIRARDIN.)

2. *Renvoyer* dans le sens d'absoudre.

3. La comédie ne pouvait mieux finir que sur le mot de *procès*. Elle termine comme *l'Avare* où le dernier mot est prononcé par Harpagon, un mot qui exprime sa passion : c'est à sa cassette que le vieillard réserve des sourires et ses plus douces paroles. De même Dandin, tout en mariant son fils, veut encore et toujours des procès.

Certaines comédies de Molière ont cette formule finale :

> Pour la troisième fois allons-nous-en chez nous
> Poursuivre en liberté des entretiens si doux.
> (*Dép. am*, V. 9.)
>
> Allons dans la maison débrouiller ces mystères,
> Payer à notre ami ses soins officieux,
> Et rendre grâce au ciel qui fait tout pour le mieux.
> (*Ec. des Fem.*, V, 10.)
>
> Allons à ses pieds avec joie, etc.....
> (*Tart*, V, 8.)

« Le dénouement des *Plaideurs* est fort simple et conforme aux habitudes de la comédie moderne. Léandre épouse la fille de Chicanneau, Isabelle qu'il aime et dont il est aimé. Dandin ne renonce pas à sa manie de juger, même chez lui. » (SAINT-MARC GIRARDIN.) Nous ajouterons : ..... et Chicanneau n'est point guéri de sa folie de plaider.